

LA REVUE RÉFORMÉE

SOLI DEO GLORIA

LA CONFIRMATION

DOIT-ELLE SUBSISTER ?

**Théologie réformée
de la Confirmation**

par Pierre Marcel

Bulletin Trimestriel de l'Alliance Evangélique

LA REVUE RÉFORMÉE

REVUE THEOLOGIQUE ET PRATIQUE

à l'usage des fidèles, des conseillers presbytéraux et des pasteurs

publiée par la

SOCIÉTÉ CALVINISTE

Avec la collaboration de pasteurs, docteurs et professeurs
des Eglises réformées françaises et étrangères.

COMITE DE REDACTION

Jean CADIER — Pierre COURTHIAL

Pierre MARCEL — Michel RÉVEILLAUD

André SCHLEMMER — A.-M. SCHMIDT

Avec la collaboration de Klaus BOCKMÜHL, J. G. H. HOFFMANN,
A.-G. MARTIN, Pierre PETIT, etc...

Directeur : Pierre MARCEL, D. Th.

Président de l'Association Internationale Réformée

*Rédaction et commandes : 78, rue de Tourville, 78,
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Seine-et-Oise) France*

ABONNEMENTS, ENVOIS DE FONDS ET DONS se référer page 3 de la couverture

(Franco de port et 15 % de réduction sur tout commande de numéros spéciaux
de « La Revue Réformée ». — Voir pages 3 et 4 de la couverture

Prix de ce numéro double : **9 F**

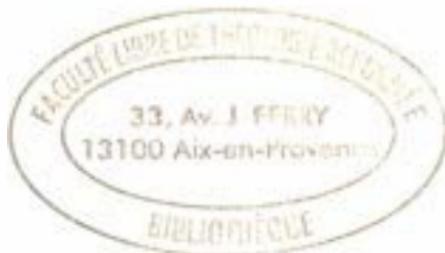
Ce numéro, en tirage à part, est en vente en Librairie.

Diffuseur : Librairie protestante, 140, bd Saint-Germain, Paris, 6^e.

— *Les abonnements partent toujours du premier numéro de chaque
tome (année ordinaire).*

— *Tout abonnement qui n'est pas résilié au 31 décembre (par lettre
adressée à l'Administration de la Revue) est considéré comme valable
pour l'année suivante.*

— *Les abonnements doivent être réglés dans les six premiers mois
de l'année. Les frais de rappel (1 F) sont à la charge des abonnés.*



THÉOLOGIE RÉFORMÉE DE LA CONFIRMATION

par

Pierre MARCEL

Docteur en Théologie

Ouvrages du même auteur

A l'Ecole de Dieu, Catéchisme réformé, 228 p., 2^e éd., 1962.

A l'Ecoute de Dieu, Manuel de direction spirituelle, complément de *A l'Ecole de Dieu*, 320 pages (partiellement traduit en anglais). Volumes diffusés par : Librairie Protestante, Paris.

Le Baptême, Sacrement de l'Alliance de Grâce, in-8° raisin, 212 p., « La Revue Réformée », 1951. Traduit en anglais (2^e éd.) et en espagnol.

L'Actualité de la Prédication, in-8° raisin, 120 p., 1951, « La Revue Réformée ». Traduit en anglais.

Christ expliquant les Ecritures, « Revue Réformée », 1958. Traduit en anglais dans « *Revelation and the Bible* », Backer (U.S.A.).

L'Humilité d'après Calvin, « Revue Réformée », 1960. Traduit en anglais dans « *John Calvin, Contemporary Prophet* », Backer (U.S.A.).

TRADUCTIONS

Catholicisme et Protestantisme, Lettre pastorale du Synode général de l'Eglise réformée des Pays-Bas sur l'Eglise catholique-romaine (en collaboration avec F. Ch. KRAFFT), 1953, Les Bergers et les Mages, 4^e éd.

Du Couvent à l'Evangile, H. J. HEGGER (en collaboration avec Jean DE SAVIGNAC), 1958, Les Bergers et les Mages.

THÈSES

Les fondements de la Loi et de l'Obligation chez Calvin, comparés aux principes de Thomas d'Aquin et de Duns Scot, 1936.

Le Criticisme transcendental de la pensée théorique, Prolégomènes à la Philosophie de l'Idée de Loi de Herman Dooyeweerd, 1956.

La Structure de la Réalité, Théorie générale des Cercles de Lois, 1960.

EDITIONS DIVERSES

La Confession de Foi des Eglises réformées en France, dite Confession de La Rochelle, Les Bergers et les Mages.

Auguste LECERF, *La Prière* (1953) *Des Moyens de la Grâce* (1955), *Le Péché et la Grâce* (1960), « La Revue Réformée ».

RÉÉDITIONS DE JEAN CALVIN

Sermons sur la Prophétie d'Esaïe 53, concernant la mort et passion du Christ, « La Revue Réformée », 1951.

Prédications sur la Nativité, « La Revue Réformée » (1956-1957).

Traité de la Sainte Cène, Les Bergers et les Mages, 1959.

L'Institution de la Religion chrétienne (en collaboration avec Jean CADIER et Michel RÉVEILLAUD), 4 vol., Labor et Fides, 1955-1958.

Commentaires sur la Genèse (en collaboration avec André MALET et Michel RÉVEILLAUD), Labor et Fides, 1962.

Commentaires sur l'Epître aux Romains, en collaboration avec Jules-Marcel NICOLE et Michel RÉVEILLAUD), Labor et Fides, 1960.

Commentaires sur les Epîtres aux Galates, Ephésiens, Philippiens et Colossiens (en collaboration avec Jean MÉTRAUX, Max BERNOULLI, Michel RÉVEILLAUD), Labor et Fides, 1965.

THÉOLOGIE RÉFORMÉE DE LA CONFIRMATION

Introduction

La confirmation des catéchumènes reste dans nos Eglises un problème d'actualité et le tourment de beaucoup de pasteurs. Cette cérémonie ecclésiastique, qui prend place entre le baptême et la participation à la sainte Cène, a eu et conserve le plus souvent une signification équivoque, aussi bien dans l'esprit des pasteurs et des théologiens qui en ont fixé les liturgies et qui s'en servent, que pour beaucoup de fidèles. Le problème se pose tant dans les Eglises luthériennes que réformées. Il semble qu'il en soit ainsi depuis près de deux siècles. Pourquoi ?

Parce que, dit Pierre LESTRINGANT, « Les Eglises protestantes n'ont reçu des Réformateurs ni doctrine explicite, ni institution. Le champ fut donc laissé libre à des initiatives, soit immédiates (dès le XVI^e siècle), soit tardives (au XVIII^e et même au XIX^e siècle, selon les pays). Ce qu'elles appellèrent du nom de *confirmation* fit donc seulement l'objet d'une coutume ecclésiastique. Rappelons que le premier formulaire qu'aient eu les Eglises réformées en France pour l'admission à la Sainte Cène, date de 1739 »¹.

Les Eglises protestantes se trouvaient alors en présence de la doctrine catholique et de la doctrine anglicane. Mais il m'apparaît certain que la voie ouverte par les Réformateurs, LUTHER et CALVIN en particulier, donnait des indications beaucoup plus précises qu'on veut bien en convenir d'ordinaire sur les conditions d'admission à la Cène et la cérémonie ecclésiastique qui en ouvrait l'accès.

Lukas VISCHER, dans *La Confirmation au cours des siècles*², a esquisonné l'histoire de la confirmation depuis l'Eglise ancienne jusqu'au XIX^e siècle. En ce qui concerne le protestantisme (p. 47 à 81), ses sources sont presque exclusivement allemandes et luthériennes ; l'étude de la confirmation dans les Eglises réformées ne reçoit qu'une contribution de quelques lignes. Le fond du sujet — que l'auteur ne semble pas avoir vraiment discerné — n'est pas mis en relief. Toutefois, les deux derniers chapitres : *La confirmation dans les Eglises protestantes* et *La confirmation au XIX^e siècle*, mettent bien en valeur les diverses options qui ont été prises alors (dont plusieurs restent vivantes dans certaines familles spirituelles de l'Eglise réformée), leur fondement théologique, leurs avantages et les critiques qu'elles suscitent. L'auteur, certes, a raison

¹ P. LESTRINGANT, *Bulletin d'Information de l'E.R.F.*, mars 1952.

² Delachaux et Niestlé, *Cahiers Théologiques*, n° 44, 1958.

de vouloir mettre en pleine lumière les racines *historiques* du problème de la confirmation en remontant à l'Eglise ancienne pour que les améliorations recherchées aujourd'hui n'aient pas un caractère improvisé et arbitraire, mais il semble tout aussi important de mettre en pleine clarté les grandes options théologiques, philosophiques et même sociales d'où découle toute conception de la confirmation. A cet égard, et quant aux Eglises réformées, l'exposé de Lukas VISCHER (comme nombre d'écrits de ces dernières années) a besoin d'être complété.

L'équivoque et les dangers de la cérémonie de la confirmation telle qu'elle fut et même telle qu'elle est pratiquée ont été et sont avec raison dénoncés. De vives critiques furent exprimées au XIX^e siècle³, dans les Eglises réformées de France dès après la séparation de l'Eglise et de l'Etat⁴, et plus particulièrement au cours des quinze dernières années. De tout côté on réclame des réformes, et j'estime qu'on a raison : il est incontestable que trop de liturgies prêtaient ou prétendent encore le flanc à la critique en raison de l'imprécision théologique des motifs pouvant justifier cette cérémonie, et des éléments parasites, non bibliques assurément, qui ont été si malheureusement greffés sur la mélodie initiale et sa pratique, et qui — à bon droit — doivent être rejetés. L'Eglise réformée de France a élaboré une nouvelle liturgie, mais c'est un fait que sa publication n'a nullement clos le débat ; les discussions restent aussi vives qu'auparavant ; dans beaucoup de paroisses, cette liturgie n'est pas suivie, au bénéfice d'initiatives diverses et d'essais dont certains ont d'ailleurs l'approbation de nos synodes.

Faute de retrouver la ligne directrice primitive d'une cérémonie valable de confirmation, nos synodes ont élaboré une liturgie avec de multiples variantes, où s'entrecroisent des thèmes parfois opposés. Malgré de substantiels progrès sur les liturgies antérieures, la confirmation n'a pas été débarrassée de tous ses para-

³ Lukas VISCHER, *La Confirmation au cours des siècles*, pp. 71-80.

⁴ L. TRIAL, Pasteur à Nîmes, *Instruction religieuse et première communion*. Lavagne-Peyrot-Fischbacher, 1910, entre autres. Il écrit : « Nos catéchumènes communient trop jeunes, après une instruction religieuse insuffisante, incomplète et, en général, beaucoup trop intellectualiste (...). La première participation à la sainte Cène équivaut pour la plupart à une véritable profanation. »

Le journal *l'Eglise libre* signale que la confirmation fit l'objet de discussions animées au cours de pastorales en 1908 et 1909. On dénonce « le filet aux mailles relâchées de la première communion », et « on aspire à une réforme qui donnerait à l'Eglise une force et une vie nouvelles pour travailler efficacement à la conversion et au salut de notre jeunesse » (6 mai 1910). *Mémor* (*Eglise libre*, 30 septembre 1910) résume la situation : « Le Synode de droite des Eglises réformées a mis à l'étude la refonte du catéchuménat, avec le désir que la fiction tienne moins de place dans l'admission dans l'Eglise et à la sainte Cène (...). Le "oui" des lèvres n'est pas toujours le "oui" du cœur (...). La première communion est six fois sur dix (je suis modéré) la dernière communion (...). Si dans le Midi court la parole : "Ce gamin se permet de jurer et il n'a pas encore fait sa première communion", à Paris, la plupart des jeunes gens de bonnes familles protestantes ne vont dans le monde qu'après avoir fait leur première communion. L'Eglise, la piété, à partir de ce jour, occupe la moindre place, non chez tous, je le sais, mais chez le plus grand nombre : ce qui suffit à juger une institution. »

sites. Un souci de synthèse a compromis le résultat. Pour beaucoup, l'actuelle cérémonie perd sa signification ou en prend une qui n'est pas acceptable. La confirmation ne serait-elle pas une survivance anachronique et, ne correspondant plus aux normes théologiques admises aujourd'hui par beaucoup, ni à la réalité sociologique de nos Eglises, ne devrait-elle pas dès lors être tout simplement supprimée ?

A la recherche d'un fil conducteur, on s'interroge donc sur tout. Au hasard des lectures, je note les questions suivantes :

— Que veut dire « confirmer » ? Est-ce le catéchumène qui confirme sa foi ? Se confirmerait-il lui-même ? Est-ce l'Eglise ou le pasteur qui le confirme dans la foi ? Ou bien, *que* confirme le catéchumène ?

— La confirmation a-t-elle un lien avec le *baptême* ? Lequel ? Le complète-t-elle et jusques à quel point ? Le catéchumène renouvelle-t-il les engagements, confirme-t-il les vœux baptismaux, et par conséquent son baptême ?

— La confirmation se réfère-t-elle, ou non, à *l'Eglise* universelle ? Les catéchumènes entrent-ils ou non dans l'Eglise ? dans la communauté locale ? Prononcent-ils, ou non, une promesse de fidélité à l'Eglise dont ils sont membres ?

— Quel doit être le contenu de *la profession de foi* des catéchumènes ? Prennent-ils des « engagements », formulent-ils des « promesses » ? Lesquels ?

— Quel lien la confirmation a-t-elle avec la *Cène* ? La « première communion » doit-elle être soudée à la confirmation, ou faut-il l'en dissocier ? Les catéchumènes peuvent-ils avoir accès à la Cène avant ou après la confirmation ? Quelles sont alors les conditions d'accès à la Cène ? Quand doivent avoir lieu la profession de foi ou les « engagements » : lors de la première communion ou de la confirmation ?

— La confirmation doit-elle être *globale* ou *réservée* à une élite ? Selon quels critères un catéchumène serait-il déclaré « digne » d'être confirmé, ou de confirmer ?

— La confirmation n'aura-t-elle lieu qu'une fois par an, ou serait-il sage de prévoir des « fournées » successives ? Doit-elle n'être accordée que sur demande individuelle ?

— Les catéchumènes confirment-ils, ou sont-ils confirmés, collectivement ou individuellement au cours de la cérémonie ? Doit-il y avoir, ou non, une imposition des mains ? Dans l'affirmative, que signifie-t-elle ?

— La confirmation est-elle ou non un sacrement ou un acte sacramentel ? L'occasion d'une grâce particulière, *d'un* don ou *du* don du Saint-Esprit ? Est-elle nécessaire après un baptême d'adulte ? Engage-t-elle à un ministère particulier dans l'Eglise ? Est-elle une « ordination » au ministère laïque, à mi-chemin entre le baptême et l'ordination sacerdotale ou pastorale ?

Les réponses sont diverses à l'extrême, sans aucun lien organique entre elles ; elles dépendent évidemment d'options théologiques préalables : sacramentaires, piétistes, individualistes, rationalistes, etc. Elles couvrent un large éventail qui va de la confirmation, sacrement de consécration des laïques, jusqu'à une simple cérémonie de fin d'instruction religieuse, se référant aux connaissances acquises par le confirmand. Les uns lui donnent trop de sens, les autres la vident de tout sens. N'y aurait-il pas une voie moyenne ?

Une chose est certaine : il n'est pas possible d'élaborer *in abstracto* une théologie de la confirmation : cette théologie dépend d'une *théologie générale*, car ici, comme toujours en théologie, tout se tient. Une mosaïque d'éléments disparates ne ralliera jamais — et pour peu de temps — que les esprits superficiels.

Je voudrais montrer ici que *la théologie réformée*, qui repose tout entière sur une théologie biblique, permet l'élaboration d'une saine et séduisante théologie de la confirmation et par conséquent justifie une cérémonie ecclésiastique de « confirmation » d'une haute inspiration, tenant compte des desseins de Dieu et de ses promesses, de la réalité de l'Eglise, des conditions psychologiques des catéchumènes, une cérémonie à laquelle les jeunes, l'Eglise et les pasteurs peuvent participer *dans la vérité*, et qui ne prête pas le flanc — c'est ma conviction — aux critiques traditionnelles. « La tâche qui paraît être à la portée de nos Eglises aujourd'hui, dit Pierre LESTRINGANT, consiste à redonner la mélodie initiale dans sa pureté, en éliminant les parasites qui s'y sont mêlés. Il est probable qu'elle fera retentir dans les cœurs et les intelligences cette résonance des choses que nous avons oubliées, mais dont nous discernerons à nouveau qu'elles appartiennent à notre patrimoine authentique. »⁵

Quelle est donc la mélodie initiale dans sa pureté ? Quels sont les parasites qui s'y sont mêlés et qu'il faut extirper ? Telle est la double tâche que je voudrais mener à bien au cours de cette étude, en gardant un langage simple et une méthode accessible aux fidèles de l'Eglise.

⁵ Pierre LESTRINGANT, *Bulletin d'Information de l'E.R.F.*, mars 1952.

I

L'alliance de grâce

La mélodie initiale, le fil conducteur qui nous permet de circonscrire les bases d'une cérémonie ecclésiastique de confirmation et de la fonder, tout en évitant les erreurs et les surajoutures parasites, notre seul guide, c'est *l'alliance de grâce*. J'ai exposé la théologie de l'alliance de grâce dans mon livre : *Le Baptême, Sacrement de l'alliance de grâce*¹. Je ne puis redire ici tout ce que j'écrivais alors ; je souhaite que le lecteur de la présente étude s'y réfère souvent comme au point de départ d'une théologie réformée de la confirmation. En résumant ici l'essentiel, j'y renvoie le lecteur qui souhaiterait de plus amples références et justifications, dans le domaine biblique et de la théologie contemporaine notamment.

Qu'est donc l'alliance de grâce ?

Aussitôt après la chute, il eût été possible à Dieu d'infliger à l'homme le châtiment éternel, juste conséquence de sa désobéissance. Mais, dans sa compassion, Dieu décide de ne pas faire intervenir immédiatement le jugement ; il veut, au contraire, tirer le bien du mal que font les hommes et se servir de la chute et du péché comme moyen d'une révélation nouvelle et plus haute de sa Divinité. Il décide, en conséquence, de se tourner vers le monde déchu avec toute la splendeur de son amour rédempteur et de sa grâce salvatrice. Par là, il a égard à sa gloire autant qu'au bien de ses créatures. *Sa gloire*, car il avait créé le monde pour lui faire connaître la splendeur de son Nom qui, avant la chute, n'avait pas encore été manifesté dans toute sa perfection ; *le bien de ses créatures*, car au lieu de les laisser dans la mort, conséquence et salaire du péché, Dieu saisit la créature déchue pour en faire l'objet de la révélation de sa grâce et du don gratuit de la vie et du bonheur.

Aux droits de sa justice, Dieu substitue sa patience et sa grâce. Le péché sera expié par un Médiateur qui acquerra la justice dont l'homme est incapable, bien qu'il en ait besoin, et qu'il recevra comme grâce. Dieu lui-même, en la personne de son Fils, s'offre à opérer, à réaliser, à rendre efficace cette médiation. Le Fils sera le Médiateur, la Victime expiatoire, la Rançon, le Sauveur : « L'Agneau a été immolé dès la fondation du monde. » (Apoc. 13 : 8). Ainsi resplendiront et la gloire du Dieu unique et le salut gratuit de ses créatures déchues.

¹ *La Revue Réformée*, un vol., 212 p., n° 2-3, 1950, traduit en anglais et en espagnol.

Cette volonté de Dieu de sauver l'homme de la ruine et de lui donner la justice et la vie s'appelle « l'alliance de grâce ». Aussi Dieu fait-il alliance avec Abram dans des récits présents à toutes les mémoires (Gen. 15 : 1-18 ; 17). Les paroles de Dieu qui nous intéressent ici sont les suivantes : « Je ferai mon alliance *avec toi et avec ta postérité* après toi, d'âge en âge ; ce sera une alliance perpétuelle, en sorte que je serai *ton Dieu et celui de ta postérité après toi*. » (Gen. 17 : 7). « Pour toi, garde mon alliance, *toi et ta postérité après toi*, d'âge en âge. Voici l'alliance que vous avez à garder, alliance établie entre moi et *vous, et tes descendants après toi* : tout mâle parmi vous devra être circoncis. Vous circoncirez votre chair et ce sera le signe de l'alliance entre moi et *vous* (...). Mon alliance sera dans votre chair *le signe* d'une alliance éternelle. » (Gen. 17 : 9-11, 13). Et Dieu ajoute, au verset 19 : « Je ferai alliance avec lui (Isaac), alliance qui sera perpétuelle *pour sa postérité après lui*. »

Cette alliance, conclue avec serment², est ensuite confirmée à Isaac, à Jacob, à Joseph, et à leur postérité. A toutes les époques de l'Ancient Testament, les croyants se reportent à cette alliance et à ses promesses ; Dieu lui-même s'y réfère sans cesse et lui donne progressivement son plein épanouissement. L'écho en retentit à travers toute l'Ecriture. Dieu fonde sur l'alliance de grâce la délivrance d'Egypte (Ex. 2 : 24 ; 6 : 3-8 ; Lév. 26 : 42 ; Deut. 1 : 8) ; elle est la base de l'alliance du Sinaï (Gal. 3 : 17-18), qui ne devait servir qu'à faire briller plus splendidement la grâce de l'alliance faite avec Abraham (Gal. 3 : 19-25). C'est à cause d'elle que Dieu reste fidèle (Deut. 4 : 31 ; 7 : 9, 12 ; 29 : 12-13). L'intercession de Moïse est fondée sur sa foi au Dieu de l'alliance qui demeure fidèle (Ex. 32 : 13-14), et il rappelle à son peuple les promesses et les exigences de l'alliance conclue avec Abraham et les pères (Deut. 7 : 12 ; 8 : 18).

La révélation de l'alliance est si importante que les paroles de Dieu sont appelées « les paroles de l'alliance » (II Rois 23 : 3 ; II Chron. 34 : 31), les Ecritures, « Le Livre de l'Alliance » (Ex. 24 : 7 ; II Rois 23 : 2, 21). Le culte israélite et sa liturgie sont centrés sur la réalité de l'alliance qu'ils représentent et confirment. L'alliance apparaît à toutes les étapes importantes de la Révélation : chez les Juges, chez David, chez Salomon, Esaïe, Jérémie, Daniel, etc. Elle est la clé de la compréhension de l'Ancien Testament³, et plus encore du Nouveau.

Dans le Nouveau Testament, en effet, Marie et Zacharie voient dans la naissance du Christ la marque de la fidélité de Dieu à l'égard des promesses de Dieu et de son alliance (Luc 1 : 50-55, 72-75), car le Christ est le Médiateur promis de l'alliance (Es. 42 : 6-7 ; 49 : 8-9), « l'Ange de l'Alliance » (Mal. 3 : 1), puis le Média-

² Deut. 4 : 31 ; 7 : 12 ; 8 : 18 ; 28 : 9 ; 29 : 13 ; Héb. 6 : 17-18, etc...

³ Cf. Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 48-50.

teur donné, le garant de l'alliance (Héb. 7 : 22 ; 8 : 6 ; 9 : 15 ; 12 : 24), qui y introduit tous les siens (Rom. 5 : 2). Selon les paroles de l'institution de la sainte Cène, le sang qu'il verse pour la rémission des péchés est « le sang de l'alliance » (Matth. 26 : 28 ; Marc 14 : 24, etc.). C'est en vertu de la promesse de l'alliance qu'il est ressuscité (Actes 13 : 32-33) ; c'est par le sang de l'alliance éternelle qu'il est devenu « le grand Pasteur des brebis » (Héb. 13 : 20).

L'alliance de grâce est constamment présente à la pensée des Apôtres et des disciples (Act. 2 : 14-41 ; 3 : 12-26 ; 7 : 2-8 ; 26 : 6-7). Paul affirme la pérennité de l'alliance et la vitalité présente de ses promesses (Gal. 3 : 17). Les chrétiens sont les enfants nés selon la promesse (Gal. 4 : 21, 23, 28), les fils d'Abraham (Gal. 3 : 7, 9) ; ils sont justifiés par la foi comme Abraham ; ils entrent dans la même alliance et reçoivent les mêmes promesses (Rom. 4) : « Si vous êtes à Christ, dit Paul, vous êtes donc la postérité d'Abraham, *héritiers selon la promesse.* » (Gal. 3 : 29)⁴. Le ministère apostolique et pastoral est donc celui de l'alliance (II Cor. 3 : 6)⁵. Dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, l'alliance de grâce est essentiellement la même, quoique sa forme d'administration change ; elle cimente l'unité des deux Testaments⁶.



L'alliance est toute de grâce, c'est-à-dire gratuite : elle ne dépend *d'aucune* condition humaine, elle n'est pas la rémunération d'un service, elle ne suppose pas l'accomplissement de la Loi. Dieu lui-même, en la personne de son Fils, suscite le *Garant* de l'alliance, pour s'acquitter de *toutes* ses obligations, en même temps que des exigences de la justice divine. Elle est *de grâce*, parce que Dieu, par sa grâce rendue efficace par l'action du Saint-Esprit, rend celui qu'il désigne capable et de recevoir la promesse et de vivre conformément aux exigences prescrites par les termes mêmes de l'alliance. L'alliance de grâce a son origine *dans la grâce de Dieu*, elle est exécutée *en vertu* de la grâce de Dieu, et réalisée dans la vie des pécheurs *par la grâce de Dieu*. Elle est l'œuvre de Dieu, uniquement son œuvre, toute son œuvre. L'homme ne peut en tirer aucune gloire personnelle : toute la gloire en vient du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Elle met ainsi en évidence, et de manière admirable, la souveraineté de Dieu dans toute l'œuvre du salut⁷.

Elle est éternelle et irrévocable. Les hommes peuvent lui être infidèles, mais Dieu n'oublie jamais ses promesses parce que l'alliance ne repose que sur sa miséricorde et que Jésus-Christ, seul vrai fondement de l'alliance, subsiste éternellement⁸. « Quand les montagnes s'effondreraient, quand les collines chancelleraient, ma

⁴ Cf. Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 53-58.

⁵ *Ibid.*, p. 51-52.

⁶ *Ibid.*, p. 54-58.

⁷ *Ibid.*, p. 53.

⁸ *Ibid.*, p. 54.

bonté pour toi ne faiblira pas et mon alliance de paix ne sera pas ébranlée, dit l'Eternel qui a compassion de toi. » (Es. 54 : 10). Elle culmine dans le « Nom » que Dieu se donne et nous révèle, un Dieu de toute bonté, de grâce et de miséricorde : « L'éternel, oui, l'Eternel, Dieu miséricordieux et compatissant, lent à la colère, riche en grâce et en fidélité, qui conserve sa grâce (et son alliance, Deut. 7 : 9), jusqu'à mille générations, qui pardonne l'iniquité, la révolte et le péché, mais qui ne tient pas le coupable pour innocent » (Ex. 34 : 5-7) ; « Nom » que le Christ reçoit de son Père pour nous le révéler pleinement (Jean 17 : 6, 11, 12)⁹.

A qui cette alliance de grâce est-elle offerte ?

Partout où l'Evangile est prêché, où le salut, accompli en Jésus-Christ, est annoncé (et avec lui l'alliance dont Christ est le Médiateur, car comment ne pas prêcher l'alliance scellée par le sang du Christ, « *le sang de l'alliance* », et commémorée à chaque Cène ?), l'alliance est *offerte* à tout homme pécheur, incapable par lui-même de retrouver la communion avec Dieu et de s'y maintenir. La condition pour qu'un adulte (prosélyte ou nouveau venu non baptisé) *entre dans* l'alliance est d'en accepter volontairement les conditions par la foi. La foi est alors une condition *de* l'alliance. L'acceptation par la foi des *promesses de l'alliance* et la *confession de la foi* déterminent ici l'entrée *dans* l'alliance considérée comme relation légale et comme communion de vie avec Jésus-Christ¹⁰. Cette entrée d'un adulte *dans l'alliance* est scellée par le baptême, rite d'agrégation et sacrement de l'alliance de grâce. Mais ce n'est que dans le cas des prosélytes parvenus à l'âge du discernement spirituel que la foi est une condition *de* l'alliance.

En effet, la grande révélation que l'Ecriture nous apporte à partir d'Abraham, c'est que Dieu, par pure miséricorde, choisit dans la masse universelle des hommes déchus une famille, un peuple, pour être et rester son propre peuple, pour établir avec ses membres *et leur postérité* une alliance, leur communiquer la plénitude de sa grâce et de son salut, leur révéler sa gloire, être aimé et servi. Ce dessein de Dieu se poursuit dans l'Eglise chrétienne à l'égard des croyants *et de leurs enfants après eux*, c'est-à-dire de *familles*. Les enfants de parents croyants naissent *dans l'alliance* et sont les *héritiers* de la promesse. Dieu distingue donc et *sépare*, c'est-à-dire qu'il *sanctifie* : « Je suis l'Eternel qui vous sanctifie », dit-il (Lév. 22 : 32). « Vous serez saints *pour moi*, car je suis saint, moi, l'Eternel, et je vous *ai séparés* des peuples afin que vous soyez à moi » (Lév. 20 : 26), dessein et volonté de Dieu qui s'appliquent plus encore à l'Eglise chrétienne qu'au peuple d'Israël, ainsi qu'à chaque fidèle, car chacun doit s'approprier pour soi-même non seu-

⁹ Les anciennes traductions synodales, mais pas la 8^e édition, Segond, etc..., traduisent mal ces passages. Il faut en effet traduire les versets 12 et 13 : « Pendant que j'étais avec eux, je les gardais *en ton nom que tu m'as donné*. (...) Père saint, garde-les *en ton nom que tu mas donné*. »

¹⁰ Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 73-74.

lement les promesses directes qu'il reçoit, mais aussi les promesses faites à toute l'Eglise.

Dès Abraham, cette alliance est une *relation* que Dieu *impose* dans sa souveraineté. Dieu choisit Abram sans le consulter, il choisit de même sa postérité, ses descendants comme héritiers de la promesse. *Il faut noter le caractère foncièrement objectif de l'alliance.* Sa réalité ne dépend ni du comportement de l'homme ni de sa foi : *elle les précède.* L'homme — puis chacun de ses enfants — est placé dans l'alliance par le libre décret de Dieu qui lui dit : « Je suis ton Dieu. » La foi, qui n'en est pas la condition, sera le fruit de l'alliance¹¹.

Mais l'initiative de Dieu : « Je serai ton Dieu » engage l'homme qu'il désigne : « Tu seras mon peuple ; vous serez mes fils et mes filles » ; une réponse est nécessaire. Dieu lui promet d'être son Dieu, et l'homme doit répondre qu'il accepte de recevoir cette grâce et d'être son enfant. Dieu promet la justification par la rémission des péchés, l'adoption filiale, la vie éternelle : l'homme doit répondre par la foi salvatrice en Jésus-Christ, en se confiant en Dieu pour le temps et pour l'éternité et en se soumettant à sa grâce et à ses fruits, pour que sa vie soit une offrande de reconnaissance.

Toutefois, Dieu n'attend pas que l'homme accomplisse *par ses propres forces* ce qu'exigent les termes de l'alliance. Placé en présence de ses exigences, l'homme ne peut obtenir *que de Dieu* la force nécessaire à l'accomplissement de ses devoirs, conformément à la promesse qui lui a été faite : « L'Eternel, ton Dieu, circoncira ton cœur et le cœur de ta postérité, pour que tu aimes l'Eternel, ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme, et que tu vives » (Deut. 30 : 6 ; cf. 8 : 18), pour que tu vives, toi et tes enfants après toi, pour que tu sois heureux, toi et les enfants après toi, selon les refrains du Deutéronome.

A quoi donc serviraient des promesses que l'homme, inapte à croire et à faire le bien, ne pourrait recevoir parce qu'il ne les comprendrait pas ? C'est pourquoi, avec la promesse et ses exigences, Dieu donne à l'homme, par son Saint-Esprit, ce qui est nécessaire pour qu'elle puisse être accueillie, reçue et crue. *Il lui fait également la promesse de le rendre capable de recevoir la promesse !* L'homme pourra donc et, par conséquent, il devra répondre par la foi : *il pourra se convertir à Dieu de tout son cœur et de toute son âme* (Deut. 30 : 10) : « Cette parole (celle de l'alliance) est tout près de toi, dit l'Eternel, dans ta bouche et dans ton cœur, de sorte que tu peux l'accomplir. ». A l'alliance objectivement offerte à l'homme pécheur, Dieu confère subjectivement « le vouloir et le faire », afin que la créature déchue accepte librement et volontairement cette alliance, la confirme et puisse y demeurer.

L'alliance de grâce est une alliance au nom de laquelle Dieu promet avec serment que, si nous le voulons (la possibilité de ce

¹¹ *Ibid.*, p. 74-75.

vouloir fait partie du dynamisme de la promesse), nous le saurons être, nous le croirons être notre Père et notre Sauveur ; et il le sera ! Il ne nous laissera pas dans le péché et dans la mort. En vertu de cette alliance, nous avons toujours *droit* auprès de lui, si nous les souhaitons (la possibilité de ce souhait fait aussi partie de la promesse), à son accueil paternel et aux bienfaits de ses promesses. Ceux qui sont nés *dans* l'alliance reçoivent l'assurance qu'ils ne seront jamais exclus de la grâce s'ils la souhaitent et la demandent¹².

Parce que l'alliance maintient rigoureusement la souveraineté de Dieu dans l'œuvre du salut, elle fait droit à la nature raisonnable et morale de l'homme. Dans l'alliance, *l'homme doit être et est actif*. Créature à la fois responsable et inexcusable, mis en présence de la promesse de la grâce ou de sa perdition, l'homme doit *choisir*. Il doit rester dans cette alliance, la garder et y marcher, volontairement et librement, en rompant volontairement et librement avec le péché. L'initiative de Dieu ne le laisse pas passif ou inerte. L'œuvre de la grâce ne le tue pas, mais s'empare de lui tout entier pour le vivifier « afin qu'il vive ». Elle n'anéantit pas ses forces, mais lui ôte son impuissance ; elle n'annihile pas sa volonté, mais la libère du péché ; elle n'étouffe pas sa conscience, mais l'affranchit ; elle n'obnubile pas son intelligence ou ses facultés, elle les excite et les dynamise. Elle régénère, recrée l'homme tout entier ; elle lui fait aimer Dieu et se consacrer à lui librement, spontanément, volontairement, de tout son cœur, de toute son âme, de toute sa pensée et de toutes ses forces, celles de l'esprit, de l'âme et du corps. Aussi Dieu acquiert-il sa gloire non au désavantage de l'homme, mais à son bénéfice. C'est pourquoi tous les fils et les filles de l'alliance sont *obligés*, en conscience, de se *maintenir* dans cette alliance et *d'y vivre*. L'alliance de grâce est la pépinière de l'élection : elle a pour but le salut du plus grand nombre. Elle édifie organiquement le corps du Christ, l'Eglise, l'humanité nouvelle dont Christ est le Chef.



L'alliance s'insère dans le fil de l'histoire, dont le Dieu créateur est souverain. Elle *ne saute pas* d'un individu à un autre individu ; elle n'est jamais et n'a jamais été conclue avec tel ou tel homme, telle ou telle femme, pris individuellement, mais *toujours* en y incluant *sa postérité* : elle est une alliance « de génération en génération ». Elle ne s'adresse pas à un homme considéré comme un individu, soustrait aux liens de l'Histoire, mais comme une *personne concrète*, vivant historiquement, avec tout ce qui lui appartient : argent, biens, influence, autorité, science, art, vie sociale et politique, etc., mais aussi en tant que mari et femme, père et mère, avec toute sa postérité¹³.

¹² *Ibid.*, p. 75-76.

¹³ *Ibid.*, p. 76-79.

LES PROMESSES FAITES AUX PARENTS.

La volonté de Dieu — révélée dans l'Ecriture — est de compter au nombre des membres de l'alliance les enfants des croyants : « Je serai ton Dieu et celui de la postérité après toi. Je purifierai ton cœur et celui de ta postérité. » Dieu déclare donc *aux parents* croyants qu'il *est* le Dieu de leurs enfants (aux futurs parents il promet qu'il le *sera*), qu'il place *dans l'alliance* et par conséquent *dans son Royaume* et *dans son Eglise*. Il veut en faire des membres vivants de l'Eglise et promet, si l'Evangile de l'alliance leur est présenté, que ces enfants, venus à l'âge du discernement, auront la *possibilité* de choisir librement, volontairement et consciemment entre le bien et le mal, la bénédiction et la malédiction, la grâce et le péché, le bonheur et le malheur, la vie et la mort ; la possibilité et la liberté de *confirmer* l'alliance offerte par Dieu, d'aimer le Christ et de le servir. Dieu sera le Dieu et le Père des enfants, comme il a été, est et restera le Dieu et le Père des parents.

Cette alliance et ces promesses ne concernent pas seulement — nous l'avons vu — l'Ancien Testament : l'alliance est également enseignée dans le Nouveau, et manifeste ainsi l'unité fondamentale de toute la Révélation.

Pour le Christ, les enfants de l'alliance *sont* dans le Royaume (Matth. 18 : 1-6, 10), qui ne sera donné qu'à ceux qui leur ressemblent : il les accueille avec une bienveillance touchante (Matth. 19 : 13-15), car ils croient en lui et déjà le glorifient (Matth. 18 : 7 ; 20 : 15-16). Ils sont donc aussi membres de l'Eglise¹⁴.

Après la Pentecôte, remplis de l'Esprit Saint, les Apôtres déclarent : « La promesse est pour vous ET pour vos enfants. » (Act. 2 : 39)¹⁵. Paul et Silas disent au geôlier : « Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé, *toi et ta famille* (...). Il fut aussitôt baptisé, *lui et tous les siens*. Et il se réjouit avec toute sa famille de ce qu'il avait cru en Dieu. » (Act. 16 : 31-34). Il en avait été de même de Noé et de ses fils : « Entre dans l'arche, dit l'Eternel à Noé, *toi et toute ta famille*, car j'ai vu que *tu* es juste devant moi au milieu de cette génération. » (Gen. 7 : 1). La Bible ne connaît pas d' « individu » disjoint de son contexte historique et familial. L' « individu » moderne (monstre abstrait forgé par la philosophie rationaliste) est un déraciné ; dans la Bible, la personne est toujours enracinée, héritière de ses ascendants, génératrice de ses descendants ; la *famille* est une personnalité collective qui, comme telle et dans la totalité de ses membres, est insérée dans l'alliance de grâce de génération en génération¹⁶.

La célèbre déclaration de l'Apôtre Paul (I Cor. 7 : 14) en apporte une éclatante confirmation. Pour dissuader un époux chré-

¹⁴ Cf. Marc 10 : 13-16 ; Luc 17 : 1-2 ; 18 : 15-17 ; Matth. 11 : 26. Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 91-94.

¹⁵ Ce petit ET, si important ici, est souvent supprimé dans nos traductions : Synodale, Segond, Jérusalem, etc.

¹⁶ Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 147-148.

tien de se séparer de son conjoint païen, il dit : « Le mari non croyant est sanctifié par sa femme, et la femme non croyante est sanctifiée par son mari croyant. S'il en était autrement, vos enfants seraient impurs, *tandis qu'ils sont saints*. » N'est-on pas émerveillé de l'ampleur de la miséricorde de Dieu ? Par la foi *d'un seul époux*, l'union conjugale tout entière est sanctifiée. De plus, tous les enfants sont mis par Dieu au compte de l'époux croyant et « versés » de son côté : ils sont « saints » ; non d'une sainteté subjective et intérieure, car ils ne sont pas saints par eux-mêmes, mais *du fait* du père ou de la mère croyant, non par nature, mais *par privilège d'alliance*. Dieu établit librement avec eux, par grâce, une *relation personnelle* ; il les distingue et les sépare¹⁷. Les enfants de croyants ne sont ni des enfants de païens, ni des enfants du Malin ; ils n'ont nul besoin d'être exorcisés ; ils sont les enfants de l'alliance, auxquels la promesse appartient aussi bien qu'aux adultes.

« C'est ici, dit CALVIN, un passage notable et tiré du profond de la théologie. Car il enseigne que les enfants des fidèles sont *séparés* des autres par manière de prérogative, en sorte qu'ils sont réputés *saints* dans l'Eglise (...). Quant à ce que l'Apôtre attribue ici un privilège spécial aux enfants des fidèles, cela procède *du bienfait de l'alliance*, lequel survenant, la malédiction de nature est effacée, en sorte que ceux qui étaient profanes de nature sont *consacrés à Dieu par grâce*¹⁸.

Dieu s'engage donc avec serment à recevoir dans sa grâce tant qu'ils vivront les enfants des croyants, s'ils saisissent à leur tour la promesse par la foi. S'ils lui demandent d'être leur Père, il le sera. Dieu ne se contente pas de le promettre : il réalisera les conditions nécessaires pour que la promesse puisse être efficace. L'alliance est plus qu'une simple offre de salut, plus que la présentation de la grâce à quoi s'ajoutera la promesse de croire à l'Evangile : elle comporte l'assurance, fondée sur les promesses divines, que Dieu, par son Saint-Esprit et *les moyens qu'il ordonne dans ce but*, travaillera dans les enfants de l'alliance quand, où et comme il lui plaira, pour établir entre lui et eux une authentique communion de vie¹⁹. Dieu le promet aux parents non en vertu de leurs mérites, mais de sa grâce à laquelle il donne la forme d'une alliance de génération en génération²⁰.

Ainsi, les parents ne sont pas invités à recevoir la promesse et à demeurer dans l'alliance *pour eux-mêmes seulement*, mais aussi *pour leurs enfants*. « Choisis la vie, afin que *tu vives, toi et ta pos-*

¹⁷ C'est la définition même de la sainteté dans l'Ecriture et de la sanctification, auxquelles nous avons déjà fait allusion ci-dessus (p. 10). Les mots « sanctifier », « saint » sous-tendent toujours une relation dynamique, établie et maintenue par la seule initiative et la grâce de Dieu.

¹⁸ Jean CALVIN, *Commentaire sur I Corinthiens 7 : 14*.

¹⁹ Cf. Ci-dessous, p. 15, et ch. 2.

²⁰ Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 80-83.

térité, en aimant l'Eternel ton Dieu, en obéissant à sa voix et en lui demeurant attaché. C'est lui, en effet, qui est ta vie. » (Deut. 30 : 19-20). « Je purifierai ton cœur et celui de tes enfants après toi. » « Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé, toi et tous les tiens. »

LES PROMESSES FAITES AUX ENFANTS.

Les enfants de l'alliance sont donc des *héritiers*, les héritiers de la promesse dont le Saint-Esprit est le gage. Ils n'héritent pas le salut ni la vie éternelle, qui ne se transmettent jamais par héritage. Héritiers des promesses, « saints » par alliance, ils doivent en recevoir le contenu par la foi et la repentance : alors seulement ils deviennent les héritiers des choses promises²¹.

Dieu assure les enfants de l'alliance qu'il les aime à cause de leurs pères et mères et de la promesse qu'il leur a faite. Ses dons et son appel sont irrévocables (Rom. 11 : 29). Il s'est solennellement engagé à les illuminer, à les instruire, à les purifier, à les secourir. Il leur promet qu'après leurs chutes et leurs défaites, s'ils se repentent et croient à la promesse, ils peuvent se présenter devant lui avec l'assurance d'être écoutés, consolés, pardonnés ; en vertu de l'alliance, ils ont le droit d'espérer de lui la justice et la vie, et de réclamer pour eux l'accomplissement de ses promesses. L'enfant de l'alliance peut dire à son Dieu : « Souviens-toi de ton alliance ! Daigne ne pas la détruire ! Ne me rejette pas ! N'oublie pas d'avoir pitié. Ne mets pas un terme à tes compassions. *Convertis-moi selon ta promesse et je serai vraiment converti !* »²². Dieu a juré qu'il entendra, exaucera, relèvera et dispensera les richesses de sa miséricorde.

S'ils le veulent, les enfants de l'alliance peuvent donc confirmer cette alliance et rompre avec le péché, car Dieu leur en donne la possibilité. Il leur accordera — ne s'y est-il pas engagé ? — suffisamment de grâces pour qu'ils ne succombent pas nécessairement à la tentation et qu'ils puissent choisir le chemin qui mène à la vie, à la liberté, et y marcher avec persévération²³. Si ces enfants refusent les grâces de l'alliance, ils auront choisi eux-mêmes la voie de la perdition. Ils ne seront pas perdus parce que la grâce ne leur aura jamais été présentée ; ils se seront perdus parce que la grâce leur ayant été généreusement présentée avec la possibilité de la recevoir, ils l'auront librement, volontairement et consciemment méprisée et rejetée.

²¹ *Ibid.*, p. 79-80.

²² Ps. 74 : 20 ; Jér. 14 : 20-21 ; Ps. 77 : 8-10 ; Jér. 31 : 18 ; Lament. 5 : 21.

²³ Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 83.

II

Le ministère de l'alliance

1. LE BAPTÈME

Les promesses de l'alliance sont à ce point fondamentales que Dieu, dans sa miséricorde, a voulu qu'elles nous fussent rappelées, *confirmées et scellées*, tant pour les pères que pour les enfants, par les sacrements, et d'abord par le baptême, afin que parents et enfants, et l'Eglise avec eux, ne doutent pas de leur réalité et de leur vérité, d'étayer et d'exciter sans cesse leur foi, d'inspirer leur comportement, en un mot, de faire valoir et fructifier l'alliance, de l' « administrer », c'est-à-dire d'en être les ministres, les serviteurs.

Tout ce que le Nouveau Testament nous apprend du baptême atteste qu'il en est bien ainsi. J'ai montré comment le baptême, tant pour les adultes que pour les enfants, est sacrement de l'alliance de grâce¹. Si, dans le cadre de cette étude, je n'ai pas à justifier de la légitimité du baptême des enfants, il est toutefois utile de préciser le lien étroit entre l'alliance et le baptême.

Dans l'alliance et dans l'Evangile, Dieu révèle qu'il veut nous rétablir, nous pécheurs, dans sa communion. L'alliance contient la promesse du pardon de nos péchés et de notre justification. L'Evangile est cette promesse et la proclame ; la prédication de la Parole nous y fait croire ; le baptême en est le signe et le sceau. *L'alliance est l'Evangile, tant dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau Testament.*

L'alliance contient la promesse de notre adoption filiale, de la communion à la mort et à la résurrection du Christ, de notre incorporation en Christ ; elle nous fait enfants de Dieu. Le baptême nous est le signe visible et le sceau de cette adoption, de cette filialité, de cette communion, de cette agrégation.

L'alliance offre la promesse de la vie éternelle et de notre glorification. Le baptême aussi : Quiconque croit et est baptisé a la vie éternelle (Marc 16 : 16).

L'alliance est toute de grâce ; en Jésus-Christ, elle est *la* grâce. Le baptême est le signe et le sceau de cette grâce.

L'alliance nous promet le don de l'Esprit Saint en vue de l'application pleine et libre de l'œuvre de la rédemption et de tous les bienfaits du salut. Le baptême est sacrement de cette union au

¹ Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 113-121, 145-155.

Christ et de la participation à tous ses biens et à toutes ses grâces. Avec la Parole, il est le moyen d'action de l'Esprit pour communiquer les richesses du salut.

L'alliance est trinitaire, le baptême l'est aussi. Les grâces qui nous sont données dans le baptême sont toutes comprises dans la communion avec le Dieu Père, Fils et Saint-Esprit. Le Père atteste dans le baptême qu'il établit avec nous une alliance éternelle et qu'il nous reçoit pour ses enfants et ses héritiers. Le Fils nous scelle dans cette certitude qu'il nous lave en son sang et nous incorpore dans la communion de sa mort et de sa résurrection. L'Esprit Saint nous scelle dans cette certitude qu'il habite en nous et qu'il nous sanctifie comme membres de Jésus-Christ.

Le but de l'alliance est de soustraire le pécheur aux corruptions de ce siècle, de le séparer des impies, de l'incorporer au peuple de Dieu et à son Eglise. Le baptême signifie et scelle la réalité de cet acte de Dieu réalisé en quiconque reçoit la promesse avec foi. Il est le sacrement de cette mise à part, de cette incorporation à l'Eglise visible. L'alliance édifie l'Eglise comme le fait le baptême.

L'alliance et le baptême sont tous deux à la gloire de Dieu et en vue de sa glorification en nous.

Les textes du Nouveau Testament sur le baptême, sa nature et ses effets s'inscrivent tous dans le cadre de l'alliance de grâce pleinement accomplie. L'alliance est le ciment spirituel qui coordonne en un tout harmonieux les réalités spirituelles signifiées et scellées par le baptême. Le baptême confirme en tous points l'économie de l'alliance de grâce. Le Nouveau Testament porte au maximum de sa puissance la promesse de l'alliance, et lui donne, par le ministère de la Parole et des Sacrements, toute son efficacité en Jésus-Christ. *Le baptême est le sacrement de l'entrée dans l'alliance de grâce*, non pas d'une entrée qui ne se ferait qu'au moment du baptême, mais de l'insertion *antécédente*, faite par Dieu lui-même, et dont le baptême est le signe, le gage et le sceau. « Au baptême, dit CALVIN, nous avons l'alliance de Dieu comme gravée en nos corps. »².

² Jean CALVIN, *Sermon sur Deutéronome 10 : 1-8*, « Opera Calvini », XXVII, 8.

Il n'est pas possible de fonder d'une manière exclusivement *christo-centrique* les sacrements du Nouveau Testament, baptême et Cène. Ils sont les signes et les sceaux de l'œuvre du Christ, mais ils prennent d'abord leur sens des promesses et des mystères spirituels que notre Seigneur a voulu y représenter, et non des éléments extérieurs de la cérémonie : c'est selon la réalité qui doit être signifiée et scellée que Dieu décide du signe. L'œuvre du Fils doit être rapportée à la volonté et aux décrets du Père. Elle se réfère au « pacte du salut » ou « Alliance de la rédemption », dont la réalisation s'accomplice dans le temps et l'histoire par le ministère de l'alliance de grâce. En raison du ministère d'alliance du Christ (son sang versé n'est-il pas « le sang de l'alliance » ?), les sacrements sont tous fondés d'une manière *théologique*, donc trinitaire. Ils sont les signes et les sceaux de l'alliance de grâce (Rom. 6 : 11 ; I Cor. 5 : 7 ; Col. 2 : 11-12). Lorsque nous cherchons le *fondement ultime* du baptême — comme de la Cène — ce n'est pas assez dire que nous le trouvons en Christ. Christ en est le *contenu*. Mais le *fondement* du baptême comme de la Cène doit être lui aussi cherché dans le décret de Dieu par lequel Christ nous a été donné, par quoi l'Eternel a été fait « Dieu avec nous », et qui nous est précisément révélé dans l'alliance de grâce.

La promesse d'adoption de l'alliance, l'alliance et elle seule, est dans tous les cas — baptême d'adulte ou baptême d'enfant — le véritable fondement du baptême³. Rien ne montre que le baptême signifie et scelle d'abord autre chose que notre adoption et notre réception dans l'alliance. Même les adultes sont baptisés en raison de l'alliance qui leur est offerte et qu'ils acceptent, non en raison ou sur la base de leur foi ou de leur repentance, qui sont déjà *les conséquences et les fruits de l'alliance*.

Ce sont les promesses qui donnent au signe son contenu ; la vérité des promesses fait la vérité du signe. Le baptême a la même *objectivité que l'alliance*⁴. Comme l'alliance, il est d'abord un acte de la grâce de Dieu, une offre et un don, accompli en vertu de la promesse, non le signe d'une action de l'homme. Il n'illustre pas d'abord les sentiments subjectifs de l'homme, sa réponse à la grâce — bien qu'il le fasse aussi — mais l'œuvre de la grâce et *l'appel de Dieu à accepter l'alliance et à y vivre selon sa promesse*. Le baptême est d'abord et avant tout le signe et le sceau de la libre grâce de Dieu, dispensée en vertu de la promesse et réalisée en celui qui croit.

2. LE MINISTÈRE ECCLÉSIASTIQUE DE L'ALLIANCE

Quel est donc le ministère de l'Eglise ? L'Eglise est la servante de l'alliance et du baptême qui l'a scellée. Elle doit donc prêcher fidèlement l'Evangile de l'alliance, enseigner l'alliance et sa grâce, la rendre vivante, rappeler aux parents et aux enfants ses promesses extraordinaires et ses exigences. Elle doit annoncer le salut par le sang versé du Christ, « le sang de l'alliance », la nécessité de la nouvelle naissance, la régénération par le Saint-Esprit ; elle veillera à ce que nul ne se prive des grâces de l'alliance et du baptême, c'est-à-dire à ce que la relation objective, établie par Dieu dans l'alliance et scellée par le baptême, soit ratifiée ; que chacun reçoive pour soi la promesse et la fasse valoir, que la relation dont Dieu a pris l'initiative devienne progressivement une marche dans l'alliance, *une communion de vie*. En même temps, l'Eglise doit avertir chacun de sa responsabilité personnelle s'il voulait rompre, pour soi et sa postérité, le lien de l'alliance et la rejeter. *Chaque membre de l'alliance doit devenir ce qu'elle implique et ce que son baptême signifie*.

L'Eglise prêchera d'abord l'alliance *aux parents*. Qu'elle les exhorte et les encourage à être des membres vivants de l'alliance, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs enfants. Qu'elle leur montre comment leur foi dans la promesse de l'alliance, pour eux et leurs enfants, est l'une des conditions de l'accomplis-

³ « Cette alliance, dit le célèbre dogmaticien H. BAVINCK, était le fondement solide, biblique et objectif sur lequel tous les réformés, à l'unanimité et sans exception, firent reposer la légitimité du baptême des enfants. Ils n'eurent pas d'autre fondement plus profond et plus solide. » (*Geref. Dogm.*, IV, 282).

⁴ Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 119-121, 155-159.

sement de l'alliance en eux et dans leur postérité : d'une part en raison de la *solidarité spirituelle* qui unit les parents à leurs enfants, d'autre part parce que Dieu promet d'accorder à celui qui croit et qui prie ce qu'il lui a lui-même ordonné de croire et de demander selon la promesse.

Les parents fonderont leur foi non seulement sur les promesses de l'alliance, mais *sur la réalité de leur baptême et de celui de leurs enfants*, signe visible par lequel le Seigneur a signé cette promesse dans le corps de leurs enfants et attesté qu'il les accepte dans la communion de son Eglise. La mémoire du signe reçu lui confère sans cesse valeur et efficacité. Sans se lasser jamais, l'Eglise initie ses membres à faire valoir le témoignage qui leur a été donné à leur baptême.

« Voilà donc comme il nous faut faire valoir notre baptême, dit CALVIN : c'est que nous en usions comme d'un bouclier pour repousser toutes les défiances qui nous surviennent, au point que nous serions empêchés de prier Dieu et avoir tout notre refuge en lui, si ce n'était que nous vinssions à lui. Or, il est vrai que j'ai en moi tant de péchés que le nombre serait pour me rendre détestable devant mon Dieu ; mais je n'y viens point comme en ma personne ; je renonce à moi et à ma nature, où il n'y a que honte et confusion ; mais j'y viens au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, et même il va devant moi, il me donne comme son vêtement, il parle pour moi, et c'est en son nom que je me présente, *comme si j'étais lui-même*, puisqu'il lui a plu me faire cette grâce que je sois uni à lui. Voilà donc comme il nous faut oublier quels nous sommes, quand nous venons à Dieu, et faut que nous prenions la personne de notre Seigneur Jésus-Christ, voire nous oublier : non pas que nous ne sentions nos défauts pour être vraiment humiliés et nous y déplaire ; mais cependant si faut-il que nous prenions cette résolution et certitude que Dieu nous accepte comme venant à lui en la personne de son Fils unique. Mais il y en a bien peu qui pensent à celà. »⁵.

Par sa foi, le chrétien rendra donc sans cesse présentes, dans la vie de chaque jour, les grâces de l'alliance qui *sont* et *restent* signifiées et offertes par son baptême. Il s'y référera constamment pour être confirmé dans la certitude que le sacrifice de Jésus-Christ a été consommé pour son propre bien : « Aussi vrai, se dira-t-il, que j'ai été baptisé et que la marque de ce baptême ne peut être effacée, aussi vrai Dieu, qui demeure fidèle à ses promesses, m'offre encore, aujourd'hui, à moi personnellement, la rémission de mes péchés, la justice et la vie éternelle. Il veut être, aujourd'hui encore, mon Père et mon Sauveur. » Ainsi recueillera-t-il progressivement et selon sa foi les fruits de son baptême, s'appropriera-t-il à tout moment ce que Dieu y présente et y offre, comme s'il recevait à nouveau ce baptême. L'efficacité du baptême

⁵ Jean CALVIN, *Sermon sur Galates 3 : 26-29, « Opera Calvini », L, 564-565.*

Cf. Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 127 s.

se poursuit donc et se déploie tout au long de la vie chrétienne. « La perfection du baptême s'étend jusqu'à la mort. »⁶

L'Eglise invite donc les parents à orienter leur vie spirituelle et à faire fructifier leur baptême dans deux directions, la seconde étant le prolongement de la première : foi, sanctification et persévérance pour eux-mêmes sans doute et d'abord, mais aussi foi, sanctification et persévérance *pour leurs enfants*. Le Nouveau Testament, comme l'Ancien, souligne le fait que la famille forme un tout spirituellement solidaire de son chef, une entité collective dont le sort est lié à celui d'un de ses membres, pour le temps et même pour l'éternité. « Entre dans l'arche, dit Dieu à Noé, toi et toute ta famille, car j'ai vu que TU es juste devant moi au milieu de cette génération. » (Gen. 7 : 1).

Il en va ainsi de la famille de Zachée (Luc 19 : 9), de l'officier du roi (Jean 4 : 53), de Corneille (Act. 10 : 2), de Lydie (Act. 16 : 15-16), du geôlier (Act. 16 : 30-33), de Crispus (Act. 18 : 8), d'Onésiphore (II Tim. 1 : 16). Ces familles sont sauvées et viennent à la foi par la foi *d'un* de leurs membres, généralement le père, mais aussi la mère lorsqu'elle est veuve (Luc 7 : 11-17), ou sans que nous sachions si elle l'était (Act. 16 : 14-15). Aux yeux de Dieu, les parents et leurs enfants sont **UN**. Les maisons où apôtres et disciples vont annoncer l'Evangile sont considérées par le Christ comme un tout : si les disciples sont reçus et si la Parole est écoutée, la « paix » de l'Evangile reposera sur *toute* la maison ; s'ils ne sont pas ou mal reçus, la Parole rejetée, *toute* la maison est exclue de cette paix et livrée au jugement (Matth. 10 : 12-14).⁷

Une « conversion » n'est jamais un phénomène typiquement individuel ; par le jeu de la solidarité spirituelle, c'est la collectivité tout entière qui occupe l'arrière-plan, et la communauté est indissolublement liée à Christ⁸. De même, un chrétien ne se sanctifie ou n'est jamais sanctifié pour lui-même, en tant qu'individu isolé ou déraciné. En sa personne, ce sont les collectivités auxquelles il participe qui sont les bénéficiaires de sa conversion, de sa sanctification, de sa persévérance. Tous les événements de notre vie chrétienne sont *polyvalents* et atteignent *objectivement* selon les intentions de Dieu, et *subjectivement* selon les lois de la psychologie, *l'ensemble* des collectivités dont nous faisons partie. Le texte central, autour duquel se cristallisent la multitude de textes bibliques que nous pourrions citer ici, est Jean 17 : 19. « *Je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'eux aussi soient sanctifiés par la vérité.* »

⁶ Jean CALVIN, *Institution chrétienne*, IV, xvi, 31. Pierre MARCEL, *A l'Ecole de Dieu*, 2^e Ed., p. 127-128.

⁷ Il en est de même des miracles opérés par le Christ pour tel enfant, ou telle personne appartenant à une « famille » ou à une « maison », à cause de la foi du père ou de la mère de famille. Cf. Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 88.

⁸ *Ibid.*, p. 89.

Voilà pourquoi l'époux croyant sanctifie l'épouse non croyante et réciprocement, pourquoi leurs enfants sont « saints » et non impurs (I Cor. 7 : 14). La vie des enfants, sur le plan de la naissance naturelle, est le fruit de la vie des parents ; de même, dans l'alliance, la vie spirituelle des enfants est la conséquence directe et le fruit de celles de leurs parents et grands-parents.

Parallèlement, l'Eglise attirera l'attention des parents sur *les droits spirituels* de l'enfant. L'enfant a droit à l'accomplissement des promesses ; il a droit de cité dans l'Eglise, le peuple de Dieu ; il a droit à son pardon, à la vie éternelle, à la communion avec le Christ. Il a donc le droit d'être instruit des œuvres, des promesses et des commandements de Dieu. Il a droit à l'obéissance de ses parents aux ordres que Dieu leur donne et leur donnera pour son éducation, ainsi qu'à leurs prières ; il a droit au ministère fidèle et persévérant de l'Eglise.

Ces droits spirituels de l'enfant doivent être juridiquement établis et reconnus par les « engagements » des parents, parrain et marraine lors du baptême qui les exprime et les scelle comme signe des obligations de l'alliance imposées aux parents, aux fidèles et à l'Eglise envers l'enfant que Dieu leur a donné, et des promesses qu'il annonce à son sujet. Il serait bon qu'au cours de la cérémonie du baptême, ces droits fussent reconnus d'une manière *ecclésiastique* engageant la communauté tout entière vis-à-vis de l'enfant.

L'Eglise doit donc convaincre les parents que leurs enfants n'ont pas été engendrés pour eux-mêmes, mais pour Dieu ; que leur baptême n'est que le premier pas dans l'œuvre du Seigneur et exige que l'enfant soit mené par l'Esprit jusqu'à la communion au Sauveur crucifié. Elle fera comprendre l'ampleur de leur ministère spirituel : croire, se convertir, se sanctifier pour leurs enfants ; écarter tout obstacle qui les priverait du témoignage de la Parole : malheur au père ou à la mère qui serait une cause de scandale pour son enfant ! (Matth. 18 : 1-9). Les parents se plieront aux ordres du Seigneur pour l'éducation de leurs enfants : Ils leur enseigneront ses œuvres, leur « inculqueront » ses promesses et ses commandements. (Deut. 6 : 7). Au temps marqué, sans que leur tâche soit pour autant terminée, ils les confieront aussi au ministère de l'Eglise, leur mère spirituelle, et se soumettront de bon gré à sa discipline catéchétique, en encourageant leurs enfants.

La grâce de l'alliance ne fructifiera que si les enfants sont informés par leurs parents d'abord et par l'Eglise, qui exercera son ministère conjointement au leur, de la grâce imméritée que Dieu leur présente et de sa vérité, de leur situation privilégiée et des possibilités qu'elle leur donne par l'action du Saint-Esprit, mais aussi des conditions de l'alliance, de la nécessité de la régénération et de la conversion, et de la responsabilité qu'elle sous-tend pour chacun d'eux.

« Ecoute, Israël ! L'Eternel, notre Dieu est le seul Eternel ! Tu aimeras l'Eternel, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force. Les commandements que je te prescris aujourd'hui seront gravés dans ton cœur. *Tu les inculqueras à tes enfants*, tu en parleras quand tu seras dans ta maison, quand tu seras en voyage, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras... Gravez donc les paroles que je vous dis dans votre cœur et dans vos âmes. » (Deut. 6 : 4-9 ; 11 : 18 ; cf. v. 19 ss. ; Gen. 17 : 19). « Parents... élevez vos enfants en les instruisant et en les avertissant selon le Seigneur. » (Eph. 6 : 4).

Ceci montre le caractère dynamique de l'alliance et la part active de l'homme. Toute pédagogie chrétienne, familiale et ecclésiastique (donc catéchétique !), doit être fondée sur les promesses et les prescriptions de l'alliance. Si les parents ou l'Eglise négligent de le faire, ils méprisent l'une des conditions de l'efficacité de la promesse qui leur a été faite à eux et à leur postérité. La foi vient de ce qu'on entend (Rom. 10 : 17). Là où l'on n'entend pas, où témoignage et prédication n'ont pas lieu, l'alliance — à moins d'un miracle sur lequel il n'est permis à personne de spéculer — n'est pas et ne peut pas être confirmée, et le baptême est méprisé. Que l'Eglise ne néglige rien pour exercer fidèlement envers les enfants le ministère de l'alliance : elle doit tout faire pour les engager dans l'alliance, les y maintenir, afin que cette alliance devienne pour eux une communion de vie, car « Dieu les a choisis et séparés des autres pour leur présenter son salut »⁹.

3. PRÉPARATION A LA CÈNE

Que demande le Nouveau Testament de celui qui s'approche de la Table sainte ? C'est ce que précisent les textes d'institution : Matthieu : 26 : 26-28, Marc 14 : 22-25, Luc 22 : 19-20, I Corinthiens 11 : 23-29.

Le communiant doit prendre le pain « en mémoire » du Christ (Luc 22 : 19 ; I Cor. 11 : 24) ; de même, c'est « en mémoire » du Christ qu'il participe à la coupe (I Cor. 11 : 25). Celui qui mange et qui boit doit « discerner le corps du Seigneur » (I Cor. 11 : 29). Hors de ce « discernement », le communiant participe « indigne-ment » à la Cène : « Il mange et boit son propre jugement. » (I Cor. 11 : 27, 29). Il doit donc « discerner » le corps qui est donné pour nous (Luc 22 : 19) et le sang de l'alliance, qui est répandu pour beaucoup d'hommes, pour la rémission des péchés (Matth. 26 : 28 ; Marc 14 : 24 et Luc 22 : 20). L'Apôtre Paul ajoute : « Toutes les fois que vous mangez de ce pain et que vous buvez de cette coupe, vous rappelez (ou annoncez) la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne » (I Cor. 11 : 26)¹⁰, et souligne comme le Christ

⁹ Jean CALVIN, *Contre les Anabaptistes*, « Opera Calvinii », VII, 62.

¹⁰ Rappeler : dans les versions synodale, Maredsous, etc. Annoncer : dans les versions de Jérusalem, Segond, Crampon, etc.

la signification eschatologique de la Cène (Matth. 26 : 29 et Marc 14 : 25).

Cette « mémoire » du Christ, ce « discernement » de son corps donné pour nous, du sang de l'alliance répandu pour la rémission des péchés, ce « rappel » et cette « annonce » de la mort du Seigneur et de son retour, impliquent que le communiant ait été instruit de l'essentiel de la foi chrétienne et qu'il se présente à la Cène à un double titre : comme *disciple* et comme *témoin* du Christ. Il doit reconnaître la vérité des signes et de ce qu'il fait, et être capable d'en témoigner. L'accès à la Cène — quelle que soit la conception dogmatique qu'on se fasse du sacrement — implique que puisse être reconnue au communiant la qualité de *disciple* et de *témoin*.

Le ministère de l'Eglise envers tous ses membres vise constamment un double but : 1) Que le communiant soit un *disciple* qui puisse *professer* la foi chrétienne. 2) Que le communiant soit un *témoin* qui puisse *expliquer* la foi chrétienne. Toute initiation à la foi, même dans l'Ancien Testament, est axée sur ces deux pôles¹¹. C'est à quoi l'Eglise se consacre à l'égard de tous ses membres, mais particulièrement au cours de l'initiation et de l'instruction religieuse des enfants et des catéchumènes, en remplissant auprès d'eux le ministère d'alliance que son Seigneur lui a confié.

Le ministère de l'Eglise envers les enfants baptisés de parents croyants — pour qu'ils soient disciples et témoins — est de leur annoncer l'alliance de grâce dont ils sont l'objet depuis leur naissance, et qui a été signée et scellée par leur baptême ; de les inviter à faire fructifier en eux l'alliance de leur baptême, afin qu'ils en acceptent les conditions par la foi, qu'ils y demeurent et que cette alliance devienne pour eux — et pour leurs enfants après eux — une communion de vie qui s'exprimera, se nourrira et se fortifiera par la participation à la sainte Cène, sacrement de l'alliance vécue.

Envers les enfants non baptisés de parents croyants — pour qu'ils soient disciples et témoins — le ministère de l'Eglise est de leur annoncer qu'en vertu de la foi de leurs parents et des promesses de l'alliance que Dieu leur a faites, ils sont déjà dans l'alliance les héritiers de toutes les promesses ; de les appeler à faire fructifier en eux cette alliance, à en accepter les conditions par la foi, à y demeurer, afin que cette alliance devienne pour eux, et pour leurs enfants après eux, une communion de vie qui les conduira à demander le baptême, signe et sceau de l'alliance de grâce, puis à exprimer, nourrir et fortifier leur foi par la participation à la Cène, sacrement de l'alliance vécue.

Envers les enfants non baptisés de parents non croyants, le ministère de l'Eglise — pour que ces enfants deviennent des disciples et des témoins — est de leur annoncer l'Evangile de l'alliance, de les exhorter à l'accepter par la foi, pour eux et pour leurs enfants

11 Cf. Deut. 6 : 4-7 et 20-25.

après eux, à ratifier cette alliance en demandant le baptême, sacrement de l'alliance offerte, avant de participer à la Cène, sacrement de l'alliance vécue.

Pour tous, et tout au long de son enseignement, l'Eglise s'efforcera donc que chaque catéchumène soit ou devienne un disciple et un témoin.

Les catéchumènes nés dans l'alliance sont donc instruits et invités à prendre conscience de l'alliance dans laquelle ils ont été placés et des promesses irrévocables que Dieu a prononcées à leur sujet. C'est en vertu de cette alliance qu'ils sont dans l'Eglise depuis leur tendre enfance, qu'ils ont été confiés à son ministère maternel, qu'ils ont participé à l'école du dimanche ou du jeudi. C'est grâce à elle qu'ils ont reçu tout ce qu'ils possèdent déjà, qu'ils ont aujourd'hui *l'honneur* d'être des « catéchumènes » (tant d'autres ne le sont pas !), et *le privilège* de recevoir une instruction religieuse, d'entendre la Parole de Dieu, l'Evangile du Christ, de connaître leur amour, d'apprendre d'où ils viennent, qui ils sont, où ils vont, et d'être informés des moyens de grâce.

En vertu de l'alliance, ils sont d'abord avertis des *droits* que Dieu leur confère, de la *possibilité* qu'ils ont de croire à l'Evangile, et de recevoir la grâce offerte par l'action du Saint-Esprit qui leur est promis. Ils peuvent donc exploiter toute la richesse et le dynamisme des promesses divines¹², et s'assurer que tout a bien été accompli pour eux en Jésus-Christ, le Médiateur et le Garant de l'alliance.

Ils sont donc obligés de prendre conscience de la vérité et de la fidélité de Dieu à son « Nom » tel qu'il l'a révélé¹³, qu'il a exercées dans le passé, qu'il maintient dans le présent (ils en sont témoins) et qui ne leur manquera pas demain, puisque les promesses de l'alliance sont valables pour toute leur vie. Ceux qui ont été baptisés sont invités par là-même à vérifier la vérité de leur baptême, signe et sceau de l'alliance dans laquelle Dieu, par pure grâce, les a placés.

Le but de l'instruction religieuse est donc que le catéchumène reconnaissse la *vérité* de Dieu, la *vérité* du témoignage qu'il a rendu à son Fils, la *vérité* du témoignage que Jésus-Christ a rendu à son Père, en un mot la *vérité* de la Parole de Dieu, de ses promesses, de l'alliance, de sa grâce et du baptême, la *vérité* de la Cène à laquelle il va être convié.

¹² Faire souligner en vert les promesses divines à travers toute la Bible. C'est un moyen puissant de concentrer l'attention des catéchumènes, de fortifier leur foi, de fonder leur vie de prière, etc.

¹³ Le Nom de l'Eternel, d'Exode 34 : 6-7, doit être la base de l'instruction religieuse, et accompagner tout l'enseignement : « l'Eternel, oui, l'Eternel, Dieu miséricordieux et compatissant, lent à la colère et riche en grâce et en fidélité (= vérité), qui conserve sa grâce (son alliance, Deut.) jusqu'à mille générations, qui pardonne l'iniquité, la révolte et le péché, mais qui ne tient pas le coupable pour innocent. »

Reconnaitre la vérité de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit ! Nous sommes là au centre vital de toute démarche chrétienne. Quelle a donc été, en effet, et que reste pour chacun de nous la cause intérieure profonde de tout péché et de sa puissance ? Le récit de Génèse 3 : 1-6, nous apprend qu'Eve a douté d'une parole vraie de Dieu : « Du jour où tu en mangeras, certainement tu mourras » (Gen. 2 : 17), pour mettre sa confiance dans une parole mensongère de Satan : « Vous ne mourrez certainement pas ! » (Gen. 3 : 4). Eve change donc une parole mensongère en vérité. Elle fait de la vérité un mensonge et du mensonge une vérité. Elle fait Dieu menteur et Satan véridique. Telle est l'essence, la nature et la puissance du péché. Eve a péché par la foi, c'est-à-dire la foi au mensonge, et à Satan. Tout péché, en chacun de nous, s'engendre et se consomme dans cette foi là.

Notre cœur est ainsi fait que, s'il ne met pas sa foi dans la vérité, il est obligé de la mettre dans le mensonge, mais non un mensonge considéré comme mensonge, mais un mensonge que la foi apostate transforme en vérité. L'homme ne peut jamais donner son consentement à autre chose qu'à la vérité, mais malheur à lui si la vérité qu'il croit est mensonge ! Toutes les conséquences psychologiques ou cosmiques que nous décrit Genèse 3 découlent de cet acte de foi. La mort même, dans sa double réalité de mort *spirituelle* et de mort *corporelle*, est la conséquence du mensonge, qui aboutit à mettre le Christ en croix.

La séquence : *mensonge - injustice - mort*, se retrouve partout dans l'Écriture : « Pourquoi, demande Jésus aux Juifs, ne comprenez-vous pas mon langage ? C'est parce que vous ne pouvez écouter ma parole. Le père dont vous êtes issus, c'est le Diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il a été meurtrier dès le commencement ; et il n'a pas persévétré dans la vérité, parce qu'il n'y a point de vérité en lui. Quand il profère le *mensonge*, il parle de son propre fonds, parce qu'il est *menteur* et le *père du mensonge*. » (Jean 8 : 43-45). Changer la vérité en mensonge, en sorte que la vérité soit rendue captive de l'injustice, est un adultère spirituel, un crime qui suscite la colère de Dieu (Rom. 1 : 18-28). « Malheur, s'écrie Dieu en Esaïe (5 : 20), à ceux qui appellent le mal bien et le bien mal ; qui font des ténèbres la lumière et de la lumière les ténèbres ; qui font doux ce qui est amer et amer ce qui est doux ! Malheur à ceux qui sont sages à leurs propres yeux et intelligents à leur propre sens ! » Aucun menteur n'entrera dans la Jérusalem céleste : il sera jeté dehors et aura part à la seconde mort (Apoc. 21 : 8, 27 ; 22 : 15).

Mais à la séquence : *mensonge - injustice - mort*, l'Écriture oppose la séquence : *vérité - justice - vie*. Si le mensonge apporte l'injustice et la mort, la vérité apporte la justice et la vie. A la chute et à la mort par la foi au mensonge, s'oppose la justification et la vie par la foi en la vérité ; car à Satan, menteur et père du men-

songe, s'oppose Dieu, Père¹⁴, Fils¹⁵ et Saint-Esprit¹⁶, qui est Vérité.

La chute est chute, le péché est péché par la foi au mensonge. C'est pourquoi le salut qui nous est offert en l'Evangile est un salut *par la foi en la vérité*. De même que la foi au mensonge précipite immédiatement et en principe au bas de l'échelle du péché et de ses conséquences, comme le montre la Genèse, la foi en la vérité relève *immédiatement*, nous replace *en principe* au sommet de l'échelle descendue, et annule *en principe* toutes les conséquences du péché. Dans son principe, le salut offert est aussi réel et immédiat que l'était la chute. Les conséquences de la chute ne sont que le développement et le commentaire de la prise de position initiale : la foi au mensonge ; dans la vie chrétienne, les conséquences du salut, de la justification par la foi ne sont, elles aussi, que le développement et le commentaire de la nouvelle prise de position : la foi au Dieu véridique, le salut par la foi en la vérité, qui contient tout le salut.

Il ne s'agit certes pas ici d'une exposition et d'une réception purement cognitives de la vérité ! Pas plus que le mensonge, la vérité chrétienne ne se résume à une connaissance purement intellectuelle. Dieu est Vérité ; le Christ est le Chemin, la Vérité et la Vie ; l'Esprit Saint est Vérité. La vérité évangélique est dynamique ; elle entraîne toute notre personne dans une communion de vie avec Dieu et avec le Christ par le Saint-Esprit. Car LA VÉRITÉ EST VIE. Elle apporte l'obéissance et donne de garder les commandements (I Jean 2 : 4), comme elle est aussi le fruit de l'obéissance : « Si vous demeurez dans ma Parole, vous connaîtrez la Vérité et la Vérité vous affranchira. » (Jean 8 : 31-32)¹⁷.

Les directives pratiques qui doivent illustrer à tout moment l'enseignement catéchétique, tant au cours biblique qu'au cours doctrinal, solliciteront à tout moment la volonté et l'énergie des

¹⁴ Balaam : « Dieu n'est pas un homme pour mentir, ni un fils de l'homme pour se repentir. Ce qu'il a dit, ne le fera-t-il pas ? Ce qu'il a déclaré, ne le réalisera-t-il pas ? » (Nomb. 23 : 19). — « Je ne violerai pas mon alliance, et je ne changerai pas la parole sortie de mes lèvres. J'en ai fait le serment au nom de ma sainteté. Je ne mentirai pas à David (...). Le Témoin qui est dans les cieux est fidèle (Ps. 89 : 36-38). « Je suis l'Éternel qui proclame ce qui est juste et qui annonce ce qui est vrai. » (Es. 45 : 19). — Jésus : « Celui qui m'a envoyé est vrai (Jean 8 : 26) ; il est la vérité, Celui qui m'a envoyé. » (Jean 7 : 28). — Jean : « Vous savez qu'aucun mensonge ne vient de la vérité. » (I Jean 2 : 21). — Paul : « Que Dieu soit reconnu pour vrai et tout homme pour menteur. » (Rom. 3 : 4).

¹⁵ Jésus : « Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. » (Jean 18 : 38). « Je vous ai dit la vérité que j'ai entendue de Dieu. » (Jean 8 : 40). « C'est en toute vérité qu'il a enseigné la voie de Dieu. » (Matth. 26 : 16). « Il a habité parmi nous plein de grâce et de vérité. » (Jean 1 : 14). « La vérité est en Jésus. » (Eph. 4 : 23).

¹⁶ Jésus : « L'Esprit de vérité qui procéde du Père, c'est lui qui rendra témoignage de moi. » (Jean 15 : 26 ; cf. Jean 14 : 17). « Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous conduira dans toute la vérité. » (Jean 16 : 13). « L'Esprit est la Vérité. » (I Jean 5 : 6).

¹⁷ Dans cette étude, je suis forcé d'être bref, et ne puis que signaler les thèmes de réflexion. Quiconque fera une étude biblique du thème : *vérité - mensonge*, sera étonné de l'ampleur donnée par l'Ecriture à ce thème, et des conclusions précises auxquelles il parviendra, dans la ligne de ce que je viens de dire.

catéchumènes à mettre en pratique : nous ne leur demanderons rien qui dépasse les forces de leur âge et la capacité donnée à chacun, mais nous leur demanderons tout ce qu'ils ont le *pouvoir* de mettre en pratique conformément à la promesse de Dieu, par ses armes et par la prière (Eph. 6 : 14-18). Car, tout en les informant comme nous avons dit, de leurs *droits* et des *promesses* sur lesquelles ils peuvent compter, nous ne manquerons pas de les avertir de leurs *devoirs* et de leur *responsabilités*¹⁸. « *Tout est doctrine de pratique.* »¹⁹ Tel est le ministère de l'alliance.

Les catéchumènes sont très sensibles et réceptifs à cette présentation des choses. Le but de leur instruction est de leur faire connaître et reconnaître et le mensonge et la vérité, pour qu'ils réprouvent le mensonge et acquiescent à la vérité. Avec l'aide de la Parole et de l'Esprit, ils ont à prendre conscience que toute leur vie est désormais centrée sur l'obligation d'appeler le mensonge mensonge, le mal mal, les ténèbres ténèbres, et Satan menteur ; mais la vérité vérité, le bien bien, la lumière lumière, et Dieu véridique. Il n'y a pas d'autre terme à l'alternative de vie qui leur est imposée.

La marque de la déchéance humaine et de l'impiété est de ne plus pouvoir croire à la vérité comme vérité *parce qu'elle est la vérité* : « *Parce que je dis la vérité*, déclare le Christ, *vous ne me croyez pas* » (Jean 8 : 45) ; et d'être livré à une puissance d'égarement qui fait croire au mensonge sans pouvoir ouvrir son cœur à l'amour de la vérité qui sauve ; c'est, prenant plaisir au mensonge, prendre plaisir à l'injustice et à la mort : « *L'impie, dit Paul, apparaîtra avec la puissance de Satan, opérant toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges menteurs, et recourant à toutes les séductions de l'injustice, pour la perte de ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas ouvert leur cœur à l'amour de la vérité, qui les aurait sauvés.* C'est pour cela que Dieu leur envoie une puissance d'égarement qui les fait croire au mensonge, afin que tous ceux qui n'ont pas cru à la vérité, mais qui ont pris plaisir à l'injustice, soient soumis à son jugement. » (II Thess. 2 : 9-11).

Mais l'enfant de l'alliance — par la grâce de Dieu — est délivré de cette nécessité, de cette fatalité et de ce jugement, car la puissance que Dieu lui envoie est celle de l'Esprit Saint. Au contraire, il lui est *donné* de pouvoir croire à la vérité en raison de la promesse : « *Je serai ton Dieu... Je purifierai ton cœur...* », et de la mettre en pratique. En entendant sa Parole, il est instruit « selon

¹⁸ On notera, entre autres, que selon les Ecritures la vérité rend humble, en nous faisant connaître et confesser notre péché (I Jean 1 : 8). Elle purifie nos âmes (I Pier. 1 : 22), nous engendre spirituellement (Jacq. 1 : 18), nous revêt de justice et de sainteté (Eph. 4 : 24). Elle met à part : « *Sanctifie-les par ta vérité, Ta parole est vérité.* » (Jean 17 : 17). Elle fait marcher dans la lumière (I Jean 1 : 6), elle suscite l'amour fraternel sincère de tout le cœur (I Pier. 1 : 22) ; elle assure nos coeurs devant Dieu, et nous apporte la communion avec le Christ (I Jean 3 : 19 ; 1^o: 6). Elle donne l'intelligence : « *Nous sommes enrichis d'une pleine certitude de l'intelligence, de manière à connaître le Mystère de Dieu, le Christ, dans lequel sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science.* » (Col. 2 : 2-3), etc..

¹⁹ Principe souvent énoncé par Jean CALVIN.

la vérité qui est en Jésus-Christ », il est enseigné à « être renouvelé dans l'esprit qui inspire ses pensées, à revêtir le nouvel homme, créé à l'image de Dieu, dans la justice et la sainteté *que produit la vérité* » (Eph. 4 : 20-24).

C'est ici le point vital et central de toute démarche et de toute vie chrétienne, exactement aux antipodes de Genèse 3 et de la puissance du péché, et manifestant la puissance de l'Esprit Saint, *une démarche qui doit nous occuper toute notre vie et à quoi nous devons tendre chaque jour.*

Il faut cependant qu'à un moment donné nous en soyons rendus conscients, et que nous soit donnée l'occasion de le reconnaître. C'est ce que fait l'Eglise en proposant aux catéchumènes un *culte de confirmation*.

III

La confirmation

1. — La théologie de l'alliance de grâce nous apporte tous les éléments d'une cérémonie ecclésiastique de confirmation.

Au cours de son instruction religieuse, le catéchumène est invité à reconnaître que l'alliance dans laquelle Dieu l'a placé et le baptême qui l'a scellée ont porté des fruits. C'est le fruit de l'alliance et de son baptême, c'est l'accomplissement des promesses divines, qu'il ait pu recevoir le témoignage du Christ et le témoignage que Dieu a rendu à son Fils. Il sait que nul ne peut dire : « Christ est Seigneur », si ce n'est pas le Saint-Esprit (I Cor. 12 : 3). Il est donc invité à *confirmer que Dieu est vrai*.

« Le témoignage de Dieu, c'est celui qu'il a rendu à son Fils. Celui qui croit au Fils a ce témoignage en lui-même ; celui qui ne croit pas Dieu *le fait menteur*, parce qu'il ne croit pas au témoignage que Dieu a rendu à son Fils. Et voici quel est ce témoignage : c'est que Dieu nous a donné la vie éternelle et que cette vie est dans son Fils. Celui qui a le Fils a la vie ; celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la vie. » (I Jean 5 : 9-12). Et Jean-Baptiste dit des disciples du Christ : « *Celui qui a reçu son témoignage confirme ainsi que Dieu est vrai.* » (Jean 3 : 33). *Confirmer*, dans le sens d'attester, de sceller, de mettre le sceau de l'authenticité¹. Un texte dont on peut s'étonner qu'il n'ait pas été plus remarqué et qui — en rapport avec la confirmation — a ici un sens profond.

A son niveau, à sa mesure, le catéchumène est invité à reconnaître que tout dans sa vie n'a été et ne sera que grâce ; que Dieu, sur la vérité de la grâce reçue, lui demande d'accepter sa grâce pour demain, de vivre dans et par la grâce de Jésus-Christ. L'alliance doit devenir *une communion de vie*. Ainsi, en confirmant que Dieu est vrai, le catéchumène *confirme la vérité de l'alliance de grâce*. A l'initiative que Dieu a prise de le placer *dans* son alliance et *dans* son Eglise, doit répondre un acquiescement personnel : car une alliance ne peut être faite qu'entre deux personnes. Le catéchumène est donc invité, pour sa part, à *confirmer l'alliance de son baptême*.

Cette confirmation ne peut être qu'une profession chrétienne de la foi. Selon le Nouveau Testament, cette profession est une obligation pour tout croyant : « Quiconque, dit le Christ, me confes-

¹ Le verbe *sphragizó* est le même que celui qui est employé dans Jean 6 : 27, II Cor. 1 : 22, Eph. 1 : 13 et 4 : 30.

sera devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon Père qui est dans les cieux. Mais quiconque me reniera devant les hommes, je le renierai, moi aussi, devant mon Père qui est dans les cieux. » (Matth. 10 : 32 ; Luc 12 : 8). « Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé ; car c'est en croyant du cœur qu'on obtient la justice, et c'est en confessant de la bouche qu'on obtient le salut. » (Rom. 10 : 9-10). « Toute langue doit confesser que Jésus-Christ est le Seigneur, à la gloire de Dieu le père. » (Phil. 2 : 11). « Offrons sans cesse à Dieu, par lui, un sacrifice de louanges, c'est-à-dire l'hommage de nos lèvres confessant son nom. » (Héb. 13 : 15).

Certes, de nombreux catéchumènes ont déjà eu l'occasion de confesser leur foi en paroles et en actes dans leur vie, et plusieurs dès leur petite enfance. Mais il en est beaucoup d'autres qui, pour diverses raisons, sont arrivés incultes à l'instruction religieuse : c'est là qu'ils ont appris les rudiments de la foi et de sa mise en pratique. C'est une manière de rendre fructueuse leur instruction que d'annoncer dès le début qu'elle est donnée en vue d'une profession de foi volontaire et libre. Ceci engage les catéchumènes à prendre au sérieux l'enseignement qui leur est dispensé et les excite à la foi. Pour tous, cette profession de foi n'est pas un acte unique de leur vie, le chrétien fidèle doit la renouveler tous les jours.

Mais un fait est certain : pour les uns comme pour les autres, ce n'est pas comme *disciple* seulement, mais aussi, comme *témoin* que chacun est invité à professer la foi *chrétienne*, et pas seulement « Sa » foi.

Il est également nécessaire de fixer un terme à partir duquel les catéchumènes sont déclarés suffisamment instruits pour communier « en discernant le corps et le sang de leur Seigneur ».

Pour tous, il est nécessaire de professer cette foi *publiquement* devant l'Eglise et avec elle. Ils doivent cette profession publique à leurs parents, à l'Eglise, au Christ et à Dieu. Quand donc aurait-elle lieu si ce n'était au cours d'un culte solennel² ?

Cette profession de foi, cette reconnaissance de la vérité de Dieu, est l'acte le plus *raisonnable* que créature humaine puisse jamais faire. Quoi de plus raisonnable que de confesser la vérité de Dieu ? Quoi de plus *intelligent* ? (Jér. 9 : 24 ; Deut. 4 : 6 ; I Jean 5 : 20)³. Devant la déshumanisation qu'accomplice le péché, quoi de plus *humanisant* ? Devant sa dégradation, quoi de plus *ennoblissant* ? Les catéchumènes bien instruits sont très sensibles au caractère raisonnable, intelligent, humanisant et ennoblissant de la profession chrétienne. Il faut souvent et vigoureusement le souligner devant eux.

² Une profession publique de la foi apporte un affermissemement qui n'apparaît pas, si c'est seulement le pasteur, ou le Conseil presbytéral qui la reçoivent en particulier. Il faut y insister fortement.

³ Se reporter à une « Concordance des Ecritures », où l'on trouvera une belle brochette de textes mettant en lumière l'intelligence du croyant et la stupidité de l'impie.

Le catéchumène est donc invité à professer la foi chrétienne, mais il ne lui est demandé qu'une profession de foi qui sera dépouillée de tout élément parasitaire et ne comportera ni « promesses » ni « engagements » de nature morale ou légaliste qui le rempliraient sous la Loi, et qui n'ont rien de commun avec la grâce. Le catéchumène confirme l'alliance *de grâce* de son baptême : tout ce qu'il sait, tout ce qu'il est, tout ce qu'il attend, tout ce qu'il peut vouloir et faire dépend uniquement de *la grâce* et des *moyens de grâce* que Dieu met et mettra à sa disposition : *sa profession de foi ne se référera donc qu'à la grâce*. Elle est un jalon qui part de son baptême, sceau de l'alliance donnée, pour aboutir à la Cène, sceau de l'alliance vécue⁴, au-delà de laquelle et par laquelle elle se prolongera sa vie durant. Le confirmand déclarera donc ne compter que sur la grâce.

On pense souvent que ce sont les confirmands qui sont placés au centre de la cérémonie et qui retiennent l'attention. Ils seraient des acteurs, les fidèles des spectateurs. C'est une erreur qu'il faut dissiper. Si les catéchumènes méritent quelque attention, c'est qu'ils professent *personnellement* et *individuellement* la foi chrétienne. Toutefois, c'est en communion avec toute la communauté qu'il le font : n'est-ce pas la foi *de l'Eglise* qu'ils professent ? En outre, tous les fidèles sont invités, chacun pour sa part, à professer avec eux la même foi, et à *confirmer eux aussi collectivement l'alliance de leur baptême*⁵. Ainsi, toutes les générations, les arrière-grands-parents, grands-parents, parents et enfants, rassemblés ici dans la communion des générations qui les ont précédés et solidairement unis dans l'alliance de grâce accordée de génération en génération, proclament-ils d'un même cœur qu'ils sont ensemble les témoins de la fidélité de Dieu, qu'il n'a pas menti à ses promesses, et que les familles de l'Eglise peuvent mettre demain comme hier leur entière confiance en Dieu qui demeurera fidèle.

La profession de foi des catéchumènes, la confirmation de l'alliance, n'est pas le fait des seuls confirmands, mais de toute l'Eglise : ce qu'ils font, tous les croyants présents le font avec eux. Voilà qui modifie profondément l'ambiance générale et même la signification de la cérémonie.

2. — Dans le culte chrétien, en second lieu, l'homme n'est jamais « le » centre de rien, même quand il est au centre. Tout ce qu'il peut faire, c'est recevoir, rendre grâces, se présenter à Dieu en offrande de reconnaissance. Mais s'il le peut, *c'est parce que Dieu*

⁴ Je reviendrai tout à l'heure sur ce point, mais tiens à développer tout de suite comment peut se concevoir l'ensemble de la cérémonie de confirmation dans la perspective de l'alliance de grâce.

⁵ Ce fait peut prendre liturgiquement place dans la cérémonie. Après l'appel nominal des catéchumènes, l'officiant invite l'assemblée à se lever : « Mes frères, au moment où nos catéchumènes confessent la foi de l'Eglise, j'invite tous ceux d'entre vous qui le désirent à témoigner *avec eux* de cette foi, en répondant *avec eux*, et à ma demande, *oui*, aux questions que voici. »

est le centre. Si donc les confirmands et l'Eglise avec eux professent la foi et confirment l'alliance de leur baptême, c'est parce que Dieu leur en accorde maintenant la grâce, qu'il les y affermit, qu'il les *confirme*.

Les catéchumènes savent qu'il n'a cessé et qu'il ne cessera de le faire. Mais il est bon et tonique qu'ils reçoivent une fois, d'une manière solennelle et directement de Dieu, l'assurance de sa fidélité et de sa vérité, et qu'ils entendent *Dieu confirmer lui-même* pour chacun d'eux les termes de son alliance. La communauté tout entière, elle aussi, a besoin de recevoir cette confirmation, de même qu'à chaque baptême elle entend à nouveau ce que signifie l'alliance offerte à toute l'Eglise et à chacun de ses membres. Quand les montagnes s'effondreraient, quand les collines chancelleraien, ma bonté pour toi ne faiblira point, et mon alliance de paix ne sera pas ébranlée, dit l'Eternel qui a compassion de toi. » (Es. 54 : 10).

Pour le chrétien, chaque journée que Dieu lui accorde, chaque Cène à quoi il participe se situent dans la perspective de la grâce de Noël, de Pâques et de Pentecôte ; mais cela n'empêche nullement l'Eglise de célébrer des cultes spéciaux de Noël, de Pâques et de Pentecôte, qui soulignent le don d'une grâce particulière à l'intérieur de la grâce de l'alliance et sont une bénédiction pour la communauté. Il en est de même du culte des confirmations où non seulement les catéchumènes, mais toute l'Eglise avec eux reçoivent de Dieu, avec un accent particulier, l'assurance qu'il *confirme* à chacun les promesses de son alliance.

« Celui qui nous affermit (nous confirme) avec vous en Christ, et qui nous a oints, c'est Dieu, lequel nous a aussi marqués d'un sceau et a mis dans nos cœurs les arrhes de l'Esprit. » (II Cor. 1 : 21-22). En vérité, c'est Dieu lui-même, Père, Fils et Saint-Esprit, qui affermit et confirme au sens moral et spirituel ; et c'est parce qu'il le fait tous les jours qu'il est utile que les catéchumènes, et l'Eglise une fois par an, en reçoivent l'assurance solennelle.

Toute action de Dieu, toute grâce, reconnue dans la foi, est une confirmation de l'alliance. Moïse disait : « Souviens-toi de l'Eternel ton Dieu, car c'est Lui qui te donne la force pour acquérir ces biens, *afin de confirmer*, ainsi qu'il le fait aujourd'hui, l'alliance qu'il a conclue avec tes pères. » (Deut. 8 : 18). « L'entrée dans la terre promise sera la confirmation — l'accomplissement — de la promesse que l'Eternel a faite aux pères par serment. » (Deut. 9 : 5). « Le ministère du Christ a eu pour but de manifester la fidélité de Dieu et de confirmer les promesses faites aux pères. » (Rom. 15 : 8).

Cette confirmation par Dieu est la nécessaire condition de la profession de foi des catéchumènes et de l'Eglise, et de leur persévérence. Seule la *fidélité* de Dieu permet aux catéchumènes et à l'Eglise de *confirmer* pour leur compte les termes de l'alliance, les y conduit et les y maintient.

3. — Dans tout le ministère catéchétique de l'Eglise, la communauté tout entière est appelée à jouer un rôle actif que doit souligner le culte de confirmation.

Tout d'abord l'Eglise *reçoit* la profession de foi des confirmans. C'est bien elle qui est qualifiée pour la recevoir, puisque les catéchumènes s'approprient *la confession* de l'Eglise. Elle la reçoit dans la joie et dans l'humilité. Dans la joie, car elle y voit le fruit du ministère de la Parole et des sacrements que son Seigneur lui a confié ; elle n'a pas perdu sa peine en l'administrant. Dans l'humilité, car elle sait que si Dieu n'agit pas sans moyens, ce n'est pas elle qui fait porter des fruits à son ministère : l'Eglise n'est pas la main qui travaille, elle n'est que l'outil dans la main de Dieu.

L'Eglise *accueille* donc les catéchumènes dans la communion de sa foi. Elle les accueille aussi dans la communion de son espérance et de son amour. Certes, ils n'en étaient pas exclus auparavant ! L'espérance et l'amour de l'Eglise se sont exprimés envers eux et leurs familles depuis leur naissance. Mais maintenant elle les accueille dans l'espérance et dans l'amour qui les rassemblera autour de la Table sainte. Elle reçoit comme valables et sincères la profession de foi et le témoignage de ces jeunes gens. Elle connaît bien leur faiblesse ; elle sait qu'ils sont pécheurs. Mais elle sait aussi, c'est là son espérance, que Dieu les sanctifie. C'est pourquoi elle s'interdit de juger leurs dispositions intérieures ; elle accorde préjugé favorable à leur sincérité, puisqu'ils ont demandé eux-mêmes à professer la foi chrétienne⁶. Elle se rappelle que Dieu n'a donné à personne le pouvoir de sonder les cœurs et de juger les consciences ; elle se garde d'oublier le grand principe réformé : *De intimis non judicat Ecclesia*, des choses cachées du cœur, l'Eglise n'est point juge. Elle exprime à ces jeunes l'évangélique *agapè*, l'amour compréhensif, intelligent et patient, et leur tend la main d'association. A leur âge, nombre d'entre eux ne se représentent peut-être pas bien ce que veut dire « être accueilli dans la communion d'espérance et d'amour de l'Eglise ». Ils conçoivent plus facilement la communion du Christ que celle de leur Eglise, qui ne dépasse guère les limites de leur paroisse. Tant d'inconfort les accable parfois dans leur situation de vie, leur milieu familial ou même ecclésiastique ! Mais qui donc parmi nous a déjà *pleinement* compris cette grâce ? Par contre, pour quel jeune homme, quelle jeune fille, l'assurance d'être reçu, agréé, accueilli publiquement, tel qu'il est, avec espérance et amour, malgré toutes ses imperfections, dans la foi que Dieu pardonne et purifie, ne serait-elle pas — dans sa réalité psychologique — une révélation, un émerveillement, une justification de sa place et de sa dignité en Christ et dans l'Eglise, le tremplin d'un élan spirituel nouveau ?

L'Eglise *prie* pour les catéchumènes. Certes, elle a toujours prié pour eux, lors des cultes, des réunions de prière, etc. Elle a prié pour eux si chaque année, lors de la rentrée, tous ses membres ont

⁶ Je reviendrai plus loin sur ce caractère volontaire de la confirmation, p. 79-81.

reçu dans ce but, avec une exhortation appropriée, une feuille présentant les noms et prénoms de *tous* les catéchumènes. Quelques fidèles exercent ainsi, des années durant, un ministère persévérant de prière au bénéfice des jeunes. En outre, chaque année, au « Culte de Rentrée », tous les nouveaux catéchumènes n'ont-ils pas été présentés individuellement à l'Eglise dans cette intention précise⁷? De même, grâce à cette feuille qui leur aura aussi été remise (et dont il est prudent de faire provision, car beaucoup en redemanderont), les catéchumènes auront pu prier nommément les uns pour les autres, et les aînés pour les cadets. La prière de l'Eglise rend fructueuse l'alliance de grâce, et c'est aussi le fruit de cette prière si ces catéchumènes sont là.

Il doit donc y avoir pendant ce culte une prière solennelle qui signale et *concrétise*, pour chaque confirmant, le ministère de prière de l'Eglise : passé, présent et futur. Une prière pendant laquelle l'Eglise offre à Dieu et à sa grâce ses enfants, et demande pour chacun d'eux le Saint-Esprit. Que peut-elle faire de plus que d'offrir et demander pour recevoir? L'Eglise s'associera de toute son âme aux prières liturgiques rédigées ou dites à cet effet. Mais j'estime qu'il est essentiel que cette prière de l'Eglise soit sollicitée et monte vers Dieu au cours d'un silence prolongé, où ceux qui savent prier prient de toute leur foi. Une longue expérience m'a permis de constater que cette prière-là dans ce silence-là, est l'un des actes essentiels et l'un des sommets spirituels de ce culte⁸.

Le pasteur l'y ayant invitée, l'Eglise demande alors que tous ces jeunes soient *confirmés*, c'est-à-dire fortifiés, affermis dans leur démarche chrétienne par le Saint-Esprit. Sa prière, elle le sait, est fondée sur les promesses les plus formelles de l'Evangile⁹, et assu-

⁷ Au cours de ce culte, les nouveaux catéchumènes reçoivent tous, offerte par l'Eglise, leur « Bible de travail » avec un verset biblique dynamique et approprié.

⁸ Il faut prendre toutes ses dispositions pour que le silence soit absolu : arrêt du moteur de l'orgue, etc., et souhaiter qu'il ne soit pas troublé par les bruits de la rue. Si des bruits pouvaient venir des salles contiguës au Temple, garderie d'enfants, etc., il faut que quelqu'un soit délégué pour établir à ce moment-là un silence complet. Toutefois, dans nos assemblées, ceux qui ne savent pas prier se trouvent, après quelques instants, dans l'impossibilité de rester immobiles et absolument silencieux. Cette prière-là les trouble et les dérange. Que le pasteur (ou l'organiste) regarde sa montre : un silence vrai de deux minutes est déjà bien, un silence possible de trois minutes est une exception. Il est bon de ménager une transition par un jeu d'orgue très doux que l'organiste attaque sur indication du pasteur, ou de sa propre initiative.

⁹ « En vérité, je vous dis encore que si deux d'entre vous sur la terre s'accordent pour demander quoi que ce soit, ils l'obtiendront de mon Père, qui est dans les cieux. » (Matth. 18 : 19). « Tout ce que vous demanderez avec foi, en priant, vous l'obtiendrez. » (Matth. 21 : 22). « Et quoi que vous demandiez en mon nom, je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils. Si vous demandez quelque chose en mon nom, je le ferai. » (Jean 14 : 13-14). « Si vous demeurez en moi et que mes paroles demeurent en vous, demandez tout ce que vous voudrez, et cela vous sera accordé (...). C'est moi qui vous ai choisis (...) afin que tout ce que vous demanderez au Père en mon nom, il vous l'accorde. » (Jean 15 : 7, 16). « En vérité, en vérité, je vous le déclare, ce que vous demanderez au Père, il vous le donnera en mon nom. Jusqu'à présent, vous n'avez rien demandé en mon nom. Demandez et vous recevrez, afin que votre joie soit parfaite. » (Jean 16 : 23-24). « Nous pouvons nous adresser à Dieu avec assurance et, quoi que nous demandions, nous le recevons de Lui,

rée de l'exaucement. Le Saint-Esprit a déjà été donné, car nul ne dit : « Christ est Seigneur ! », si ce n'est pas le Saint-Esprit (I Cor. 12 : 3). A sa requête persévérande, il sera encore donné¹⁰ !

Il ne convient pas de demander aux catéchumènes de prier à ce moment-là ; conseillons-leur d'être plutôt réceptifs à la réalité et à la puissance de la prière que l'Eglise formule pour eux. Après un bref jeu d'orgue, cette prière éclate dans un chant que les catéchumènes écoutent assis¹¹.

Par cette prière, l'Eglise affermit et *confirme* les catéchumènes. Elle doit être exhortée à exercer sans discontinuer ce ministère de prière et d'intercession. Au jour de la confirmation, sa prière signale et signifie d'une manière particulièrement solennelle et sensible la *permanence* de ce ministère. C'est tout de même quelque chose que les catéchumènes sachent le rôle que l'Eglise a joué, joue et jouera sans discontinuer dans leur vie et l'affermissement de leur foi ! L'imposition des mains qu'ils vont recevoir doit les rendre plus sensibles encore à cette prière et plus certains de son efficacité.

4. — Enfin, le catéchumène est personnellement *confirmé par le pasteur*.

En tant que *représentant de l'Eglise*, le pasteur atteste à chacun d'eux la réalité de la présence de l'Eglise, la chaleur de son accueil dans la communion de son espérance et de son amour, la vérité de sa prière.

En tant que *ministre de Jésus-Christ*, le pasteur a pour charge essentielle — c'est tout son ministère dans l'Eglise — de *confirmer* les croyants dans la vérité de Dieu et de l'Evangile. Chaque dimanche, après la confession des péchés, il confirme les fidèles dans la réalité du pardon accordé maintenant à ceux qui se repentent et qui croient. Dans l'exercice de sa charge, le pasteur atteste aujour-

parce que nous gardons ses commandements et que nous faisons ce qui Lui est agréable. » (I Jean 3 : 22). « C'est ici la confiance que nous avons en Lui, que si nous demandons quelque chose selon sa volonté, Il nous exauce. Et si nous savons qu'Il nous exauce, quoi que nous Lui demandions, nous savons que nous recevons ce que nous Lui avons demandé. » (I Jean 5 : 14-15). « Si donc vous, tout mauvais que vous êtes, savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père, qui est aux cieux, donnera-t-il le Saint-Esprit à ceux qui le lui demandent ! » (Luc 11 : 13).

¹⁰ Ceci nous paraît beaucoup plus liturgique et suggestif que de faire placer les conseillers presbytéraux de chaque côté de la Table sainte, ce qui trouble le recueillement (p. 223) ; J.-D. BENOIT, *Initiation à la liturgie de l'E.R.F.* : « La présence des anciens, groupés autour du pasteur et des catéchumènes, manifeste cette présence de l'Eglise, cette prière de l'Eglise, en même temps qu'elle enlève à la cérémonie tout ce qui pourrait lui rester de trop sacerotal. » (p. 151).

¹¹ Par exemple, le cantique 203 de *Louange et Prière* :

1) Esprit saint, Dieu de Vérité, source de la lumière, auteur de toute sainteté, de tout don salutaire, nous t'implorons pour nos enfants ; daigne exaucer nos vœux fervents, notre ardente prière. — 2) Soumets leur esprit et leur cœur au joug de l'Evangile ; garde d'un monde séducteur leur jeunesse fragile. Enrichis leur cœur de tes dons, fais qu'à tes célestes leçons leur âme soit docile. — 3) Viens donc, Esprit de Vérité, demeurer dans leurs âmes, et d'une ardente charité allume en eux les flammes. Esprit d'amour, descends sur eux. Viens les embrasser de tes feux, ces coeurs que tu réclames.

d'hui la vérité de l'alliance de grâce et du baptême, qui conduit ce catéchumène à professer la foi, la vérité de Dieu qui le conduit à participer à la Cène, et qui lui restera fidèle demain comme hier. *Il le confirme dans l'alliance de son baptême.* « Le salut, qui nous a été annoncé d'abord par le Seigneur, est confirmé par ceux qui l'ont entendu, Dieu appuyant (confirmant) leur témoignage (...) par les dons du Saint-Esprit qu'il distribue selon sa volonté. » (Héb. 2 : 3-4).

Représentant de l'Eglise et ministre de Jésus-Christ, le pasteur donne *l'imposition des mains*¹² qui manifeste et concrétise l'approbation par l'Eglise de la profession de foi de ce catéchumène *là*, l'accueil qu'il reçoit dans la communion d'amour et de paix de l'Eglise (main d'association), et la demande du Saint-Esprit. « Qu'est-ce que l'imposition des mains, demandait saint AUGUSTIN, sinon une oraison solennelle prononcée sur un homme. » Voilà qui, au vœu de CALVIN, permet de « garder la pure institution et de corriger la superstition ».

« *N... N... je te confirme dans l'alliance de ton baptême. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Va en paix !* » Le pasteur prononce le nom de baptême et le nom de famille de chaque confirmé, car c'est le nom de famille qui atteste le caractère organique et historique de l'alliance de grâce de génération en génération, aussi bien dans le passé que dans l'avenir.

L'imposition des mains est enfin une bénédiction solennelle. Elle symbolise le toit du Tabernacle, la tente protectrice que Dieu étend au-dessus de chacun des siens, et illustre la promesse : « Comme un oiseau étend ses ailes, ainsi l'Eternel étend sa protection sur toi. » (Cf. Es. 31 : 5). *Le pasteur atteste que tout est vrai.* Le confirmé est confirmé : il peut donc se retirer en paix, car — dans la foi — il reçoit la paix et il est en paix¹³.

Pas plus que dans les sacrements du baptême et de la Cène, il n'y a, dans la cérémonie de confirmation et dans l'imposition des mains qui l'accompagne — elle n'est ni sacrement ni cérémonie sacramentelle —, de grâces spéciales ou supérieures à recevoir, car il n'y en a pas qui soient dispensées. Ce sont les grâces mêmes de la foi et nulles autres, les grâces de l'alliance, qui sont scellées et attestées soit par le baptême, soit par la Cène.

Il va de soi que les catéchumènes non baptisés reçoivent le baptême en réponse à leur profession de foi. Tous confirmé l'alliance de grâce, qu'ils y soient nés ou qu'elle leur ait été offerte ultérieurement. Pour les uns comme pour les autres, le baptême est le signe, le gage et le sceau de leur insertion dans l'alliance en

¹² Le pasteur prend fermement de sa main droite la main droite de chaque confirmé, et pose fermement l'autre sur sa tête. L'imposition des mains doit être une imposition, non un signe en l'air.

¹³ Le pasteur peut remettre à chaque confirmé une brochure telle que *Fidèle* (Les Bergers et les Mages, Librairie Protestante, 140, bd Saint-Germain, Paris, 6^e), ou un cantique de l'Eglise, etc., accompagné d'un texte biblique lu à haute voix. Dans la perspective de l'alliance de grâce, ce texte doit toujours être une promesse, ou un ordre assorti d'une promesse.

Christ et dans l'Eglise. Ceux qui confirment avec la foi l'alliance de leur baptême reçoivent exactement les mêmes grâces que ceux qui sont alors baptisés, comme s'ils venaient d'être eux-mêmes baptisés.

La cérémonie de confirmation se déploie donc sur quatre plans qui composent un tout harmonieux :

— par sa profession de foi, le catéchumène confirme l'alliance de son baptême ;

— Dieu confirme le catéchumène dans la vérité de son alliance, scellée par le sang de Jésus-Christ ;

— l'Eglise le confirme dans la certitude qu'elle l'intègre dans la communion de son amour et de sa paix, et l'assure de l'assistance de l'Esprit Saint, donné en réponse à sa prière ;

— le pasteur confirme le catéchumène dans l'accueil que l'Eglise réserve à sa profession de foi ; qu'elle le reçoit dans la communion de sa foi, de son espérance et de son amour, en l'invitant à la Table sainte. Il atteste la vérité et la fidélité des promesses de Dieu. Par là, il le confirme dans l'alliance de son baptême.

Quatre éléments qui forment un tout indissoluble et qu'il ne faut pas dissocier, car ils sont tous quatre fondés sur l'alliance de grâce, dont il exprime chacun l'un des aspects.

En prenant pour guide la théologie réformée de l'alliance, nous espérons avoir fondé la légitimité et démontré la richesse d'une cérémonie ecclésiastique de confirmation, avoir redonné la mélodie initiale dans sa pureté. Nous avons été gardés — pensons-nous — de ces dangereux « parasites » si justement critiquables et critiqués. Il nous reste à l'établir, tant sur le plan théologique que sur le plan pratique, et à développer quelques directives concrètes respectueuses de la pédagogie de l'alliance. Nous espérons alors qu'au vœu de Pierre LESTRINGANT, répété dans notre « Introduction », cette conception réformée de la confirmation fera retentir dans les cœurs et les intelligences cette résonance des choses que nous avions oubliées, mais dont nous discernons à nouveau qu'elles appartiennent à notre patrimoine authentique.

IV

Elimination des parasites

A. LE CONFIRMAND NE CONFIRME NI NE VALIDE « LES VŒUX DE SON BAPTÈME ».

Tel était pourtant le sens donné à la confirmation par l'ancienne liturgie des Eglises réformées de France¹, qui dénomme la cérémonie : « Réception des catéchumènes », et cite cette expression dans le commentaire², la préface³, les engagements⁴ et la prière d'intercession⁵.

Comment, d'après cette liturgie, le baptême comportait-il des « vœux » ? Parce qu'il y est, semble-t-il, réduit au sens d'un rite de *bénédiction* et d'*agrégation* à l'Eglise visible, d'une part, de *présentation* et de *consécration* à Dieu, d'autre part⁶.

Le confirmand a eu « la grâce de naître dans son Eglise », l'Eglise « de Dieu », mais considérée ici comme Eglise réformée de France (p. 176). Malgré l'affirmation : « Dieu vous a marqués de son *sceau* par le baptême », il ne semble pas que ce « *sceau* » ait rien eu d'objectif. Le mot « *sceau* » ne se trouve pas dans la liturgie baptismale et n'est pas expliqué dans la liturgie de réception. Le second « Texte pour les engagements des catéchumènes » précise : « Par le baptême que vous avez reçu lorsque vous étiez de petits enfants, l'Eglise a voulu vous accueillir dans son sein et pro-

¹ *Liturgie des Eglises Réformées de France*, Berger-Levrault. Nous citons d'après l'édition de 1931.

² *Liturgie E.R.F.*, 1931 : « Dans quelques Eglises, un des catéchumènes, au nom de tous, prononce après les engagements la ratification du vœu du baptême » (p. 175).

³ « Mes frères, nous allons maintenant recevoir (...), ces jeunes gens qui (...) ont manifesté le désir de confirmer publiquement le vœu de leur baptême. » (p. 176).

⁴ *Ibid.* (p. 179), cinquième question posée aux catéchumènes : « Confirmez-vous donc sincèrement le vœu de baptême, qui vous oblige à vivre selon la tempérance, la justice, la piété et à rester fidèles jusqu'à la mort à la profession de foi chrétienne. » Le début de la phrase est supprimé dans le deuxième texte des « Engagements des catéchumènes » (p. 183).

⁵ *Ibid.* (p. 180) : « (...) ces chers enfants qui viennent de renouveler en ta présence le vœu sacré de leur baptême ».

⁶ Cf. *Liturgie du Baptême*, 1931, pp. 138-139.

Théophile GROSSGEBÄUER (1627-1661), conçoit le baptême des enfants comme une *bénédiction préparatoire*, qui doit être achevée, accomplie par la conversion. L'enfant baptisé « doit réaliser effectivement ce dont il a (déjà) reçu le sceau et le sacrement dans le baptême ». L'acte de la confirmation doit donc son importance au fait qu'il donne à l'enfant l'occasion de réaliser son baptême (L. VISCHER, *La confirmation au cours des siècles*, p. 60).

clamer que l'amour de Dieu vous enveloppait dès votre venue au monde. »(p. 182).

Dans l'ancienne liturgie du baptême, il semble bien que l'enfant soit considéré comme originellement « coupé » de tout lien *organique* d'alliance. Il ne reçoit aucune promesse particulière ; il n'est l'objet d'aucune garantie psychologique. Il naît avec un avenir qui ne pourra être rempli que par l'*offre* de l'Evangile et la réponse qu'il voudra bien lui apporter. Le *vœu* des parents et de l'Eglise est que Dieu *reçoive* plus tard cet enfant dans son alliance, quand il professera « sa » foi. Ce *vœu*, les parents et l'Eglise lui donnent corps par le baptême : « Notre Père Céleste, qui fait miséricorde jusqu'à mille générations à ceux qui l'aiment et qui gardent ses commandements, après nous avoir *reçus* dans son alliance, veut y *recevoir* aussi nos enfants, quand nous les lui consacrons par le baptême. » (p. 138). Et cela, malgré la référence aussitôt faite à I Cor. 7 : 14 : « Bien qu'ils (les enfants) soient de la race corrompue d'Adam, il (Dieu) les reconnaît pour siens : "Vos enfants sont saint", écrivait l'apôtre saint Paul aux chrétiens de Corinthe, montrant par là que la bénédiction qui repose sur les fidèles est aussi assurée à leurs enfants. » (p. 138).

Ainsi, les parents ont été un jour « *reçus* » dans l'alliance de Dieu, et Dieu « veut y *recevoir* aussi » leurs enfants. Ce n'est qu'une « bénédiction » (indigent commentaire de I Cor. 7 : 14) qui repose sur les fidèles et est « aussi assurée à leurs enfants ». Le pardon des péchés, la régénération ou changement de cœur sont la double condition pour « devenir » enfants de Dieu (p. 138). Le baptême n'est que « le gage certain de cette double grâce ». C'est donc « pour répondre à cette miséricordieuse volonté que nous recevons les petits enfants dans l'Eglise », et cela par le baptême qui les y « introduit » (p. 135).

L'alliance ici évoquée, et dont le baptême est tout de même « le signe », est une alliance *individuelle* contractée en Jésus-Christ avec chaque croyant pris séparément. Les promesses de l'Evangile concernant les enfants ouvrent leur avenir à une réalité *possible*, dont ils ne sont pas encore participants : Dieu est *prêt*, s'il y « *daigne* », à les *recevoir* dans son alliance, en réponse à leurs engagements chrétiens : *ils n'y sont pas*. Le baptême est le signe *annonciateur*, le gage *prophétique*, de cette possibilité qu'il signifie, non le sceau d'une réalité objective d'alliance dont Dieu gratifie l'enfant. Au baptême, la famille et l'Eglise « anticipent » sur les résultats de la volonté de Dieu et le fruit que porteront les engagements des parents, parrain et marraine (s'ils sont tenus !), par une présentation à Dieu, une consécration optative, que l'enfant devra ultérieurement ratifier.

C'est pourquoi le catéchumène, en professant « sa » foi et en prenant « les engagements que l'Eglise réclame de tous ses membres » (p. 178), confirme les « *vœux* » sous-tendus par la demande de baptême dont il a été l'objet. Alors seulement il « entre » dans

l'alliance de grâce dont le baptême était le signe précurseur et indicateur ; c'est pourquoi, selon la formule orthodoxe, mais dans une tout autre perspective, il peut être « confirmé dans l'alliance de son baptême » (p. 179), en même temps qu'il est « déclaré membre de l'Eglise réformée de France » ; c'est aussi pourquoi, dans la prière qui précède les « engagements », il est dit : « O notre Dieu (...), tu as été le Dieu des pères, sois le Dieu des enfants (...), *reçois-les* dans ta communion. » (p. 177-178).

L'entrée dans l'alliance est ici *déclenchée* par le croyant. Les rôles sont renversés. Ce n'est plus le catéchumène qui accueille l'alliance dans laquelle Dieu l'a placé dès sa naissance, c'est Dieu qui l'accueille et daigne le recevoir. L'alliance, contrat *individuel*, est ici vidée de sa substance. Elle n'apporte même pas la garantie subséquente de la fidélité de Dieu. Elle exprime les dispositions subjectives du croyant, elle constate une relation de communion pour le temps de sa durée⁷, et ne lui sert que de support verbal.

On a beaucoup critiqué cette conception ; on s'en est même méchamment moqué, comme si nos pères avaient été dépourvus de tout sens, ainsi que l'Eglise d'alors, car une liturgie est assurément rédigée et adoptée avec la réflexion et le consentement de l'Eglise. Ces sarcasmes, à mes yeux, ne montrent pas beaucoup de réflexion théologique. En théologie, tout se tient en effet : dès que nos pères, consciemment ou non, avaient abandonné la théologie de l'alliance de grâce et celle du baptême comme sacrement de l'alliance de grâce offerte, dès que les enfants des croyants ne naissent plus et ne sont plus dans l'alliance et dans l'Eglise, nos pères ne pouvaient que supprimer la cérémonie de confirmation au profit d'une « réception ». Leur liturgie tient parfaitement compte de ces prémisses théologique et — sur cette base — présente une très remarquable homogénéité. Si nous décelons et acceptons leurs présupposés, j'incline à penser que nos pères ont été de très bons systématiciens en rédigeant cette liturgie qui a l'immense mérite de ne pas entrecroiser des thèmes contradictoires et de présenter une conception qui se tient et à laquelle, aujourd'hui encore, ne pourront éviter de se rallier ceux qui adoptent le même point de départ.

Dans cette optique, la réception ou confirmation des catéchumènes complète et accomplit le baptême par l'élément psychologique personnel de la profession de foi. Alors seulement le baptême est « achevé » et son effet « complet ». La confirmation est une partie intégrante de l'administration du baptême des enfants : la grâce baptismale ne s'accomplit que si le baptisé confesse Dieu par sa foi ; les dons de Dieu ne deviennent efficaces que sur la base de la foi de celui qui les reçoit. C'est la conception subjectiviste du XIX^e siècle dont Philippe-Conrad MARHEINECKE et SCHLEIERMACHER

⁷ C'est sans doute aussi la raison pour laquelle l'ancienne liturgie ne fait *aucune* allusion ni au baptême ni à l'alliance de grâce dans la réception des prosélytes (p. 185-189).

se firent les avocats⁸. Si l'on me permet une pointe d'humour, la confirmation prend ici valeur de baptême sec, parce que le baptême de l'enfant était une présentation mouillée.

Dans la perspective réformée, au contraire, l'enfant de parents croyants est *né dans l'alliance de grâce*. Il est donc dans l'alliance et dans l'Eglise par le seul fait de la volonté de Dieu. Il n'a pas la possibilité de « choisir » s'il veut ou non être dans l'alliance ou avoir reçu le baptême qui la scelle. Son seul choix est de décider s'il veut accepter cette relation objective établie par la volonté souveraine et la libre grâce de Dieu, et s'en approprier les promesses, ou s'il préfère se dresser contre elle dans la désobéissance et la révolte. Il s'agit de *rester dans l'alliance* ou de la *déserter*, c'est-à-dire d'apostasier. C'est un choix entre la vie et la mort, entre le bien et le mal, entre la bénédiction ou la malédiction. Mais ce refus, s'il a lieu, ne supprime pas pour autant la relation que *Dieu a établie dans son alliance, confirmée et scellée par le baptême*⁹.

Ce refus ne sera d'ailleurs souvent que temporaire. Du point de vue réformé, parents, parrains et marraines n'ont jamais fait le moindre « *vœu* ». La confirmation ne valide donc pas ce qui n'a jamais existé.

La nouvelle *Liturgie de l'Eglise réformée de France*¹⁰ a entièrement éliminé cette conception édulcorée du baptême et, avec elle, l'élément parasitaire des « *vœux* ». L'expression est toutefois tenace et s'entend ou se lit encore souvent¹¹. C'est qu'elle relève

⁸ Philippe-Conrad MARHEINECKE (1780-1846) écrit par exemple : « La confirmation est liée au baptême comme la confirmation libre et personnelle de l'alliance du baptême ; elle procure l'élément qui manque encore pour assurer, de la part de l'enfant l'effet complet du baptême, à savoir sa foi personnelle. »

SCHLEIERMACHER s'exprime plus clairement encore : « Le baptême des enfants n'est un baptême complet que si l'on considère la *profession de foi*, prononcée après l'instruction, comme le dernier acte qui lui appartient encore.

« C'est une injure au baptême des enfants que de considérer la confirmation comme un acte qui ne sera pas essentiel. Pour nous, la confirmation n'est rien d'autre que le moment où l'on confesse personnellement et publiquement sa foi. *Elle complète donc ce qui manque au baptême des enfants.* C'est en effet seulement si la confirmation le complète que le baptême des enfants répond à l'institution du Christ. Notre thèse impose donc à l'Eglise, avec raison, l'obligation d'accorder à la confirmation l'attention la plus grande, puisqu'elle est une partie intégrante de l'administration du baptême des enfants. Il faut ainsi — dans la mesure où cela dépend de l'Eglise — que la confirmation puisse s'avérer être le véritable et digne *accomplissement du baptême des enfants.* »

Cité par L. VISCHER, *La Confirmation au cours des siècles*, Delachaux et Niestlé, 1959, p. 73.

⁹ C'est ce fait qu'exprime la nouvelle *Liturgie E.R.F.* par une phrase un peu maladroite (et qui nous semble contre-indiquée dans un texte liturgique) dans « l'Exhortation » qui précède le baptême de l'enfant : « Votre enfant, par son baptême, sera chez lui dans la communauté chrétienne, elle est sa famille spirituelle. Aucune contrainte ne l'y retiendra, et, si jamais il venait à s'en séparer, sa place y restera toujours marquée. » (p. 215).

¹⁰ *Liturgie de l'Eglise Réformée de France*, Berger-Levrault (1963), pp. 222-229.

¹¹ Cf. Jean-Daniel BENOIT, président de la Commission de Liturgie, *Initiation à la liturgie de l'E.R.F.*, Berger-Levrault, 1956, p. 143 : « L'enfant confirme le vœu de son baptême », etc...

d'une conception baptismale qui demeure vivante dans l'esprit de certains ; elle reste menaçante partout où règnent des *a priori* philosophiques *individualistes* et *subjectivistes* qui rejettent l'enseignement biblique si fortement marqué du caractère *organique* et *historique* de l'alliance, et de la solidarité familiale.

B. LE CONFIRMAND NE RATIFIE PAS LA FOI OU LES ENGAGEMENTS DES PARRAINS ET MARRAINES.

Il a été souvent exprimé que le catéchumène « ratifiait la foi » que les parrains avaient confessée, ou les engagements qu'ils avaient pris lors de son baptême.

Il est assez inattendu de voir ici dissociés les *parents* de leur enfant, au profit des parrains. Une telle conception ne se réfère en rien à l'alliance de grâce et nous étonnera moins quand nous saurons qu'elle remonte à ERASME. Il souhaitait que les chrétiens adultes fussent interrogés pour savoir s'ils voulaient *ratifier* par un *engagement* personnel ce que leurs *parrains* avaient promis en leur nom dans le baptême ; s'ils disaient non, il fallait les abandonner à leur volonté sans les obliger par la force à vivre chrétientement, sauf à les éloigner de la sainte Cène, jusqu'à ce qu'ils changent d'idée¹². Cette innovation fut condamnée par un Canon du Concile de Trente, et le grand luthérien CHEMNITZ (1522-1586) s'y opposa vigoureusement¹³.

Il semble pourtant que ce « *parasite* » ait trouvé droit de cité dans des Eglises luthériennes avant d'apparaître chez des réformés. Dans une ordonnance ecclésiastique de l'Electorat de Saxe de 1580, il y avait avant la première communion un examen catéchétique : celui-ci était la véritable confirmation chrétienne, qui s'opposait à cette sorte de « *pièce de théâtre* » qu'est la confirmation catholique romaine. Cet examen catéchétique était aussi « *la ratification de la foi que les parrains ont confessée à la place du petit enfant nouvellement baptisé* »¹⁴. Il semble que cette cérémonie, appelée ou non confirmation, était largement répandue dans les Eglises luthériennes dès avant l'impulsion nouvelle donnée à la confirmation par SPENER et le mouvement piétiste.

L'Eglise est-elle capable de se « *substituer* » à l'enfant ? Isaac-Auguste DORNER (1809-1884) écrit : « *La substitution* de l'Eglise à l'individu peut se justifier pour les mineurs, mais elle tend à rendre majeur. L'Eglise se substitue à l'individu en ce sens déjà que là où le pédobaptisme est pratiqué, elle conserve *substitutivement* pour le baptisé le *souvenir* de son baptême, de son admission dans la *communion du Christ*. Mais elle ne se borne pas à

¹² Cf. Th. SUSS, *Remarques sur le Problème de la Confirmation*, Pos. Luth., 1957/3 ; ERASME, dans la Préface de sa *Paraphrase de Matthieu* ; cf. L. VISCHER, *La Confirmation au cours des siècles*, Delachaux et Niestlé, 1959, pp. 51-52.

¹³ Cf. ci-après, page 61, note 77 ; p. 83-84.

¹⁴ Cf. Th. SUSS, *Remarques sur le Problème de la Confirmation*, Pos. Luth., 1957/3, p. 183.

communiquer ce souvenir au baptisé devenu conscient, elle exploite encore ce souvenir et lui fait porter du fruit par l'intercession et l'amour qui se manifestent dans l'éducation et l'enseignement qu'elle donne. Cette activité *culmine dans la confirmation.* »¹⁵

Mais où donc voyons-nous dans le Nouveau Testament que jamais quelqu'un, fût-ce l'Eglise, ait pu ou puisse « confesser la foi » à la place de quiconque, fût-ce un enfant, et se « substituer à lui ? ». Serait-ce là une individualisation de la conception romaine de la foi implicite ? Qui pourrait prendre un engagement à la place de quelqu'un ?

Dans une pastorale en 1910¹⁶, le pasteur MERLE D'AUBIGNÉ demandait déjà qu'on réformât complètement l'institution de la première communion : « Je n'ai jamais compris, disait-il, qu'on puisse ratifier ce qu'on n'avait jamais fait. » Il n'y a pas trace ni de ce vocabulaire, ni de cette idée dans la nouvelle *Liturgie de l'Eglise Réformée de France*.

C. PAR LA CONFIRMATION, LE CATÉCHUMÈNE N'ENTRE PAS DANS L'EGLISE.

Du moment qu'il s'agit de la confirmation, donc de jeunes ou d'adultes déjà baptisés, comment pourrait-on prétendre qu'ils ne sont pas déjà dans l'Eglise ? Qu'est-ce qu'un baptême qui n'agrégérait pas l'enfant au moins à l'Eglise visible ?

C'est pourtant à quoi aboutissait l'ancienne *Liturgie des Eglises Réformées de France*. La confirmation y portait le nom de « Réception des catéchumènes » : non à la sainte Cène, mais *dans l'Eglise*. Pourtant le baptême « introduisait » déjà l'enfant « dans l'Eglise » (p. 135). Dans l'exhortation, il est rappelé aux catéchumènes que Dieu leur « fait la grâce de naître *dans* son Eglise » (p. 176) ; ou dans la variante : « Par le baptême que vous avez reçu lorsque vous étiez de petits enfants, l'Eglise a voulu vous accueillir *dans son sein* (...). Aujourd'hui, vous êtes en âge d'affirmer vous-mêmes votre volonté de faire partie de cette Eglise. » (p. 182). « Introduits dans l'Eglise », « accueillis dans son sein », ils n'en étaient pourtant pas membres, ou, si oui, c'était en tant que bénéficiaires de seconde zone, membres mineurs, de par la volonté de leurs parents à laquelle doit désormais se substituer leur propre acquiescement.

Mais surtout, la qualité de *membre* de l'Eglise s'acquiert ici en formulant les déclarations et les promesses que l'Eglise *réclame* : « Que chacun de vous, chers catéchumènes, se lève maintenant à l'appel de son nom pour faire la profession de foi et pour prendre les engagements que l'Eglise réclame de tous ses membres » (p. 178) ; et dans la variante : « (...) Pour prendre les engagements que l'Eglise a le droit de réclamer de tous ses membres, au nom du

¹⁵ L. VISCHER, *op. cit.*, p. 76-77.

¹⁶ Cf. *L'Eglise Libre*, 6 mai 1910.

Christ dont elle leur a conservé l'Evangile. » (p. 182). En réponse à leurs déclarations, l'officiant annonçait : « *Nous vous déclarons membres de l'Eglise Réformée de France* », et les catéchumènes étaient invités à participer à la Cène du Seigneur.

Dans cette optique, le confirmand baptisé adhère à l'Eglise par une déclaration et un engagement personnels. Le « sein » de l'Eglise dans lequel le petit enfant avait été « introduit » par le rite du baptême n'était vraiment pas très généreux : l'enfant y était considéré comme en état de gestation spirituelle ; il n'était à aucun moment « dans la voie de la foi et de la vie chrétienne », puisqu'on lui demande seulement d'y « entrer » le jour de sa « réception » (p. 177). Jusque-là, il fut un « aspirant » qu'on a préparé à devenir « candidat » à la vie chrétienne, où maintenant il doit « entrer », et à être *admis* comme membre de l'Eglise. L'Eglise prend ici la figure d'une collectivité de membres qui s'agrègent les uns aux autres par des démarches personnelles ou par cooptation. Cela sent plus la petite société jalouse de ses droits, « l'association cultuelle », préparant les « entrées », sollicitant et surveillant des « adhésions », que l'Eglise du Christ dans sa majesté et sa largeur, telles que la dépeint l'Ecriture et que nous la montre l'alliance de grâce.

Les enfants ne deviennent-ils membres de leur famille qu'à leur majorité, ou après avoir prononcé un serment de fidélité à leurs parents, et pris des engagements sur leur futur comportement familial ? De tout temps, les enfants de parents croyants ont été considérés par l'Ecriture comme membres de l'Eglise.

Dans l'Ancien Testament, ces enfants étaient membres de l'Eglise d'Israël. Ils recevaient le sacrement *spirituel* de la circoncision¹⁷, comme signe et sceau de l'appartenance à l'Eglise hébraïque, qui en faisait un membre de l'Eglise de Dieu, telle qu'elle existait alors. Lorsque l'alliance abrahamite fut solennellement confirmée sous la forme de l'alliance mosaïque, Dieu ordonna que les « petits enfants » fussent présent solidairement avec tout le peuple (Deut. 29 : 10-12)¹⁸.

Dans le Nouveau Testament, les petits enfants sont membres de l'Eglise visible. Nous n'y trouvons rien qui puisse justifier l'exclusion des enfants des croyants de leur participation à l'Eglise. Bien loin de les exclure du sein de l'Eglise dans laquelle ils avaient toujours été chéris, le Christ les appelle les agneaux de son troupeau, les prend dans ses bras et les bénit ; il déclare que le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent, que leurs anges voient sans cesse la face du Père qui est dans les cieux. Ces petits enfants croient en lui ; leur être en scandale mérite un châtiment éternel (Matth. 18 : 1-6, 10, 14)¹⁹. Ils sont membres du royaume céleste parce qu'ils sont dans l'alliance et, s'ils sont dans l'alliance,

¹⁷ Cf. Pierre MARCEL, *Le Baptême*, pp. 61-63.

¹⁸ *Ibid.*, pp. 60-65, 70-72, 91.

¹⁹ Voir les textes parallèles : Matth. 19 : 13-15 ; 21 : 16-16 ; Marc 10 : 13-16 ; Luc 17 : 1-2 ; 18 : 15-17.

ils sont également membres de l'Eglise visible, lieu de l'alliance²⁰ : non seulement en vertu de la décision de Dieu de les placer *dans* son alliance (décision juridique), mais en vertu de l'œuvre qu'il a promis d'accomplir dans leur cœur par le Saint-Esprit, par le ministère des parents et de l'Eglise, et qu'il poursuit efficacement, selon sa promesse, de génération en génération²¹.

Nos enfants, avec leur vie spirituelle qui n'est pas moins authentique que celle des adultes, quoiqu'elle soit de leur âge, avec leur foi au Christ, leur communion avec lui, sont membres de l'Eglise. Quand elle les enseigne à l'école du dimanche ou à l'instruction religieuse, prie pour eux, administre maternellement pour eux l'alliance de grâce que lui a confiée son Seigneur, ce sont ses propres membres, sa propre chair que l'Eglise enseigne et chérit, qu'elle instruit dans sa communion et celle du Christ, pour les conduire à la Cène. Ces enfants sont membres de l'Eglise visible et *dans* l'Eglise. Il est d'ailleurs inimaginable que la famille chrétienne puisse être divisée entre croyants-membres et croyants-non-membres de l'Eglise.

Nous devons également affirmer qu'ils sont membres de l'Eglise universelle, de l'Eglise *invisible*, s'ils croient que Jésus-Christ est leur Sauveur et leur roi, et s'ils demeurent en lui. Cette participation à l'Eglise universelle ne dépend pas de la confirmation : elle peut la précéder ou la suivre. De membres qu'ils étaient et qu'ils sont, ils deviennent simplement « membres communiant », comme nous aimons à dire dans notre jargon ecclésiastique²².

Dans certaines Eglises étrangère, il est vrai, parce qu'il y a plusieurs Eglises protestantes coexistantes et parfois rivales, on déclare les catéchumènes, après leur profession de foi, comme « membres de telle ou telle Eglise », voulant spécifier par là qu'ils ont choisi, en connaissance de cause, l'Eglise à laquelle ils veulent consciemment appartenir, et à la discipline de laquelle ils promettent de se soumettre. Mais il ne s'agit que de prendre acte *du choix d'une Eglise* visible. Les catéchumènes n'en étaient pas moins déjà membres de l'Eglise. Seuls les confirmés peuvent être considérés comme véritables membres de telle Eglise.

Karl Gottlieb BRETSCHNEIDER (1776-1848) écrit : « La confirmation a encore un second effet principal — à savoir, de déterminer l'entrée dans une Eglise chrétienne particulière. Cette entrée ne s'est pas effectuée déjà par le baptême, qui exige seulement la foi en Dieu le Père, le Fils et l'Esprit, selon la doctrine du christianisme (...). Le baptême entraîne seulement l'entrée dans l'Eglise

²⁰ L'ancienne *Liturgie* laisse presque entendre qu'ils entrent dans l'Eglise au même titre que des « prosélytes » !

²¹ Cf. Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 91-93.

²² Il est étonnant de constater que, dans l'ancienne liturgie, cette allusion à l'Eglise *invisible* n'est faite que dans la « réception des prosélytes » : « Dieu (...), veuille recevoir notre frère au nombre de ces membres de l'Eglise *invisible* dont les noms sont inscrits dans les cieux. » (p. 187).

universelle de Jésus (...). La confirmation détermine à quelle Eglise le jeune chrétien appartiendra (...). Il est nécessaire de faire remarquer cela au catéchumène, de l'informer des principes essentiels sur lesquels repose l'Eglise évangélique (...) et de l'admettre expressément comme un *membre responsable* de l'Eglise évangélique. »²³.

Pour des raisons œcuméniques, d'une part, et vu la grande diversité d'origine des catéchumènes qui nous sont confiés aujourd'hui (nationalité, confession, etc...), il serait fâcheux de considérer que les catéchumènes prennent l'engagement d'appartenir à telle ou telle Eglise protestante particulière. Toute allusion dans ce sens doit être résolument écartée.

Mais nous devons encore poser une question : dans cette perspective, quels sont le sens et la valeur du baptême pendant toute la période qui se situe entre le baptême et la confirmation ? Le baptême aurait-il été sans effet jusqu'à ce que le catéchumène en prenne lui-même conscience et « entre » dans la vie chrétienne ? Nous aurions alors deux baptêmes dans l'Eglise : celui des enfants, avec le sens d'un « accueil » assez semblable à celui d'une « présentation », et celui des adultes qui seul jouirait de la plénitude de son sens en raison de la confirmation. C'était là sans doute l'arrière-plan de la pratique saugrenue, sinon insensée, qui fut longtemps en usage dans certaines paroisses : baptiser les catéchumènes non-baptisés au cours d'une cérémonie « intime » le samedi soir, pour les confirmer le lendemain matin avec les confirmands déjà baptisés, ou baptiser un prosélyte dans les mêmes conditions avant de procéder à sa « réception » ! Il est vrai que l'ancienne liturgie ne prévoyait pas de baptêmes de prosélytes, et laissait libre cours à des initiatives irréfléchies.

Pour bien marquer l'unité du baptême et sa plénitude, la nouvelle liturgie ne conçoit, à juste titre, qu'une seule et même cérémonie pour la confirmation des baptisés et le baptême (sans confirmation) des non-baptisés ou de certains prosélytes²⁴. Ceci nous conduit tout naturellement à l'élimination d'un nouveau « parasite ».

D. LA CONFIRMATION N'EST PAS CELLE DU BAPTÈME, MAIS DE L'ALLIANCE DE GRÂCE, DONT LE BAPTÈME EST LE SACREMENT. LE BAPTÈME NE PEUT NI NE DOIT ÊTRE CONFIRMÉ.

Nous avons déjà montré que l'alliance de grâce est le seul fondement du baptême des enfants²⁵. Les enfants de parents croyants sont baptisés du fait qu'ils sont les enfants de l'alliance et, comme tels, héritiers de toutes les promesses faites par Dieu à

²³ Cité par L. VISCHER, *op. cit.*, p. 74.

²⁴ Il est donc absolument incompréhensible qu'en l'an de grâce 1965, dans telle grande Eglise de la région parisienne, les catéchumènes non baptisés aient été confirmés *d'abord* au cours du culte de confirmation, pour être baptisés *ensuite*, après ce culte, en présence des seules familles intéressées ! Quelle réflexion théologique a-t-elle pu conduire à une pratique aussi insolite ?

²⁵ Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 151-171, ci-dessus, p. 16-18.

l'occasion de cette alliance, y compris celle de la rémission des péchés et de l'Esprit Saint pour leur régénération et leur sanctification. Dans l'alliance, Dieu dote les enfants de certains dons, formellement et objectivement ; il leur demande de les accepter en temps opportun par la foi, et leur promet que ces dons deviendront pour eux, par l'opération du Saint-Esprit, une vivante réalité. La grâce d'adoption précède leur baptême, signe, sceau et gage de tout ce que comportent ces promesses.

Le fondement du baptême, son objectivité sont donc identiques pour les adultes et pour les enfants. La séquence : *action de Dieu - réponse de l'homme*, est déterminante au sujet du baptême des adultes, baptisés en raison de leur incorporation à l'alliance par la libre grâce de Dieu, présentée antérieurement à toute démarche de l'homme, et dont ils reçoivent le signe et le sceau par le baptême qu'ils demandent. Cette même séquence : *action de Dieu - réponse de l'homme*, prévaut aussi dans le décret de Dieu de considérer dans l'alliance les enfants des croyants et de les placer au bénéfice de sa grâce. Dans les deux cas, *la foi est la réponse de l'homme à l'initiative de Dieu*.

La prise en charge d'un enfant par Dieu, pas plus que celle d'un adulte qu'il appelle à la foi, ne dépend initialement de la *connaissance* que le sujet pourrait avoir de cette décision. C'est *parce qu'il est pris en charge* par Dieu que l'enfant *pourra croire*. L'Ecriture nous apprend que ce ne sont pas seulement ceux auxquels la Parole est d'abord annoncée, et qui sont capables de l'entendre, que Dieu veut rencontrer dans la liberté de son amour et à qui le Christ demande de prendre une responsabilité spirituelle, mais aussi les enfants de l'alliance *pour que* la Parole leur soit annoncée et qu'ils croient. La foi qui suivra est donc une conséquence de la décision de Dieu. Oscar CULLMANN, indépendamment de Jean CALVIN et de la théologie réformée, a mis en lumière l'objectivité identique du baptême des adultes et des enfants²⁶.

Selon les Ecritures (étant noté qu'Actes 8 : 37 manque dans les meilleurs des plus anciens manuscrits), il est absolument illégitime de tirer la conclusion absolue que, dans tous les cas, la foi et la repentance ont été exigées des baptisés et que cette condition se rapporte à la doctrine ou à l'essence du baptême. Ni pour les adultes, ni pour les enfants, la foi et la repentance ne sont le fondement du baptême, mais *la promesse de l'alliance* dont, dans les deux cas, le baptême est le signe et le sceau. L'aspect subjectif du baptême ne doit jamais prendre le pas sur son aspect objectif.

D'autre part, son aspect individuel ne doit pas annuler sa dimension communautaire et ecclésiastique²⁷. Chaque baptême vaut pour tout le corps qu'est l'Eglise (Eph. 5 : 25-27). Le baptême n'est pas, comme le voudrait la conception individualiste, le moyen

²⁶ Oscar CULLMANN, *Le Baptême des enfants et la doctrine biblique du Baptême*, p. 24. Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 119-121.

²⁷ Cf. *Ibid.*, p. 133-134, 167-169, 176-177.

d'ajouter un croyant à d'autres croyants. L'Eglise, comme la famille, est bien plus et autre chose que la somme des croyants qui la composent : un organisme vivant, le corps du Christ. L'efficacité des événements spirituels de la vie de chaque membre dépasse le cadre étroit de sa propre personne, et s'étend au corps tout entier pris simultanément dans sa totalité et dans chacune de ses parties. L'efficacité du baptême s'étend à tous ceux qui y participent ou qui y assistent et, par-delà, à l'Eglise tout entière qu'il édifie, sanctifie, purifie et glorifie : son efficacité est polyvalente et collective.

Le baptême d'un enfant est un moyen de grâce non seulement pour l'enfant, mais pour ses parents, parrain et marraine, ses aînés et toute l'Eglise. Les parents sont encouragés à servir Dieu d'un meilleur cœur et sans réserve, lorsqu'ils réalisent que leur Dieu et Père n'a pas seulement soin d'eux, mais aussi des enfants qu'il leur confie dans son amour. Il fortifie en eux le sentiment de leur responsabilité, dans l'éducation chrétienne qu'ils doivent à leur enfant. L'Eglise tout entière — y compris le pasteur — reprend conscience des exigences de sa vocation, d'une prédication fidèle, de son ministère et des obligations qu'elle assume dans tous les domaines de l'éducation et de l'instruction chrétiennes des enfants qu'elle accueille. Ce baptême est pour tout croyant et pour l'Eglise une preuve de la grâce reçue, un signe de la fidélité de Dieu, un tremplin pour la prière, un pilier pour la foi, une exhortation à une reconnaissance et une obéissance nouvelles. Par tous Dieu est glorifié, sa vérité confessée, sa magnificence exaltée.

Quand les catéchumènes se présentent pour confesser la foi chrétienne, ils confirment *l'alliance* de leur baptême, non le baptême. Ils sont en effet la preuve vivante de l'efficacité de l'alliance et de leur baptême. Ils croient *parce* qu'ils ont été placés dans *l'alliance de grâce*, dont leur baptême est et demeure le sacrement. Justice, sagesse, obéissance, sainteté, liberté, paix, joie, tout ce qu'on peut nommer de la vie chrétienne vient de l'alliance, du Christ qui en est le contenu et de notre union avec lui, dont le baptême est le sceau. Faire tout en Jésus-Christ, comme dit l'Apôtre, c'est tout accomplir par la grâce de l'alliance scellée par le baptême, c'est faire de tout une commémoration du baptême. Le baptême, en tant que sacrement de l'alliance, est donc toujours et pleinement *présent* à tout moment de notre vie chrétienne, celle des enfants, celle des parents, celle de l'Eglise ; son sens fut, est et restera toujours *complet* : il n'a jamais à être renouvelé ni confirmé²⁸

²⁸ On parle volontiers dans nos milieux protestants de « la confirmation du baptême », contre laquelle les Réformateurs s'étaient élevés avec tant d'énergie et qui a justement valu les sarcasmes de Karl BARTH. Chez certains, toutefois, il n'y a là qu'une faute de langage : la contraction de « confirmation de l'alliance du baptême ». Ce fut mon cas, je le reconnaiss, dans *A l'Ecoute de Dieu* (1948), p. 143, et dans la première édition de *A l'Ecole de Dieu* (1945). — J.-D. BENOÎT déclare dans *l'Initiation à la Liturgie de l'E.R.F.* (p. 150) : « L'expression : confirmer son baptême a été substituée à celle de l'ancienne liturgie : confirmer le vœu de son baptême (...). Confirmer son baptême est une expression plus claire : on adhère personnellement à l'alliance ; ce que le baptême signifie, on l'accepte pour soi ; c'est le baptême avec tout ce qu'il implique qui

La nouvelle liturgie de l'E.R.F. a également évité cet écueil. La confirmation y est nettement présentée comme celle de l'alliance du baptême ; l'alliance est évoquée en toutes ses parties : prière d'illumination, instruction, invitation, confirmation et prière finale, à l'exclusion de la profession de foi²⁹.

Toutefois, j'ai le sentiment qu'il ne s'agit pas ici de l'alliance de grâce, telle que je l'ai exposée ci-dessus, avec son caractère organique et historique d'alliance de génération en génération, offerte à la postérité de ceux qui croient.

La position, juste dans l'ensemble quant au point de départ — mais pas toujours dans ses conséquences — de J.-D. BENOÎT, président de la Commission de Liturgie, soulignait bien l'antériorité de l'alliance par rapport au baptême³⁰ ; son influence avait heureusement prévalu dans les « projets » de liturgies du baptême et de la confirmation de 1956³¹. Il est dommage que ces « projets » aient été profondément remaniés et que le fil conducteur de l'alliance de grâce qui y était si marqué, ait été rompu par la prise en considération d'autres thèmes théologiques vivaces dans nos Eglises et auxquels nos Synodes, par souci d'union, ont sans doute voulu faire droit. Ce qui, à l'origine, était net, simple et cohérent, a été dilué, compliqué et dispersé dans de nombreuses variantes. La comparaison des « projets » avec les textes définitifs est suggestive. C'est la conception biblique de l'alliance de grâce antécédente au baptême qui a fait les frais de ces retouches, au profit d'une conception *baptismale* de l'alliance, les deux thèmes s'entremêlant.

Nul ne sous-estimera les difficultés de rédaction d'une liturgie, ni celle de la recherche du vocabulaire exact et audible qui correspond à une conception théologique précise ; nul n'oublie que « la liturgie n'est pas le lieu de la catéchèse »³².

Mais à l'analyse, le nouveau texte laisse l'impression qu'il s'agit d'une alliance *globale* « que Dieu, par sa grâce, a conclue

est non pas renouvelé, il n'a pas à l'être, mais confirmé par l'assentiment personnel du catéchumène. » Nous verrons que ce vocabulaire et cette conception ne sont pas sans dangers. La Commission de Liturgie ne devait pas suivre cette suggestion, puisque le projet de 1956 dit explicitement : « La confirmation de l'alliance du baptême ».

²⁹ Prière d'illumination, I. « Tu nous appelles à recevoir ta Parole qui, jour après jour, confirme ton alliance. » II. « Que ton Saint-Esprit (...) nous confirme dans ton alliance. » (p. 221). *Instruction* : « Nous avons la joie d'entourer ces catéchumènes qui (...) nous ont demandé la confirmation de l'alliance de leur baptême. » « Catéchumènes, Dieu vous a conduits jusqu'à cette heure où vous allez recevoir la confirmation de l'alliance de votre baptême. » (p. 222). *Invitation* : « Catéchumènes (...), vous viendrez témoigner de votre foi, afin de recevoir la confirmation de l'alliance de votre baptême. » (p. 224). *Confirmation* : « Je te confirme dans l'alliance de ton baptême, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » (p. 224). *Prière II* : « Notre Dieu (...), nous te rendons grâces pour tout ce que tu nous donnes dans ton alliance. Tu l'as voulu de toute éternité pour nous, tu nous l'as signifiée dans le baptême, tu nous l'as confirmée. Seigneur, nous te louons. » (p. 228).

³⁰ J.-D. BENOÎT, *Initiation à la Liturgie de l'Eglise Réformée de France*, Berger-Levrault, 1956, ch. V, Le Baptême, p. 92-93 ; ch. IX, Confirmation, p. 143-144.

³¹ L'Entrée dans l'Eglise, Projets, Berger-Levrault, 1956, p. 7-13, 31-42.

³² J.-D. BENOÎT, *Initiation à la Liturgie de l'E.R.F.*, p. 92.

avec son *Eglise* »³³ et qui, dans la perspective individualiste déjà signalée, commence avec le baptême de chaque baptisé. Le fait que l'expression : alliance de grâce ne se trouve nulle part, pas même dans la profession de foi, et que nous lisons : « Seigneur, toi qui es le Dieu des pères comme des enfants »³⁴, semble déjà le confirmer.

Cette omission est d'autant plus significative que cette liturgie est commune à la confirmation et au baptême des catéchumènes non encore baptisés et qui ne seront pas confirmés. Ces derniers ne reçoivent aucune précision sur l'alliance de grâce comme telle, dont les promesses sont pour eux et pour leurs futurs enfants. L'adulte est baptisé « pour qu'il entre dans l'alliance »³⁵ ; de toute la liturgie du baptême d'un adulte, c'est l'unique mention de l'alliance.

La nouvelle liturgie du baptême d'un enfant confirme cette impression. Il est bien dit dans la quatrième instruction : « Le Seigneur (...) ordonne à l'Eglise (...) de sceller son alliance par le baptême. Il appelle ceux qui le reçoivent à vivre de sa Parole par la puissance du Saint-Esprit qu'il leur promet. Cette promesse est pour vous, pour vos enfants et pour tous ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur notre Dieu en appellera. » (Actes 2 : 39). Mais, la première instruction déclare : « Ainsi le baptême est le signe de l'entrée dans l'alliance, que Dieu a conclue avec son peuple, dès les origines, et que, dans sa fidélité, il renouvelle de génération en génération » (p. 212), et il n'y a pas la moindre allusion à l'alliance dans les instructions 2 et 3 (p. 212-213).

Dans la seconde prière, nous lisons bien : « Dieu tout-puissant, qui as promis d'être non seulement notre Dieu et notre Père, mais aussi celui de nos enfants... » (p. 213) ; toutefois, il n'y a pas d'allusion à l'alliance de grâce dans la première prière ni dans les quatre prières finales.

Ici encore, il apparaît que c'est à partir du baptême seulement que Dieu nous reçoit « dans son alliance »³⁶, « nous introduit dans son royaume éternel »³⁷, nous « place au sein de son Eglise »³⁸, nous « reçoit dans son Eglise »³⁹ ; c'est par le baptême que Dieu « nous incorpore à l'Eglise de Jésus-Christ »⁴⁰ et que nous « appartenons à l'Eglise de Jésus-Christ »⁴¹.

³³ Institution, p. 222.

³⁴ Seconde prière d'illumination, p. 221.

³⁵ Baptême d'un adulte, Introduction, p. 231.

³⁶ Exhortation, p. 215.

³⁷ Adoration, p. 211.

³⁸ Seconde prière, p. 214.

³⁹ Quatrième prière finale, p. 217.

⁴⁰ Prière I, p. 214 ; Adoration, p. 211.

⁴¹ Accueil, p. 211. On relève ici une inconséquence : dans la liturgie de réception dans l'Eglise, le Ministre dit au nouveau membre qui a été autrefois baptisé dans une autre Eglise : « Vous avez reçu autrefois le baptême, signe et gage de la grâce qui est en Jésus-Christ, Vous avez été introduit dans la communauté des fidèles » (Accueil, p. 240 et 244), affirmation qui exprime une largeur œcuménique. Toutefois « la communauté des fidèles » n'est pas l'Eglise, puisqu'il est dit dans la prière suivante : « Loué sois-tu pour la fidé-

Le baptême est ici *un signe qui signifie* à la fois ce qui sera fait plus tard et ce qui est fait à l'instant même, plutôt que le gage et le sceau d'une réalité antécédente qui déployera ultérieurement toutes ses virtualités⁴². Le baptême étant considéré comme point de départ ne peut plus exprimer que les réalités d'une alliance *baptismale*, non la plénitude de l'alliance *de grâce*. Il y a apauvrissement⁴³.

Les idées de gage et de sceau sont présentes dans plusieurs variantes et précisent heureusement, ici et là, dans la ligne réformée le sens du sacrement⁴⁴.

Tout ceci souligne le caractère très objectif du sacrement, signe, gage et sceau de la grâce. L'accent est même trop marqué, car le baptême apporte ici quelque chose *par lui-même*. La liturgie du baptême d'un adulte déclare que « Dieu rappelle aujourd'hui la grâce qu'il nous a faite *lors de notre baptême* »⁴⁵. Cette action, cet accomplissement qu'apporte le baptême se situent beaucoup plus dans la perspective luthérienne du sacrement que dans la perspective réformée. Pour les luthériens, le baptême inau-

lité de ta grâce (...) qui ajoute à l'Eglise aujourd'hui (...) ceux qui sont sauvés » (p. 241) ; alors que la « communauté des fidèles » est bien l'Eglise dans la liturgie du baptême d'un adulte (p. 235), comme dans celle d'un enfant (p. 214, Prière I).

⁴² Accueil 1, p. 211 : « L'Eglise vous accueille avec joie, vous et cet enfant dont vous avez demandé le baptême, afin qu'il reçoive le signe de la grâce de Dieu et appartienne à l'Eglise de Jésus-Christ. » — Baptême, p. 215 : « En nous demandant le baptême de cet enfant, vous avez exprimé le désir qu'il reçoive le signe de la grâce de Dieu. » — *Instruction* 1, p. 212 ; *Institution*, p. 222 : « Le baptême est le signe de l'entrée dans l'alliance. » — *Baptême d'un adulte*, *Introduction*, p. 230 : il est « le signe du salut ». — *Instruction* 3, p. 213 : il « signifie » que l'œuvre de Dieu est accomplie en Christ avant que les baptisés ne le sachent. Dieu les a aimés le premier. — *Instruction* 2, p. 213 : il « signifie que Dieu aime cet enfant d'un amour éternel et qu'il lui offre d'avance, avec le pardon en Jésus-Christ, une vie nouvelle par son Esprit ».

— Le mot « signe » semble avoir parfois une valeur mystérieuse. Ainsi dans la Liturgie de confirmation, *Profession de Foi*, Texte 1, 3, p. 223, et *Engagements* 3, p. 227, et dans Baptême d'un adulte, *Engagements* 3, p. 233 et 235, nous lisons : « En confessant la foi de l'Eglise universelle (...), vous vous placerez sous le signe de la grâce du Seigneur Jésus-Christ. » Quel est donc ici le « signe » de la grâce du Christ ?

⁴³ Le baptême d'un enfant « manifeste le salut en Jésus-Christ » et « annonce » ce que le Saint-Esprit accomplit (p. 212). « Il annonce ce que Dieu a fait pour nous en Jésus-Christ et qu'il veut accomplir en cet enfant. » (*Instruction* 1, p. 212, et 3, p. 213). Il en atteste la grâce (*Exhortation*, p. 215 ; *Engagements*, p. 216). Dieu « appelle à la vie éternelle » cet enfant qui va être baptisé (*Introduction* 1, p. 212). Que deviennent l'engagement de Dieu, les réalisations et les possibilités psychologiques ? etc...

⁴⁴ *Instruction* 1, p. 212 : « Grâces soient rendues à Dieu pour cet enfant, qu'il marque aujourd'hui de son sceau. » — *Instruction* 4, p. 213 : « Le Seigneur (...) ordonne à l'Eglise (...) de sceller son alliance par le baptême » (c'est ici à mes yeux l'expression liturgique la meilleure de toute la liturgie, pour qualifier le baptême comme sacrement de l'alliance de grâce). — *Prière* 1, p. 214 : « O Dieu (...) tu nous donnes dans le baptême le gage de la vie nouvelle. » — *Prière* 2, p. 214 : « Nous te remercions de marquer cet enfant du sceau de la grâce que tu lui accordes en ton Fils. » — Dans la liturgie du baptême d'un adulte : *Accueil*, p. 233 et 235, et de réception dans l'Eglise : *Accueil*, p. 240 et 244 : « Vous avez reçu le baptême, signe et gage de la grâce qui est en Jésus-Christ. »

⁴⁵ *Exhortation*, p. 231.

gure ; pour les réformés, il exprime, atteste et scelle *ce qui existe déjà*⁴⁶.

Dans notre liturgie apparaît une dissociation d'avec l'alliance *préalablement offerte* par Dieu. La notion organique et communautaire de l'alliance de grâce y est effacée au bénéfice d'une conception individualiste et subjectiviste marquée, semblable à celle que nous avons signalée dans l'ancienne liturgie de réception des catéchumènes, et qui — indépendamment de la notion de sacrement — se situe aussi dans la ligne de la théologie contemporaine si fortement imprégnée de philosophie moderne. L'absence de toute mention de l'alliance de grâce dans la liturgie de réception d'un nouveau membre, l'unique référence qui y est faite, à titre tout subjectif, lors du baptême d'un adulte, le prouvent^{46¹1}.

Il s'agit là d'une intention délibérée. En effet, une note — qui surprend par sa précision — souligne qu'en baptisant l'enfant, « *le pasteur ne dit pas le nom de famille, il baptise l'enfant en prononçant son seul prénom* », son « nom de baptême »⁴⁷. Il en est de même pour la confirmation (p. 224). Qu'est-ce à dire, sinon que la famille ne joue ici aucun rôle, et qu'il n'est plus question de l'alliance de grâce qui englobe organiquement les enfants des croyants avec leurs parents ?

Plusieurs textes, nous l'avons vu, mais non pas tous, renversent les rôles : c'est Dieu qui « *reçoit* » dans son alliance, ou dans son Eglise, au lieu que ce soit nous qui recevions la grâce de l'alliance⁴⁸. Cette notion se répercute logiquement sur la confirmation, car si le catéchumène « *confesse joyeusement le Nom de Dieu* »⁴⁹ et celui du Christ Seigneur, s'il témoigne de sa foi⁵⁰, *il ne confirme pas lui-même l'alliance de son baptême* : « *il demande la confirmation de l'alliance de son baptême* » pour la « *recevoir* »⁵¹. L'élément subjectif disparaît malgré le vœu de J.-D. BENOÎT⁵². Aucun lien n'apparaît plus entre la profession de

⁴⁶ L'influence de la théologie luthérienne se fait souvent sentir dans notre nouvelle liturgie. Toute l'instruction 3, du baptême d'un enfant, p. 213, est signalée en note : « D'après la Liturgie de l'Eglise luthérienne de France. »

^{46¹1} Introduction, p. 231 : « *O Dieu (...), accueille maintenant celui que le baptême va marquer du sceau de ta grâce pour qu'il entre dans ton alliance.* »

⁴⁷ Dans son *Initiation à la Liturgie*, J.-D. BENOÎT ne dit rien à ce sujet. Quand ce texte était soumis à l'étude de nos synodes, j'écrivis au secrétaire de la Commission de Liturgie de l'E.R.F. pour lui demander pourquoi la nouvelle liturgie excluait le nom de famille de l'enfant. Il m'a obligamment répondu que la commission « ne l'avait pas estimé nécessaire », mais sans assortir cette « estimation » d'aucune explication. A mon avis, en raison du fait qui a paru évident à certains que l'alliance signifiée dans le baptême n'a qu'un caractère individuel.

⁴⁸ Exhortation, p. 215 ; Prière 4, p. 217, etc...

⁴⁹ Prière d'illumination 1 et 2, p. 221.

⁵⁰ Invitation, p. 224.

⁵¹ Instruction, p. 222 ; Invitation, p. 224.

⁵² *Initiation à la Liturgie de l'E.R.F.*, p. 143-144.

foi et la confirmation personnelle de l'alliance par le catéchumène, qui ne déclare pas se reconnaître *dans* l'alliance. D'où sans doute aussi la suppression souhaitée de *dans*, dans la formule traditionnelle prononcée par le pasteur : « Je te confirme *dans* l'alliance de ton baptême. »⁵³

Différents thèmes s'entrecroisent et interfèrent ici ; il n'y a pas de pureté dogmatique. Selon le choix des variantes, il est possible d'administrer des baptêmes *de sens différents*⁵⁴, comme de procéder à différentes sortes de confirmations.

Nos députés au Synode national, responsables des textes définitifs, ont été assurément de meilleurs théologiens que leurs prédecesseurs, parce qu'ils ont énergiquement remis en valeur le sens et l'objectivité du baptême. Toutefois, à mon humble avis, ils se sont montrés moins bons systématiciens.

Mais la nouvelle liturgie témoigne d'une évolution remarquable et réjouissante : ce qui, dans l'ancienne liturgie, s'accomplissait seulement lors de la réception des catéchumènes dans l'Eglise, est à présent *déjà réalisé lors du baptême administré et reçu*. Une « réception » dans l'Eglise des confirmands n'ayant plus de sens puisque le baptême est à juste titre conçu *aussi* sous son aspect objectif, on est revenu à une cérémonie de *confirmation* de l'alliance du baptême, qui prolonge ce qui a été *fait* au baptême. On a reconnu le premier mouvement de la « mélodie initiale » de l'alliance dont les dernières notes du final se mouraient dans l'ancienne liturgie de réception, et on l'a reprise au niveau du baptême. Toutefois, on n'a pas pu ou su remonter jusqu'au *thème initial* qui prélude à toute la symphonie. En bonne théologie réformée, en effet, c'est *plus haut* que le baptême qu'il fallait remonter : au décret de l'alliance de grâce dont le baptême n'est que le gage et le sceau. De ce fait la nouvelle liturgie reste tributaire d'une conception trop « réaliste » du baptême qui devient *point de départ* et accomplit quelque chose par lui-même. De là vient qu'on n'a pas non plus su ni pu éliminer le dernier et redoutable parasite : celui des « promesses » et des « engagements » des catéchumènes, qu'il nous reste à étudier.

⁵³ Confirmation 3, p. 224. Les raisons développées par J.-D. BENOÎT, *op. cit.*, p. 153-154, sur le rôle du pasteur tel que le conçoit notre Eglise ne semblent nullement contraires au maintien de *dans*, si le catéchumène se déclare subjectivement *dans* l'alliance. « Le pasteur, dit-il, atteste au catéchumène que Dieu est fidèle, que sa Parole est vraie, que l'alliance dont lui a été donné le signe par le baptême est toujours valable. » Mais il semble que pour J.-D. BENOÎT, l'acceptation de l'alliance par l'enfant ne le mette subjectivement *dans* l'alliance. C'est le point faible de son exposé : la vie chrétienne n'y apparaît pas comme une vie *dans* l'alliance et *de* l'alliance.

⁵⁴ Il est possible, par exemple, d'administrer un baptême où l'alliance ne soit nommée qu'une seule fois et sans aucune explication, à savoir dans l'exhortation, en suivant l'ordre : Accueil, invocation, adoration, institution, instruction 2 ou 3, prière 1 ou 2, baptême 1 ou 3, engagements, prière 1, 2, 3 ou 4.

E. LA CONFIRMATION NE DOIT COMPORTER NI « PROMESSES » NI « ENGAGEMENTS » DANS LE SENS HABITUELLEMENT DONNÉ A CES TERMES.

Nous nous félicitons de voir les quatre parasites précédents éliminés de la nouvelle liturgie de confirmation de l'Eglise Réformée de France. Toutefois, il est certain que l'un des objectifs de la Commission de Liturgie était d'apporter un remède au malaise persistant éprouvé dans nos Eglises à l'égard du caractère ambigu de cette cérémonie ecclésiastique, imputable surtout — semble-t-il — aux « promesses » et aux « engagements » dont elle était assortie. Il apparaît qu'ici notre Commission et nos organes synodaux ont manqué de fermeté et d'audace : ils n'ont ni pris parti, ni tranché le débat. Les nouveaux textes n'ont ni résolu le problème, ni dissipé le malaise ; les discussions restent vives, beaucoup de paroisses ont un ordre liturgique différent ou prennent diverses initiatives d'ailleurs soutenues par les « Conseils de l'Eglise »⁵⁵.

L'ancienne liturgie, nous le savons, demandait à chaque catéchumène, comme condition d'entrée dans l'Eglise, en plus d'une profession de foi, des « promesses » et des « engagements ». Les mots « promesses » ou « promettre » y apparaissent trois fois, celui d' « engagements » quatre fois. Profession de foi et engagements sont réunis sous la même rubrique intitulée « Engagements ». Ce sont donc bien les engagements qui priment, engagements « que l'Eglise réclame de tous ses membres »⁵⁶, car ils

⁵⁵ Le Synode national de Toulouse (1960) en était à ce point conscient que la Liturgie comporte une note (p. 218), demandant « que les Eglises ne maintiennent ou n'introduisent des pratiques locales différentes qu'avec l'accord des Conseils de l'Eglise ».

⁵⁶ Dans l'Exhortation (p. 177) : « Sentez bien toute l'importance et la force des *engagements* que vous allez prendre. Ces déclarations et ces *promesses* que l'Eglise vous demande (...) ». La cérémonie rappelle à tous ceux qui sont présents « les *engagements* que nous avons pris autrefois ». — Dans l'*Invitation* (p. 178) : « Que chacun de vous, chers catéchumènes, se lève maintenant à l'appel de son nom pour faire profession de sa foi, et pour prendre les *engagements* que l'Eglise réclame de tous ses membres. » Dans les *Engagements*, 4^e paragraphe (p. 179) : « *Promettez-vous* de prier Dieu chaque jour, etc... » — Dans la *Confirmation* (p. 179) : « En conséquence de ces déclarations et de ces *promesses* (...), nous vous confirmons... ». — Dans la *Prière d'intercession* (p. 180) : « Dieu tout-puissant (...), daigne recevoir leurs *engagements* et faire leur la grâce d'y rester fidèles jusqu'à la mort » ; car les catéchumènes prenaient effectivement l'engagement de « rester fidèles jusqu'à la mort à la profession de la foi chrétienne ». Le fait que dans le quatrième paragraphe de la variante, le mot « *promettez-vous* » est remplacé par « *voulez-vous* », et le dernier paragraphe changé en « rester fidèles à l'Evangile ainsi qu'à l'Eglise qui vous l'a fait connaître », ne change rien à l'intention générale de cette liturgie.

Voici ces *engagements* qui suivaient la Confession de la Foi :

« Voulez-vous, pour répondre à l'amour qu'il vous a témoigné, vous donner à Dieu, et régler votre vie sur ses commandements, en l'aimant de tout votre cœur et en aimant votre prochain comme vous-mêmes ? » (p. 178).

VARIANTE : « Pour répondre à l'amour qu'il vous a témoigné, voulez-vous vous donner à Dieu et êtes-vous prêts à faire tout ce qui vous est possible pour obéir à ses commandements, en vous efforçant de l'aimer de tout votre cœur et d'aimer votre prochain comme vous-mêmes ? » (p. 183).

« Pour affirmer toujours plus votre foi et votre piété, promettez-vous de

confèrent à ceux qui les prennent la qualité de *membres* de l'Eglise ; ils marquent donc une volonté ecclésiastique, une exigence disciplinaire auxquelles tout candidat doit se soumettre⁵⁷. L'Eglise s'estime « le droit de les réclamer *au nom du Christ* »⁵², c'est-à-dire avec son autorité, et de projeter le catéchumène jusqu'aux rigueurs du jugement dernier par cet avertissement prodigieux : « Ces déclarations et ces promesses que l'Eglise vous demande, c'est à Dieu lui-même, votre Créateur et votre Père, c'est à Jésus-Christ, votre Sauveur et votre Maître, que vous venez les faire ici, et vous devrez en rendre compte au dernier jour. » (p 177).

La nouvelle liturgie — c'est le grand reproche qu'on peut lui faire — maintient cette tendance, quoique avec un louable effort pour atténuer⁵⁹ : le Texte I, dans ses variantes 1 et 3, ne comporte ni promesses ni engagements⁶⁰ ; une partie des engagements d'autrefois s'y retrouve sous une forme purement *déclarative* ou *explicative* dans la bouche du pasteur, non dans celle des catéchumènes.

Il est dès lors regrettable que la prière d'illumination fasse état de la « consécration » de ces jeunes⁶¹, que l'unique Instruction en appelle à l' « engagement » au service du Maître, à « une vie consacrée au service de Dieu et des hommes », à l' offrande de notre vie », et que ces notions *se superposent* à la profession de foi⁶².

Par contre, les trois professions de foi du Texte I sont présentées dans le Texte II (p. 226-227), sous le titre et la forme d' « En-

prier Dieu chaque jour, de lire avec soin sa Parole, de fréquenter nos saintes assemblées, de participer à la sainte Cène, et d'employer tous les autres moyens que Dieu vous fournira pour avancer votre salut ? » (p. 179).

VARIANTE : « *Voulez-vous* » (au lieu de promettez-vous).

« Confirmez-vous donc sincèrement le vœu de votre baptême, qui vous oblige à vivre selon la température, la justice et la piété, et à rester fidèles jusqu'à la mort à la profession de la foi chrétienne ? » (p. 179).

VARIANTE : « *Voulez-vous donc vivre selon la température, la justice, la bonté et la piété, et rester fidèles à l'Evangile, ainsi qu'à l'Eglise qui vous l'a fait connaître ?* » (p. 183).

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle déjà, pour résister à la propagande catholique, l'Eglise luthérienne chercha dans la confirmation un moyen propre à attacher plus fortement ses membres à sa confession de foi et à se protéger contre de nouveaux revers, par la promesse « de demeurer ferme dans la vérité reconnue du Seigneur Jésus et de ne pas s'en détourner, fût-ce au prix de la vie (p. 64). Cf. Lukas VISCHER, *La Confirmation au cours des siècles* (p. 63).

Nul doute que les Eglises réformées aient jugé opportun plus tard de s'emparer de la même arme de combat.

⁵⁷ *Ancienne liturgie*, p. 179.

⁵⁸ Cf. Variante, (p. 182).

⁵⁹ Le Projet de 1956 maintenait les « engagements » dans tous les cas, p. 39.

⁶⁰ Dans la variante 2, nous lisons : « Catéchumènes, croire en Jésus-Christ (...) c'est s'engager à lui obéir, car il est notre Maître. » (p. 223).

⁶¹ « Que ton Saint-Esprit éclaire tout particulièrement ces jeunes qui se consacrent à toi. » (p. 221).

⁶² « Grâce à cette immense bonté, vous pouvez aujourd'hui vous engager au service de votre Maître, sans scrupule et sans crainte, car celui qui vous a appelés est fidèle (...). Vous parents (...), soyez pleinement persuadés que leur bonheur est dans une vie consacrée au service de Dieu et des hommes (...). Mes frères (...), dans la communion de l'Eglise et de son chef Jésus-Christ, qui prie pour ces enfants, avec eux faisons au Seigneur l'offrande de notre vie. » (p. 222).

gements ». Les mots « engagements » ou « promettez-vous » ne se trouvent pas dans les variantes 1 et 3, mais ceci n'a que peu de portée puisque l'invitation est ainsi formulée : « Catéchumènes, levez-vous pour prendre les engagements que l'Eglise attend de ses membres. »⁶³. Ces mêmes engagements sont demandés *dans tous les cas* lors du baptême d'un adulte (p. 232, 235)), ou de la réception d'un nouveau membre dans l'Eglise (p. 239, 244). « La Commission, lisons-nous, par respect de la tradition, a cru devoir les maintenir (...). Après bien des délibérations, la Commission a été d'avis qu'il fallait conserver les engagements et ne pas rompre radicalement avec les formes traditionnelles de la confirmation, telles qu'elles s'étaient implantées dans la vie des Eglises. »⁶⁴.

Les formules de l'ancienne liturgie, il est vrai, sont fortement atténuées : l'Eglise « attend » les engagements de ses membres, alors qu'elle les « réclamait au nom du Christ ». L'avertissement d'avoir à « rendre compte au dernier jour » disparaît. Malgré ces adoucissements, l'idée d'engagements attendus — donc demandés — subsiste.

⁶³ 1. Catéchumènes, en confessant que Jésus-Christ est le Seigneur, vous vous placez avec nous sous son autorité. Il est le Maître de notre corps, de notre pensée et de notre cœur, le Maître de notre temps et de nos biens.

Nous restons à portée de sa voix par la prière, la lecture de la Bible, le culte et la sainte Cène.

Nous comptons sur sa grâce pour vivre et grandir dans la foi et pour servir le prochain en son nom.

Tel est le chemin de la vie chrétienne, où Dieu vous a conduits jusqu'à maintenant, et où il vous invite à persévéérer avec nous (p. 223).

Sous la forme d'engagements, les derniers mots en italiques sont supprimés et remplacés par la question : « Catéchumènes, voulez-vous y persévéérer avec nous ? ».

Réponse collective : oui.

2. Catéchumènes, croire en Jésus-Christ, c'est mettre sa confiance en lui, car il est notre Sauveur, et c'est s'engager à lui obéir, car il est notre Maître. Avec le secours du Saint-Esprit, efforcez-vous donc de vivre en chrétiens, en aimant Dieu de tout votre cœur et votre prochain comme vous-mêmes. Toute la vie de l'Eglise, en particulier le culte et la sainte Cène, la lecture de la Bible et la prière, sont les moyens que Dieu nous donne pour persévéérer dans la foi que vous allez confesser (p. 223).

Sous la forme d'engagements, les mots soulignés sont remplacés par : « Voulez-vous donc, avec le secours du Saint-Esprit, vous efforcer de vivre en chrétiens... » — La dernière phrase est reportée après la réponse collective : « Toute la vie de l'Eglise, en particulier le culte et la sainte Cène, la lecture de la Bible et la prière, sont les moyens que Dieu nous donne pour persévéérer dans la foi que vous venez de confesser et pour être fidèles à l'engagement que vous venez de prendre.

3. Catéchumènes, en confessant la foi de l'Eglise universelle, vous allez manifester votre reconnaissance vers Dieu. Vous vous placerez sous le signe de la grâce du Seigneur Jésus-Christ. Vous mettrez en elle votre unique assurance. Vous vous souviendrez que vous appartenez corps et âme, dans la vie comme dans la mort, à ce Seigneur, et vous vous efforcerez de lui rendre gloire dans toute votre existence. Vous serez soumis à sa Parole et vous aurez recours à lui par la prière. Vous resterez unis au corps de son Eglise et vous prendrez votre part de son service. Vous chercherez ainsi à confesser, jour après jour, en face des hommes que Jésus-Christ est le Seigneur. (p. 224-225).

Sous la forme d'engagements : Catéchumènes, est-ce bien là ce que vous voulez ?

Réponse collective : oui. (p. 227).

⁶⁴ J.-D. BENOÎT, *Initiation à la Liturgie de l'E.R.F.*, p. 149, 154.

Deux faits étonnent. Il n'est question des « membres » de l'Eglise que dans le Texte II avec engagements. C'était l'idée de l'ancienne liturgie, mais elle contredit alors les déclarations de la nouvelle liturgie du baptême : si ces catéchumènes deviennent « membres » du fait de leurs engagements, l'étaient-ils déjà auparavant ? Si oui, comment ? Avons-nous désormais dans l'Eglise deux sortes de membres communians : ceux qui auront pris des engagements et ceux qui n'auront prononcé qu'une profession de foi ? Ou encore, des catéchumènes baptisés en raison de leur profession de foi, et d'autres, dont tous les baptisés « adultes » et les « nouveaux membres », en raison de leurs engagements ?

Mais la question capitale reste celle des « engagements » comme tels. Nous avons vu⁶⁵ qu'ERASME, le premier, avait souhaité un *engagement* personnel. Cette idée fut reprise au XVII^e siècle par le mouvement piétiste sous l'influence de Théophile GROSSGEBAUER (1627-1661) et Philippe Jacob SPENER (1635-1705). L'enseignement religieux se bornait trop souvent à expliquer le catéchisme officiel et à le faire apprendre par cœur ; théorique et abstrait, il ne produisait pas les fruits qu'on était en droit d'en attendre.

Les piétistes ont alors parfaitement raison de militer pour un enseignement ordonné, sérieux, vivant, et de réclamer que l'instruction religieuse ait pour but d'éveiller chez tout catéchumène une vraie foi qui s'approprie personnellement les vérités évangéliques par la repentance et la régénération, de sorte qu'il soit persuadé, appelé, convaincu et que son cœur soit vivement touché. Ils ont raison de réclamer qu'on enseigne avant tout les matières pratiques telles que la pénitence, la foi, la sanctification, et qu'on apprenne aux catéchumènes à prier librement. Il n'est pas un théologien réformé qui n'apprécie un tel effort et ne s'y consacre dans son ministère, car « tout est doctrine de pratique », comme aimait à le répéter CALVIN. Nous avons vu que c'est précisément cela qu'exige une fidèle administration de l'alliance de grâce⁶⁶. Les piétistes ont encore raison de vouloir que les catéchumènes, au terme de l'instruction catéchétique, professent publiquement la foi chrétienne.

Mais ils ont tort de concevoir la cérémonie ecclésiastique sous la forme d'un *engagement* du jeune croyant envers Jésus-Christ, et un engagement dont les termes presupposent une *conversion personnelle*. Ils ont tort de vouloir que la confirmation devienne un moyen de provoquer cette conversion et de l'organiser pour fournir l'Eglise d'une milice chrétienne, d'une cohorte sainte⁶⁷. Ils ont tort d'interposer l'Eglise entre le disciple et son Seigneur. D'où l'Eglise s'arrogue-t-elle le droit d'imposer à ses membres des « engagements » comme condition pour recevoir le baptême ou participer à la Cène, alors que cette idée est absente du Nouveau Testament et

⁶⁵ § B, ci-dessus, p. 42.

⁶⁶ Cf. ci-dessus, pp. 18 à 22.

⁶⁷ Cf. Théobald Süss, *Remarques sur le Problème de la Confirmation*, Positions luthériennes, 1957/3, p. 184. — L. VISCHER, *La Confirmation au cours des siècles*, p. 59-62.

qu'il n'y est question que de croire et de professer la foi chrétienne ? Quand l'Eglise invoque un prétendu « droit » de « réclamer » ou d' « attendre » des engagements, elle se trompe et elle abuse ! Dieu veut être servi comme il le commande et non autrement ; tout service imaginé par les hommes ou par l'Eglise lui déplaît ; toute obligation liant et asservissant les consciences hors de la Parole de Dieu doit être rejetée. La Réforme n'a visé qu'à cela : servir Dieu selon sa Parole avec une conscience libre.

Dans cette prétention, se dissimule un danger qui menace constamment les Eglises : celui de vouloir être, d'essayer d'être des Eglises de convertis en organisant la sainteté chez elles. Elles ont raison d'avoir honte de n'être que ce qu'elles sont, mais elles ont tort de chercher à être autres en dehors des seuls moyens que lui prescrit la Parole de Dieu. « Une confirmation qui serait au service de l'idée d'organiser la sainteté dans l'Eglise, serait à rejeter absolument, dit Théobald Suss, car Jésus-Christ seul est notre justice et notre sanctification. L'Eglise doit aider à cela, mais elle ne doit pas en disposer. »⁶⁸ L'Eglise ne peut être que la servante de l'alliance de grâce. Or, ici, bas, l'alliance englobe aussi des hommes et des femmes qui resteront des incroyants et ne participeront pas à ses bienfaits spirituels. L'Eglise visible n'est donc pas et n'a jamais été composée uniquement de convertis et de régénérés.

L'Eglise néo-testamentaire a compté parmi ses baptisés de nombreux irrégénérés⁶⁹ : Judas et d'autres apôtres qui firent défection, Ananias et Saphira, l'incestueux de Corinthe, Hyménée et Philète, Démas et Alexandre, Diotréphe⁷⁰ ; de faux-frères, de faux docteurs, de faux apôtres, des fauteurs de division, des dépravés, des impies, des libertins, des hommes charnels⁷¹. Cette situation sera nécessairement celle des Eglises de tous les temps, de *notre Eglise*. Pourquoi ?

Parce que l'Eglise visible est administrée par des hommes qui n'ont pas reçu le pouvoir de lire dans les cœurs et de sonder les intentions profondes de chacun. Le Christ n'a jamais fait la promesse à l'Eglise ou à quiconque qu'il recevrait le don de sonder les cœurs pour apprécier qui serait ou non régénéré. Il interdit au contraire que nous portions de tels jugements, et ne nous a jamais chargés de séparer l'ivraie du bon grain. L'alliance de grâce est une. Parmi ses membres, il y a des sarments desséchés et des sarments fructueux, de l'ivraie et du bon grain, des vases d'or et des vases de terre. Nous n'avons ni le droit ni la puissance de les distinguer et de les séparer, de détecter la foi temporaire ou la foi salvatrice⁷²,

⁶⁸ Th. Suss, *Op. cit.*, p. 187.

⁶⁹ Cf. Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 94-99.

⁷⁰ Cf. II Cor 11 : 4-5, 13 ; Gal. 2 : 6 ; Jean 6 : 66 ; Actes 5 : 1-6 ; I Cor. 5 : 1-11 ; II Tim. 2 : 16-18 ; III Jean 9-11.

⁷¹ Cf. II Cor. 11 : 4-5, 13, 26 ; Gal. 2 : 4-6 ; I Tim. 4 : 2 ; II Pier. 2 ; I Jean 2 : 18-19 ; Rom. 16 : 17-20 ; Hébr. 6 : 4-6 ; Jude 4-11, 12-16, 18-19 ; I Thess. 5 : 14 ; II Tim. 3 : 1-9 ; I Tim. 6 : 21 ; I Cor. 3 : 1-4, etc...

⁷² Cf. La parabole du Semeur. Matt. 13 : 18-223 ; Le Cep et les sarments : Jean 15 : 1-7.

celui qui persévétera ou désertera. Tous ceux qui font profession de disciple et marchent dans l'alliance doivent être considérés et traités comme membres de l'alliance.

En second lieu, les conditions prescrites par Dieu dans les deux Testaments pour être admis dans l'Eglise visible sont telles qu'un homme qui ne serait pas réellement régénéré puisse y répondre. Seuls peuvent être écartés ceux qui, par leur comportement extérieur, démentent ouvertement la profession chrétienne de la foi. De plus, les conditions pour *admettre* quelqu'un dans la communion de l'Eglise ne peuvent être plus sévères que celles exigées pour *demeurer* dans cette communion. Il est notoire que les sacrements sont donnés à d'autres qu'à de vrais convertis.

Enfin, selon l'Ecriture, ce ne sont pas des convertis ou des régénérés qui font partie de l'Eglise visible, mais des *disciples*. Les mots : *régénérés* ou *convertis*, pris substantivement pour désigner des personnes, ne sont *jamais* employés dans le Nouveau Testament. Pierre ne s'est converti qu'après la mort du Christ (Luc 22 : 32) : était-il hors de l'Eglise avant ? Le substantif *régénération*, ou le verbe au passif : *être régénérés* ne s'appliquent qu'aux élus (cf. Tite 3 : 5 ; 1 Pierre 1 : 3, 23). Quant à la *conversion*, elle est réclamée pour obtenir le pardon des péchés, les dons du Saint-Esprit, participer au Royaume et le recevoir en héritage (Matth. 18 : 3 ; Actes 2 : 38 ; 3 : 19, etc...) ; elle n'est jamais exigée comme condition d'entrée dans l'Eglise visible. Celle-ci est composée de *disciple* dans la foule desquels se trouvent ceux qui sont ou seront d'authentiques convertis destinés à la vie éternelle. Dans l'alliance, dans l'Eglise visible, appelés et élus se côtoient.

Il saute pourtant aux yeux que toutes les exhortations morales des prophètes, du Christ et des apôtres placent les disciples dans l'obligation de se convertir et d'être régénérés par l'Esprit Saint, en raison de leur participation à l'Eglise, aux sacrements qu'ils ont reçus ou reçoivent (Rom. 6 ; 1 Cor. 11 : 17-34), et à l'alliance.

Toutes les tentatives pour que l'Eglise soit uniquement composée de régénérés et de convertis ont été et sont d'avance vouées à l'échec. Tous ceux qui ont tenté cette aventure ont fait faillite. Autant que nous sachions, une telle Eglise n'a jamais existé sur terre. A lui seul, ce fait prouve que l'existence d'une telle Eglise n'entre pas dans les desseins de Dieu. Une définition subjective de l'ordre et du désordre ecclésiastique — donnée en dehors de la théologie de l'alliance — ne sera jamais acceptable et conduira nécessairement à des impasses. C'est pourquoi les Eglises réformées ont pris comme fondement de leur ministère le principe sacré : « Des choses cachées du cœur, l'Eglise n'est joint juge »⁷³.

L'impasse la plus préoccupante dans laquelle se fourvoie l'Eglise par la théorie des engagements se manifeste, pour les catéchumènes, sur le plan psychologique et spirituel. Dans nombre de cas, les engagements ne collent pas à la réalité ; il la contredisent,

⁷³ *De intimis non judicat Ecclesia.*

au contraire, et la démentent : ils ne sont pas « tenus ». Beaucoup considèrent que la confirmation est la sortie de l'Eglise. Le Groupe de Villemétrie a organisé des « Rencontres de psychanalystes et de pasteurs » pour étudier ce problème. Ceux-ci nous ont apporté des conclusions que nous attendions et dont nous nous réjouissons.

Le Docteur FAVEZ a parlé de la crise de l'adolescence, cette période d'opposition où le prestige des adultes ainsi que les valeurs familiales et toutes les valeurs sont remises en question. Il conteste l'opportunité d'engagements plus ou moins sollicités pendant cette période. Le Docteur BONNET a souligné en psychologue que la notion d'engagements sous-entend que *l'on donne un gage*. Quel peut donc être le sens d'un *gage* donné par un adolescent ? N'est-ce pas plutôt celui-ci qui a besoin de *recevoir le gage du Christ* ? Puisqu'il en est ainsi, l'admission des adolescents à la Cène doit être dissociée de la confirmation, celle-ci devant être comprise comme un engagement d'adulte, intervenant à titre individuel et à échéance libre⁷⁴.

Les deux premières remarques sont fort pertinentes, tout particulièrement la seconde qui touche au cœur du problème. La dernière nous étonne : elle semble se fonder sur le caractère intangible des « engagements » à l'intérieur de la confirmation. On ne s'est pas posé la question de la validité néo-testamentaire de ces sortes d'engagements : l'idée, si fortement implantée dans les esprits, a la vie dure. Mais comme ces engagements placent les jeunes et les pasteurs devant d'insurmontables difficultés psychologiques et pastorales, on propose tout bonnement de supprimer la confirmation des adolescents et de la remplacer par un culte de fin d'instruction religieuse ou une bénédiction⁷⁵. C'est le signe d'un manque de réflexion théologique. Ne voit-on pas que ces problèmes ne viennent pas d'institutions inspirées de l'Evangile, mais de ce que des hommes ont eux-mêmes décidés ? N'est-ce pas leur imprudence qui les a fait surgir ? Comme ils demeurent insolubles, une légitime tension psychologique, éthique et ecclésiastique tend en fin de compte à faire éclater le tout. La présence d'un élément parasitaire indéfendable, l'impatience de ses accusateurs, inclinent à supprimer *toute* la cérémonie ; mais les raisons invoquées ne sont alors ni justes ni suffisantes, pas plus que ne le serait la suppression des cérémonies de mariage ou des services funèbres — non « bibliques » assurément — sous prétexte que nombre d'époux ne tiennent pas leurs engagements, ou qu'on nous demande trop souvent d'enterrer des païens ; pas plus que ne l'était, voici quelques années, la prétention de supprimer le baptême des enfants du fait de certains abus, alors que c'était la *discipline* du baptême qu'il fallait rénover pour rétablir sa légitimité⁷⁶.

⁷⁴ *Bulletin de Villemétrie*, nov. 1960.

⁷⁵ C'était déjà l'idée de Johann-Hinrich WICHERN (1808-1881), reprise par plusieurs aujourd'hui. Cf. L. VISCHER, *op. cit.*, p. 78.

⁷⁶ Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 181-183.

Quand l'Eglise organise ou demande quelque chose qui n'est pas biblique, elle doit s'en repentir tôt ou tard. Ici, c'est l'élément parasitaire qui doit être supprimé, non la confirmation. Pour nous, calvinistes, qui sommes des réalistes, quand les faits démentent certaines « intentions » pieuses, ce n'est pas l'institution qui lui sert accidentellement de support qu'il faut supprimer mais, en retrouvant la mélodie initiale, nous cherchons à la réformer et la sonder sur des motifs légitimes. Si des musiciens jouent faux dans un orchestre, ou y vont de leur petit air personnel, faut-il pour autant incriminer la partition et renoncer à la jouer ? On remplacera les fantaisistes par d'autres plus compétents qui interpréteront fidèlement les intentions du compositeur.

Il faut donc supprimer toutes promesses et tous engagements particuliers de la cérémonie de confirmation. Celle-ci ne peut servir à remettre les enfants de l'Eglise sous la loi, à leur imposer la servitude de promesses légalistes quelles qu'elles soient : ce serait judaïser. La tendance au synergisme, à une coopération personnelle à l'œuvre de la grâce est certe profondément ancrée dans notre humaine et pécheresse nature. Nous voudrions tous apporter quelque chose qui contribuât à nous rendre dignes de Dieu, de l'Eglise, à solliciter et domestiquer la grâce ; mais les moyens de grâce nous sont seulement *donnés* par Dieu : nous n'en disposons jamais. Gardons-nous donc de valider un synergisme orgueilleux par une cérémonie bancale ! Dans la ligne évangélique et réformée, la confirmation et sa préparation ne peuvent être marquées que par un monergisme rigoureux : Dieu seul, Père, Fils et Saint-Esprit est mon « gage », m'apporte le *gage* de la grâce, par *l'engagement* divin de l'alliance de grâce.

L'idée d'engagement implique enfin celle d'un *choix volontaire*, inconciliable avec la théologie-réformée de l'alliance⁷⁷.

Il faut bien poser la question : Quelle est donc l'idée-force suffisamment puissante, si rivée dans les esprits, pour maintenir la tradition des engagements qu'on se proposait de supprimer ? Malgré tant d'inconvénients connus et en dépit d'une volonté certaine de réforme, ce n'est pas par hasard si les textes définitifs ont fortement accentué cette idée par rapport au « projet » initial. Pourquoi ? Si je ne me trompe, parce qu'une telle idée est le corollaire

⁷⁷ Cf. ci-dessus, ch. I, p. 15 et ch. II, p. 18.

En se fondant sur la conception luthérienne du baptême, le grand théologien CHEMNITZ s'opposait également avec vigueur aux engagements de la confirmation.

« S'il s'agissait seulement, dit-il, de leur demander *une confession publique et libre de la foi* dans laquelle ils ont été baptisés, il n'y aurait aucun inconvénient... Cependant, je ne puis souscrire à cette idée telle qu'on nous la propose. Car on ne doit pas offrir à notre jeunesse la possibilité d'un *choix libre*, en leur demandant s'ils veulent accepter, par un engagement personnel, ce qui a été fait dans leur baptême, comme si l'alliance de grâce et de paix qui a été accordée et scellée aux enfants dans le baptême, ne commençait à être valable qu'au jour où le consentement de la volonté s'y ajoute. » Cité par Th. SUSS, *Remarques sur le Problème de la Confirmation, Positions Luthériennes*, 1957/3, p. 190.

de cette conception du baptême, signalée au précédent paragraphe, qui paraît prendre de plus en plus corps aujourd’hui dans nos Eglises et s’éloigne sensiblement, de la notion réformée de sacrement.

Nous avons remarqué la ligne *individualiste* de l’alliance dans notre liturgie. L’alliance commence *avec* le baptême de chaque baptisé ; c’est à partir du baptême que Dieu « reçoit » l’enfant « dans son alliance » et le place au sein de son Eglise. C’est « par le baptême » que Dieu nous introduit dans son royaume éternel et nous incorpore à l’Eglise de Jésus-Christ⁷⁸. Le baptême en soi est ici plus que le rite sacramental qui, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, scelle le fait que l’enfant est déjà dans l’alliance, et confirme ses promesses. Il est cette insertion, cette incorporation mêmes : non seulement signe et sceau, comme je l’ai exposé ailleurs⁷⁹, mais quelque chose par lui-même ; il déclenche la réalité signifiée, il modifie la situation du baptisé, il devient opérant. Ce qui, dans la théologie de l’alliance de grâce, part d’avant et que le baptême ne fait que sceller, part ici de là. Dans l’alliance de grâce, Dieu donne avant ; le baptême le prouve et l’atteste ; ici, Dieu donne pendant. Si cette tendance apparaît dans la liturgie — et je ne pense pas avoir prolongé ses lignes — c’est qu’elle est vivante dans l’Eglise⁸⁰. Le dogmaticien est très frappé d’une part des expressions employées aujourd’hui par de nombreux auteurs protestants pour décrire l’efficacité du baptême⁸¹, de l’autre par le rôle qu’on fait jouer au baptême comme tel dans la terminologie et la stratégie œcuméniques. Nous inclinons à romaniser. Voilà qui donne accès à l’idée d’engagements.

Comme le baptême est un rite *ecclésiastique*, si quelque chose de particulier se passe lors du baptême, si par le baptême est donné ou transmis quelque chose, si le baptême, comme tel, engage le baptisé, l’Eglise n’est-elle pas alors obligée — sous peine d’annuler la vertu du baptême — de chercher à montrer, chez ses baptisés, la valeur et la permanence de ce qui a été donné et transmis, et à prouver que la situation du baptisé demeure originale par rapport à ceux qui n’ont pas reçu le baptême ? Si dans cette conception baptismale les rôles sont en partie renversés, si c’est Dieu qui reçoit dans son alliance, et non l’homme qui reçoit le sceau qu’il y

⁷⁸ Cf. ci-dessus, pp. 50-52.

⁷⁹ Cf. Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 106 à 112.

⁸⁰ C’est d’ailleurs une telle tendance qui est toujours à l’origine d’une conception baptiste du baptême.

⁸¹ Ce lien apparaît très nettement dans la *Conclusion* de Lukas VISCHER, *op. cit.*, p. 83, 89, et tout au long de son étude. L’auteur semble n’avoir jamais discerné le caractère antécédent de l’alliance de grâce par rapport au baptême.

Qu’on en juge d’après les propositions des « *Textes d’accord de la Commission d’études et de recherches théologiques* » de la Fédération protestante de France : *Bulletin d’information de l’E.R.F.*, juin-juillet 1965, pp. 4 à 6, dont voici quelques affirmations :

« § II. La Grâce du Baptême.

« 1. Par le baptême, notre Seigneur Jésus-Christ nous fait entrer dans son alliance. Il nous unit indissolublement à lui...

« 3. (...) L’eau manifeste que, dans l’acte du baptême, le Saint-Esprit nous est donné.

est déjà, si la réception par Dieu et par l'Eglise est soumise aux « engagements » baptismaux des parents, parrains et marraines, ne faut-il pas pour que Dieu *continue de recevoir ou de garder* les catéchumènes dans son alliance, qu'ils reprennent à leur compte, d'une manière ou d'une autre, les « engagements » de leur baptême ? On précise bien que ceci ne renouvelle ni ne valide le baptême⁸² ; mais ces engagements de confirmands ne sont-ils pas la conséquence et le prolongement de *la sorte de baptême qu'ils ont reçu* ? Ce que le baptême a *déclenché* ne doit-il pas être *maintenu* ?

Cette conception non réformée du baptême ne nous place-t-elle pas dans les mêmes difficultés que les piétistes et certains luthériens des siècles passés et d'aujourd'hui⁸³ ? Par ses *Remarques sur le Problème de la Confirmation*, Théobald Suss nous permet de nous en rendre compte⁸⁴. « L'engagement de fidélité chrétienne n'est plus à prendre au moment de la confirmation, *il est pris dès le baptême du nourrisson* » écrit-il. « Le jeune chrétien, au moment où il prend conscience de sa personne et de son moi, constate qu'il est déjà engagé, par le fait que ses parents ont voulu qu'il soit baptisé. (...). Nous n'avons pas la possibilité de choisir si nous voulons être engagés ou non : nous sommes engagés, tant par la naissance naturelle que *par la nouvelle naissance du baptême*. »

« Le libre choix que nous avons, est de nous décider si nous voulons être soumis à nos engagements, ou si nous préférons nous dresser contre eux dans la révolte et la désobéissance. En choisissant entre ces deux possibilités, nous choisissons entre la vie et la mort ; mais notre choix, s'il est positif, ne crée pas l'engagement, et notre refus ne le supprime pas. *L'engagement est là*, que nous le voulions ou non ; il est là pour notre bénédiction, si nous l'acceptons, mais aussi pour notre jugement et notre damnation si nous refusons de l'accepter.

« Mais, s'il en est ainsi, et si le baptême que nous avons reçu dans notre première enfance nous lie pour le temps et l'éternité par

« 4. *Commencement de la vie nouvelle, le baptême oriente toute notre existence vers sa fin (...). Malgré notre indignité, nous avons déjà, LORS DE NOTRE BAPTÈME, REÇU LA ROBE BLANCHE DES ÉLUS.*

« 5. Comme la Cène, le baptême exprime et donne la vie chrétienne dans son unité et sa totalité. *Le contenu de ces deux sacrements est donc le même, mais chacun d'eux nous le communique d'une manière spécifique : a) Le baptême nous fait entrer une fois pour toutes dans cette vie et il nous garantit le caractère inaliénable du don de Dieu (...).*

« 6. (...) La grâce que le baptême nous manifeste et nous communique... »

En prenant connaissance de pareils textes, je ne sais vraiment que dire ! Voit-on où ces thèses conduisent ? Veut-on déchaîner la tempête dans nos Eglises ? Obliger des pasteurs à donner leur démission ? Des Eglises entières à quitter l'Union nationale des Associations Cultuelles de l'Eglise Réformée de France ? C'est exactement le chemin qu'il faut suivre si l'on veut, dans quelques années, obtenir ce résultat.

82 Se reporter à la remarque de J.-D. BENOÎT, p. 82, ci-dessus. Malgré son point de départ réformé, J.-D. BENOÎT ne craint pas de dire que l'enfant *confirme le vœu de son baptême*. *Op. cit.*, p. 143.

83 Lukas VISCHER, *op. cit.*, chapitres VI et VII.

84 Théobald SUSS, Maître de Conférences de dogme luthérien à la Faculté libre protestante de Théologie de Paris, *Remarques sur le Problème de la Confirmation*, Pos. Luth. 1957/3.

un engagement que d'autres nous ont imposé, ne doit-on pas dire qu'on a commis un attentat contre notre liberté personnelle en agissant ainsi envers nous ? Nos parents ont-ils le droit de nous imposer, avec le baptême, ce grave engagement qu'il comporte ? ».

Th. Suss a raison de répondre que cette objection est « inspirée d'un individualisme outré ». Il développe des arguments semblables aux nôtres : mais ce que nous imputons aux droits de Dieu et à sa grâce⁸⁵, est ici imputé aux droits des parents. Et il conclut : « Nous constatons que l'engagement du chrétien est constitué par son baptême, c'est-à-dire sa nouvelle naissance (...). La confirmation n'a rien à y ajouter. Le chrétien est lié par cet engagement dès avant la confirmation.

« Au cours de l'instruction qui prépare à la confirmation le pasteur ne dira pas aux catéchumènes : « Je vais vous apprendre quels engagements vous prendrez à la confirmation », mais : « Je vais vous apprendre par quels engagements vous avez été liés dans le baptême. ».

Ce texte est suggestif et saisissant. Certes, les théologiens de notre Eglise exprimeraient des réserves au point de vue de Th Suss, notamment quant à l'affirmation que le baptême accomplit « la nouvelle naissance »⁸⁶ ; toutefois tout ce qu'ils imputent au baptême *comme tel*, les met dans une situation voisine de celle de nos frères luthériens et les incline dans la même ligne. L'idée des engagements de la confirmation est ici liée à celle qu'on se fait du baptême et de son efficacité propre. Pour se libérer des engagements de la confirmation il faut se libérer d'abord de cette conception du baptême⁸⁷.

Que le lecteur veuille bien se reporter ici au chapitre II de la présente étude (p. 16 ss.) et y ajouter les précisions que voici. La souveraineté de Dieu et son honneur impliquent que le rapport entre les éléments matériels du sacrement et la grâce signifiée soit d'ordre relatif, moral et spirituel, non d'ordre objectif et réel. De plus, la grâce signifiée n'est ni physiquement ni localement unie au signe : une communication physique de la grâce du Christ et de ses dons est en contradiction avec la nature de la religion chrétienne, de la grâce et de la régénération. C'est d'une manière spirituelle que le Christ et ses dons sont communiqués par le Saint-Esprit *avec* (et non *par*) les sacrements, comme c'est aussi d'une manière morale et spirituelle que le même Christ et les mêmes dons sont communiqués par le Saint-Esprit *avec* (et non *par*) la Parole. C'est cette spiritualité là qui donne tout son sens à la réalité du sacre-

⁸⁵ Cf. Pierre MARCEL, *Le Baptême*, p. 155 à 159.

⁸⁶ La note 81 ci-dessus indique qu'il semble qu'il n'en est même plus ainsi : « Nous avons déjà, lors de notre baptême reçu la robe blanche des élus. » (!). (Tout au moins pour les Pasteurs R. CHAPAL et G. WAGNER, délégués de l'E.R.F. à la Commission d'Etude et de Recherche théologique de la Fédération protestante).

⁸⁷ Il est dommage, selon nous, alors que la théologie luthérienne contient tant de bonnes choses, de voir précisément des théologiens réformés glisser dans la conception luthérienne du sacrement, l'un des points qui nous paraît le plus faible de la théologie luthérienne.

ment et le garantit ; rien n'est plus réel, en effet, que l'Esprit de Dieu, rien n'est plus fort que la véracité, la fidélité de Dieu⁸⁸. Les grâces divines ne se trouvent ni dans la Parole prise en elle-même, ni dans les sacrements pris en eux-mêmes : elles ne se trouvent qu'en Jésus-Christ qui nous les communique à la fois *avec* la prédication de l'Evangile et *avec* la confirmation que les sacrements apportent à la Parole⁸⁹. Enfin, la Parole est indispensable au salut, tandis que les sacrements ne le sont pas, car ils sont subordonnés à la Parole, étant les signes de son contenu et les sceaux que Dieu ajoute à son témoignage. Sans Parole, les sacrements ne sont rien. L'ordonnance du Christ confère aux sacrements une nécessité de précepte, mais ils ne sont pas des moyens nécessaires au salut. Seul le mépris des sacrements, non leur privation, rend coupable devant Dieu. La Parole engendre et fortifie la foi ; les sacrements contribuent seulement à la fortifier. Le sacrement est une individualisation de la Parole prêchée : chacun y est personnellement désigné par Dieu comme l'objet, le destinataire des promesses de l'alliance de grâce et du salut⁹⁰. Imputer à l'initiative des parents et de l'Eglise un engagement impératif qui lie la conscience des enfants, apparaît fort dangereux. N'est-ce pas une position bien difficile à défendre auprès des jeunes, tant sur le plan psychologique et pédagogique que sur le plan spirituel ? L'expérience ne corrobore pas sa vérité : le drame de la confirmation est là. On comprend et on approuve les foudres de KIERKEGAARD contre une telle conception⁹¹.

La notion réformée de l'alliance et du sacrement qui en découle est autrement convainquante, pédagogique et spirituellement dynamique. Du fait qu'ils ont été baptisés, nos jeunes ne sont nullement redevables à leurs parents ou à l'Eglise d'avoir été liés, à leur insu, par des engagements perpétuels. Ils n'ont donc pas à les reprendre à leur propre compte. L'Eglise ne s'est pas mise dans l'obligation de leur en réclamer ou d'attendre qu'ils se les approprient. L'enfant de l'alliance est mis *par Dieu seul* en présence des promesses de l'alliance et de sa grâce. Il est riche d'avance de la libéralité de Dieu, il n'a qu'à saisir et à prendre ; son baptême, sceau des promesses divines, lui en montre la possibilité et l'en convainc. S'il se les approprie, la seule chose que l'Evangile réclame de lui, c'est qu'en professant la foi de l'Eglise, il confirme la vérité de Dieu et que, comme enfant de l'alliance et disciple, il proclame que tout a été grâce jusqu'à présent dans sa vie, que tout est grâce, et que tout ce qu'il peut vouloir et faire ne le sera que par grâce et par les moyens de grâce établis et donnés par Dieu. Ce n'est pas lui qui s'engage : Quel gage pourrait-il donc offrir à Dieu ? C'est Dieu qui s'est et reste *engagé* envers lui : telles sont sa confiance et sa foi. Sa vie spirituelle tout entière est fondée sur l'alliance de grâce le baptême qu'il a reçu est le sacrement de l'alliance de grâce

⁸⁸ Cf. P. MARCEL, *Le Baptême*, p. 28-30.

⁸⁹ Cf. *Ibid.*, p. 31-37.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 40-44.

⁹¹ Cf. L. VISCHER, *op. cit.*, p. 75-76.

offerte, la Cène à laquelle il va participer est le sacrement de l'alliance de grâce vécue.

L'idée d'engagements n'est jamais venue à l'esprit d'un CALVIN.

« Ce serait, dit CALVIN, une très bonne manière d'instruction, si on avait un formulaire proprement destiné à cette affaire (la confirmation), contenant et déclarant familièrement tous les points de notre religion, auxquels l'Eglise universelle des fidèles doit sans différence consentir » (...) et que l'enfant « *confessât, présente et témoïn l'Eglise, la vraie foi pure et unique, en laquelle tout le peuple fidèle d'un accord honore Dieu* ».

⁹² Jean CALVIN, *Institution chrétienne*, IV, (xix), 13.

La profession de foi

CALVIN vient de nous donner le fil conducteur qui doit nous aider à déterminer le contenu de la profession de foi des catéchumènes, à savoir : « *les points de notre religion, auxquels l'Eglise universelle des fidèles doit sans différence consentir* » ou « *la vraie foi, pure et unique, en laquelle tout le peuple fidèle d'un accord honore Dieu* ».

Il s'agit donc d'une profession de foi « œcuménique », exprimant le commun consentement de l'*Eglise universelle*, s'inspirant des indications *générales* de la Parole de Dieu, exempte de tout confessionnalisme. Elle exprimera aussi *l'honneur* que, dans le service de la foi, nous rendons à Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. « *J'appelle service, dit CALVIN, non pas seulement celui qui gît en l'obéissance de sa Parole, mais par lequel l'entendement de l'homme, étant vide de son propre sens, se convertit entièrement et se soumet à l'Esprit de Dieu.* »¹. Il s'agit donc d'une soumission à la grâce.

La profession de foi et les engagements de notre nouvelle liturgie² suggèrent bien des remarques. Tenons-nous en à l'essentiel.

Ce qui frappe, en premier lieu, c'est leur note exclusivement christo-centrique, il faudrait même dire christo-moniste. « *Jésus-Christ est le Seigneur* », telle est « *la foi chrétienne* » que le catéchumène professe³.

¹ Jean CALVIN, *Institution chrétienne*, III, vii, 1.

² P. 223-224, 226-227.

³ Christ seul est nommé dans le texte 1 (p. 223 et 226), avec le Saint-Esprit dans le texte 2 (p. 223 et 227), avec Dieu dans le texte 3 (p. 223, 227). Aucun de ces textes ne nomme Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. Cette « *Christomonisation* » des liturgies de l'E.R.F. est générale et correspond à une intention précise :

1. La nouvelle liturgie, Edition de 1955, donnait comme dernière promesse des époux au mariage : « *Je promets d'élever pour la gloire de Dieu les enfants qu'il nous donnera.* » (p. 211-212). — La réédition de 1963 fait dire : « *Je promets de veiller à ce que nos enfants apprennent à connaître Jésus-Christ.* »

2. L'ancienne liturgie de Consécration, à la fin de ses engagements, faisait dire au consacré : « *Je le promets. Que Dieu me soit en aide !* » — La nouvelle liturgie d'Ordination : « *Oui, je le veux. Jésus-Christ est le Seigneur, qu'il me soit en aide.* » (p. 260). Toutefois, dans les engagements d'installation d'un pasteur : « *Oui, je le veux, que Dieu me soit en aide* », la formule n'a pas été changée.

Le baptême chrétien est pourtant trinitaire ; la Cène — sacrement de l'alliance vécue — est aussi trinitairement fondée⁴. La profession de foi des catéchumènes qui se réfère à l'alliance du baptême et donne entrée à la Sainte-Cène, ne doit-elle pas aussi être trinitaire ? Deux des trois formules de confirmation prononcées par le pasteur le sont⁵, la liturgie du Culte aussi⁶ : n'est-il pas illogique de confirmer au nom de la Trinité, sur la base d'une profession de foi non trinitaire ? Est-il vrai que « la foi chrétienne » confessée *aujourd'hui* par l'Eglise universelle soit seulement : « Jésus-Christ est le Seigneur » ?

On est également surpris de constater que la nouvelle profession de foi et les engagements ne mentionnent ni le péché, ni le fait que nous sommes pécheurs. La « grâce » seule est nommée dans la première variante (p. 223, 226), le « *signe de la grâce* » dans la troisième (p. 223 et 227).

L'ancienne liturgie présentait dans ses deux premiers paragraphes un texte qui semblait parfait :

« *Vous donc qui avez été instruits dans la vérité chrétienne selon les saintes Ecritures, croyez-vous en Dieu le Père qui vous a créés, en Jésus-Christ son Fils qui vous a rachetés, au Saint-Esprit qui vous régénère et vous sanctifie ?* »

« *Confessez-vous que vous êtes de pauvres pécheurs, coupables envers Dieu et dignes de sa condamnation, et mettez-vous toute votre confiance en Jésus-Christ, comme en votre unique Sauveur, mort et ressuscité pour vous ?* »⁷

Quelles ont donc été les intentions de nos Autorités ? Jean-Daniel BENOÎT nous en informe⁸.

1. *Un souci de simplification*, quant à l'ampleur de la profession de foi, pour tenir compte de l'âge habituel des catéchumènes : « Dans le cas du baptême d'un adulte, l'un des trois projets soumis aux Eglises prévoit que le néophyte redit avec tous les fidèles le Symbole des Apôtres. Mais ici il a paru que la confession de foi devait être plus simple, et nous avons repris tout simplement celle que nous proposons dans la liturgie du baptême : *Jésus-Christ est le Seigneur.* »⁹.

2. *Un souci d'honnêteté* : a) *quant à l'intensité des sentiments exprimés*. « L'ancienne liturgie demandait par exemple : "Met-

⁴ Cf. ci-dessus, p. 17, note 2.

⁵ P. 224 et 226 : « Dieu t'affermisse et te glorifie lui-même. ». 2. « Je te confirme dans l'alliance de ton baptême, au nom du père, du Fils et du Saint-Esprit. ». 3. « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je te confirme dans l'alliance de ton baptême. »

⁶ Cf. Salutation, p. 218. Déclaration de pardon, p. 220, Symbole des Apôtres, p. 220. Prière d'illumination 1 et 2, p. 221.

⁷ Ancienne liturgie, p. 178. Variante de la page 182 : « *Confessez-vous que vous êtes de pauvres pécheurs, incapables de vous affranchir du mal, si vous restez livrés à vous-mêmes, et mettez-vous toute votre confiance et toute votre espérance en Jésus-Christ, comme en votre unique Sauveur, mort et ressuscité pour vous ?* »

⁸ *Initiation à la Liturgie de l'E.R.F.*, p. 151-162.

⁹ *Ibid.*, p. 151.

tez-vous toute votre confiance en Jésus-Christ comme en votre unique Sauveur, mort et ressuscité pour vous ?". Toute sa confiance ? Qui donc peut répondre *oui* à semblable question, fût-il un chrétien affermi ? »¹⁰. b) *Quant à l'appropriation personnelle*. Une telle confession de foi : « Jésus-Christ est le Seigneur », n'exige pas du catéchumène des connaissances ou des expériences au-dessus de sa portée, il confesse la foi de l'Eglise, *objectivement*. C'est là ce que l'Eglise croit, c'est là ce qu'il veut croire lui-même, ce qu'il veut essayer de croire et de vivre. On ne lui demande pas de déclarer publiquement que Jésus-Christ est *son* Seigneur, avec tout ce qu'implique de consécration, de renoncement à nous-mêmes, de courage et de fidélité quotidienne cette reconnaissance du Christ comme le Seigneur de notre vie. Qui d'ailleurs pourrait dire en toute vérité que Jésus-Christ est vraiment *son* Seigneur, que dans tous les domaines il reconnaît et accepte cette souveraineté ? (...).

« *Mon Seigneur !* On s'efforce de balbutier ces mots tout au long de son existence. On aurait voulu faire de sa vie un hommage constant d'adoration et d'amour à ce Seigneur de toutes créatures. Comme on est loin de cette abdication totale ! Et ce qu'au soir du jour et presque au terme de l'étape on a si mal réalisé soi-même, comment demander à des enfants qu'ils *promettent* de le vivre sans défaillance ? Mais c'est la foi de l'Eglise qu'ils proclament : Jésus-Christ est le Seigneur. Cela ils peuvent le dire, le crier, le chanter dans l'espérance et dans la joie, avec le désir de manifester cette souveraine autorité du Christ sur leur vie, sans dire — qui le pourrait ? — qu'elle est déjà pour eux une réalité pleinement vécue. »

« La foi de l'Eglise (...). L'accent mis sur le Christ Seigneur, plutôt que sur le Christ Sauveur, marque, me semble-t-il, le passage de l'individuel au collectif, du chrétien isolé à l'Eglise. Affirmer un salut peut à la rigueur ne concerner que l'individu sauvé, et celui-ci peut éprouver je ne sais quelle jouissance à se savoir "du petit nombre". Affirmer une Seigneurie concerne aussi les autres, car cette seigneurie pour être réelle doit s'étendre sur les autres aussi bien que sur soi-même. Je puis être seul à recevoir ma grâce, mais quelqu'un qui n'aurait d'autorité que sur moi ne serait pas véritablement Seigneur. Si Jésus est le Seigneur, il ne peut être que le Seigneur de l'Eglise, que dis-je ? Le Seigneur du monde. " Dieu l'a souverainement élevé afin que toute langue confesse que Jésus-Christ est le Seigneur. " (...).

« Notre foi personnelle, en revanche, n'est jamais chose acquise et définitive, possession assurée, tel un trésor que l'on aurait enfermé dans une cassette, soigneusement fermée et mise en sûreté. Non ; notre foi est une conquête de chaque jour ; elle vacille parfois au souffle délétère du doute, il faut l'entretenir, mettre de l'huile dans la lampe, jeter sans cesse de nouvelles brassées de bois sur le feu afin que la flamme continue à jaillir ; elle est

¹⁰ *Ibid.*, p. 148.

assaillie de tous côtés dans la mêlée des intérêts et des appétits de ce monde ; il faut la défendre, comme un drapeau autour duquel s'acharne la lutte. La foi, il faut la demander, la recevoir, la protéger, la défendre, la garder, l'entretenir chaque jour. "Je crois, viens à mon secours dans mon incrédulité !" N'est-ce pas ainsi, dans l'humilité, que nous pouvons confesser notre foi ? Comment sans présomption nos catéchumènes pourraient-ils la confesser avec plus d'assurance et de confiance en eux-mêmes ? »¹¹.

La nouvelle liturgie reflète fidèlement ces intentions et ces idées. Elles paraissent toutefois bien fragiles et difficiles à défendre. En tout cas, elles sont fort éloignées du *point de départ* : l'alliance de grâce et, selon nous, de l'enseignement biblique.

Quant à la *simplification*, est-il sage et opportun de compter dans nos Eglises des membres invités à la Sainte-Cène sur la base de confessions de foi différentes ? Les catéchumènes sont-ils dans la communion de l'Eglise quand ils participent au culte, s'ils leur est impossible de comprendre et de s'approprier le Symbole des Apôtres ? Quelle instruction religieuse ont-ils donc reçue ?

Les problèmes que la confirmation soulève aujourd'hui dans nos Eglises ne sont-ils pas en grande partie la conséquence d'une *décadence tragique* de l'enseignement des catéchumènes ? Crise quant aux *intentions* et aux *but*s de l'instruction religieuse, crise quant au *contenu* de cet enseignement, crise quant aux *méthodes*, crise quant à la *prise en considération* de cet enseignement par les enfants et leurs parents. L'Eglise fait fausse route quand, placée devant une situation humiliante et sa propre médiocrité, au lieu d'inviter et d'exhorter au sérieux et au réveil, elle sanctionne officiellement sa médiocrité et va jusqu'à la prendre en considération — comme un « *acquis* — dans sa discipline et ses liturgies !

¹¹ Le même souci d'honnêteté apparente est intervenu pour les « engagements » des parents, parrains et marraines au baptême d'un enfant. « Les engagements, écrit J.-D. BENOÎT, sont très différents de ceux de l'ancienne liturgie. Ces derniers supposaient la vie chrétienne des parents (...). Les engagements de la liturgie actuelle peuvent être pris par des parents plus ou moins indifférents ; on ne requiert plus d'eux le témoignage d'une vie chrétienne. Ils promettent seulement de faire connaître la vérité chrétienne à l'enfant baptisé, et, s'ils en sont eux-mêmes incapables, de le confier à l'Eglise, pour qu'il reçoive l'instruction religieuse qui l'amènera, un jour, à faire siennes la confession de foi de l'Eglise universelle : Jésus-Christ est le Seigneur (...).

« L'engagement chrétien des parents n'est plus requis. Il est cependant indiqué très sobrement ; une collaboration à l'œuvre de l'Eglise leur est demandée : "afin qu'elle le prépare avec vous" ...On avait songé primitive-ment à mettre entre crochets ces mots : "avec vous". On y a renoncé, estimant que cette collaboration des parents était chose normale, et que, dans la plupart des cas, l'Eglise était fondée à la demander et à l'espérer. Mais il est bien entendu que le pasteur peut omettre ces mots lorsqu'il estimera, dans des cas exceptionnels, que l'Eglise ne saurait compter sur cette collaboration familiale. » (*ibid.*, p. 96-97).

Engagements de la nouvelle liturgie (p. 216) : « Vous promettez de faire connaître à cet enfant la vérité chrétienne, contenue dans l'Ecriture Sainte, pour qu'il puisse fonder son assurance sur la grâce de Dieu attestée par son baptême et devenir un disciple de Jésus-Christ.

« Vous le confierez à l'Eglise qui le reçoit aujourd'hui, afin qu'elle le prépare avec vous à confesser la foi de l'Eglise universelle : Jésus-Christ est le Seigneur. »

Quant à l'intensité des sentiments exprimés, peut-on vraiment critiquer l'adjectif indéfini *toute*, dans l'expression « toute votre confiance » ? David était-il présomptueux lorsqu'il s'écriait : « Je louerai l'Eternel de tout mon cœur » (Ps. 9 : 2 ; Ps. 86 : 12) ? Le psalmiste quand il dit : « Je t'imploré, je t'invoque, je te cherche, je garde tes ordonnances, de tout mon cœur » (Ps. 119 : 58, 145, 10, 69) ? David n'est-il pas le « type » de chaque croyant ? De ceux qui connaîtront le Christ dans la foi, Zacharie ne dit-il pas (12 : 8) : « Le plus faible parmi eux sera fort comme David ? ».

Sommes-nous trompés lorsque Dieu commande à ses enfants de le chercher, de le servir, de lui obéir, de tout leur cœur ?¹², et que le Christ consacre pour tous de son autorité le Sommaire de la Loi (Matth. 22 : 37) ? Nos catéchumènes sont-ils inférieurs aux disciples de Moïse ? Jésus ne demande-t-il pas que chacun de nous pardonne à son frère de tout son cœur (Matth. 18 : 35) ? Même si le texte est inauthentique, Philippe a-t-il tort de répondre à l'eunuque éthiopien qui lui demande après une heure d'instruction religieuse : « Qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé ? » — « Si tu crois de tout ton cœur, cela est possible » (Actes 8 : 37) ?¹³. Au terme d'une instruction religieuse de 3 à 10 ans, nos jeunes ne valent-ils pas l'eunuque éthiopien ? Et le cœur, au sens biblique, n'est-il pas beaucoup plus que la confiance ? Si, interprété de façon juridique ou introspective cet adjectif choque, ne peut-on l'omettre sans supprimer l'idée, suivant par là l'Ecriture où les mots de *confiance* et de *foi* n'en sont jamais assortis ?

Une conception qui, dans l'Eglise, hiérarchise les disciples du Christ selon les connaissances ou les expériences de leur âge éveillera toujours la méfiance d'un théologien réformé. Le Christ nous enseigne le contraire : ce sont les enfants qui sont donnés en exemple aux adultes (Matth 18 : 1-6, 10-11). En quoi la *foi* d'un adulte est-elle plus grande que celle d'un jeune enfant ou d'un adolescent ? S'il est normal que les fruits de la foi et de la sanctification soient plus élaborés chez ceux qui ont une longue expérience chrétienne, nous ne trouvons nulle part dans le Nouveau Testament qu'à divers âges correspondent divers degrés de foi.

Les réflexions de J.-D. BENOÎT sur le caractère précaire de la foi des croyants sont très émouvantes, mais non dans la ligne de l'enseignement biblique sur l'alliance de grâce, la fidélité de Dieu et la persévérance finale. Quel est le chrétien qui se repose sur sa foi, et mette quelque assurance ou confiance que ce soit en *lui-même* ? Toute sa confiance et son assurance sont dans les promesses de Dieu, mieux encore en *Dieu lui-même, auteur, garant et exécuteur de toutes ses promesses*. « Le chrétien réformé, dit Auguste LECERF, est plus sûr de la fidélité des promesses de Dieu que de ses propres états de conscience ! » Voilà le défi jeté par le calvinisme authenti-

¹² Deut. 4 : 29 ; 10 : 12 ; 11 : 13 ; Josué 22 : 5 ; Deut. 30 : 2 ; 6 : 5 ; 30 : 6.

¹³ Ce verset ne se trouve pas dans plusieurs anciens manuscrits.

que à toutes les théologies dont l'horizon se borne aux limites étroites du psychologisme humanitaire et empirique¹⁴.

Quant à *l'appropriation personnelle*, que veut dire : « confesser *objectivement* la foi de l'Eglise, ce que l'Eglise croit » ? Le jeune disciple confesserait-il que l'Eglise croit ce qu'il ne croit pas encore, « ce qu'il *veut croire* lui-même, ce qu'il *veut essayer* de croire et de vivre » ? Confesser la foi de l'Eglise, n'est-ce pas se l'approprier *subjectivement*. Quelle pourrait être une *objectivité* de la foi de l'Eglise qui ne s'insérait pas dans la *subjectivité* des fidèles ? Si le catéchumène ne croit pas encore ce que l'Eglise croit, que peut-il donc confesser ? Cette idée ne nous incline-t-elle pas vers la notion catholique romaine de la foi implicite ?

Le développement sur le Christ « Seigneur » opposé au Christ « Sauveur », appelle de grandes réserves. Certes, les passages bibliques où Dieu, ou le Christ, apparaissent comme « Sauveur » sont moins nombreux que ceux où ils sont « Seigneur », mais leur signification n'est pas moindre. En dehors du fait que « Seigneur » est souvent pris dans un sens sotériologique, est-il vrai d'affirmer que la « seigneurie » du Christ concerne plus « les autres » que si l'on déclare qu'il est « le Sauveur », et qu'on passe mieux ici « de l'individuel au collectif, du chrétien isolé à l'Eglise », car « si Jésus est le Seigneur, il ne peut être que le Seigneur de l'Eglise, ...le Seigneur du monde » ? N'est-il pas aussi le « Sauveur de l'Eglise » (Eph. 5 : 23), le « Sauveur du monde » (Jean 4 : 42 ; I Jean 4 : 14) ? Le Christ est tout à la fois Seigneur et Sauveur : que serait sa seigneurie s'il n'était d'abord Sauveur ? Envisager le « salut » d'un homme individuel comme celui d'un « chrétien isolé », hors de la communion de l'Eglise, est pure hypothèse, une impossibilité théologique et psychologique. Où est celui qui « serait seul à recevoir sa grâce » ? Dans le concret de la vie, qui peut confesser que le Christ est Seigneur sans confesser d'abord qu'il est Sauveur ? Sur quoi seraient alors fondés les droits de sa seigneurie ? Dans la langue du Nouveau Testament et la pensée de l'Eglise apostolique, l'idée de « Seigneur » implique beaucoup plus que celle de « Sauveur ». « *Il est "Seigneur"* », dit P. BONNARD, *parce qu'il fut d'abord le Sauveur du monde.* »¹⁵ Si l'on tient compte du sens biblique du *Kurios*, confesser le Christ Seigneur implique *plus* que de le confesser Sauveur. Ceci va à l'encontre du vœu des rédacteurs de notre Liturgie, laquelle, de plus, affirme bien dans l'exorde de la profession de foi que le Christ est *notre Sauveur* (p. 223, 225).

Tout ceci, semble-t-il, provient du fait que pour J.-D. BENOÎT, comme pour beaucoup d'autres, une vraie confession de foi implique déjà *par elle-même* une promesse et un engagement : « On ne lui demande pas (au catéchumène) de déclarer publiquement que Jésus-Christ est *son Seigneur*, avec tout ce qu'implique de consécra-

¹⁴ Auguste LECERF, *La Prière et les problèmes dogmatiques qui s'y rattachent*, p. 56. La Revue Réformée, n° 19 (1954/3).

¹⁵ Pierre BONNARD, *Vocabulaire biblique*, Delachaux et Niestlé, 1954, p. 183 b. Cf. l'ensemble de l'article qui justifie ce point de vue.

tion, de renoncement à nous-mêmes, de courage et de fidélité quotidienne cette reconnaissance du Christ comme le Seigneur de notre vie. Qui d'ailleurs pourrait dire en toute vérité que Jésus-Christ est vraiment son Seigneur, que dans tous les domaines il reconnaît et accepte cette souveraineté ? (...). Mon Seigneur ! (...). Comment demander à des enfants qu'ils *promettent* de le vivre sans défaillance ? »¹⁶.

A qui donc le Nouveau Testament a-t-il jamais demandé une confession de foi qui implique tout cela ? D'où viennent alors les exhortations, les remontrances, les encouragements, les admonitions qui remplissent Evangiles et Epîtres ? L'Eglise apostolique n'aurait-elle compté que des disciples qui auraient fait une fausse profession de foi ? La foi professée est *le point de départ* de tout, et la tâche de chacun est de produire progressivement *les fruits de la foi et de l'Esprit*. Il ne saurait être question d'exiger d'un disciple du Christ une profession de foi et un engagement de fidélité qui expriment le contenu *total* de la foi et de la fidélité qui lient le chrétien au Christ, ou constituent la validité de son alliance avec Dieu. Ce serait oublier le caractère objectif de l'alliance de grâce que l'Ecriture met au premier plan¹⁷.

Sur plus de 80 textes bibliques mentionnant des *promesses*, près de 70 se trouvent dans le Nouveau Testament. Tous ne parlent que des promesses *de Dieu*, à l'exception d'un seul, Deutéronome 26 : 18 : « L'Eternel t'a fait promettre aujourd'hui, de ton côté, que tu seras pour lui un peuple qui lui appartiendra en propre, comme il te l'a déclaré, et que tu observeras tous ses commandements. » Ici, c'est l'Eternel qui a fait promettre, mais à la suite de sa propre promesse (v. 17) : l'Eglise n'est pas Dieu. Quant aux *engagements*, nous voyons une seule fois le peuple d'Israël prendre l'engagement solennel *de rechercher l'Eternel* (II Chr. 15 : 12). La Bible nous met, au contraire, en garde contre toutes sortes d'engagements, notamment ceux qui ont une portée spirituelle : « C'est un piège pour l'homme de s'engager à la légère, et de ne réfléchir qu'après les vœux prononcés. » (Prov. 20 : 25). Si les idées de promesses ou d'engagements de la part de l'homme n'apparaissent jamais dans le Nouveau Testament, c'est qu'elles contredisent son enseignement¹⁸.

¹⁶ Cf. ci-dessus, p. 69.

¹⁷ Cf. Th. Süss, *Remarques sur le problème de la confirmation*, Pos. Luth., 1957, p. 191, 192.

¹⁸ Chacun sait que I Pierre 3 : 21, ne peut être évoqué ici. Nos traductions Segond et Synodale commettent ici un contre-sens sur le mot *éperōtēma*, lorsqu'elles précisent : « l'engagement d'une bonne conscience devant Dieu ». L. BONNET, dans son *Commentaire* (Lausanne, 1905), déclare : « Ce mot signifie, d'après l'étymologie, *interrogation* (version de Lausanne), ou *examen* (CALVIN). Mais on ne saurait y voir la mention des questions posées au catéchumène, car, dans notre contexte, c'est celui qui reçoit le baptême qui fait la demande. La plupart de nos versions portent : *l'engagement d'une bonne conscience* ; il s'agirait des résolutions prises par celui qui reçoit le baptême, des promesses qu'il fait à Dieu d'un cœur sincère, de l'alliance qu'une bonne conscience fait avec Dieu (STAFFER, d'après LUTHER). Mais le sens d'*engagement*, *contrat*, *alliance*, est difficile à prouver. Le mot de l'original ne se

Plus qu'une adaptation aux possibilités *supposées* des confirmands, n'est-ce pas une libération de la conscience des pasteurs qu'on semble avoir cherchée ici ? La confirmation pratiquée selon la « tradition » donne en effet mauvaise conscience aux pasteurs, et c'est inévitable. Mais cette conscience, qu'il faut assurément respecter, ne peut-elle être libérée autrement qu'en réduisant à leur plus simple expression la profession de foi des catéchumènes et les engagements baptismaux des parents ? Quand on envisage le baptême d'enfants dont les parents sont « plus ou moins indifférents », au point que l'Eglise ne saurait plus requérir d'eux « le témoignage d'une vie chrétienne », ni compter sur leur « collaboration », un pasteur *réformé* peut-il baptiser sans scrupules de conscience ? C'est la discipline du baptême qu'il faut restaurer, non ses conditions qu'il faut édulcorer ! Les mêmes scrupules ne surgissent-ils pas si la confirmation de nombreux adolescents se fait sur la base d'une confession « objective » de la foi de l'Eglise, alors que l'idée d'engagement y reste si fortement soulignée¹⁹ ? Dans ces deux cas, en raison de l'interférence de thèmes divergents, la théologie de l'alliance de grâce et sa mise en pratique sont laissées de côté.

Malgré ses qualités générales que nous avons soulignées, notre nouvelle liturgie n'a donc pas réussi à nous dégager du cercle vicieux des engagements, ni à mettre sur pied, de bout en bout, une cérémonie « réformée » s'accordant avec la théologie de l'alliance de grâce. Ni du côté des catéchumènes, ni du côté pastoral, l'« équivoque » et les scrupules de conscience n'ont été ôtés.

Une dernière remarque. Alors que la profession de foi des catéchumènes aurait dû souligner « les points de notre religion, auxquels l'Eglise universelle des fidèles doit sans différence consentir », était-ce le moment et l'occasion pour nos Eglises réformées de s'éloigner de la *Base du Conseil Oecuménique des Eglises* qui

trouve, avec cette signification, que dans la langue juridique au temps de JUSTINIEN. L'usage que le Nouveau Testament (Matth. 16 : 1) et les Septante (Ps. 137 : 3) font du verbe de même racine conduit plutôt au sens de *demande, requête* (...). Il nous paraît plus indiqué, dans notre contexte, de prendre une *bonne conscience* comme l'objet de la demande adressée à Dieu par celui qui est baptisé. Dans la proposition correspondante, « les souillures de la chair » sont l'objet du « dépouillement » ; de même, la « *bonne conscience* » est l'objet de la « demande ». Demander à Dieu une *bonne conscience*, c'est pour le chrétien implorer le pardon de ses péchés au nom du sacrifice offert par Christ (Héb. 9 : 14 ; 10 : 22) et le secours du Saint-Esprit, qui lui permette de conserver une conscience sans reproche dans tout le cours de sa vie et spécialement en vue du témoignage qu'il doit rendre devant ceux qui « lui demandent raison de son espérance ». Ainsi l'apôtre ramène la pensée de ses lecteurs à ce qui fait la signification profonde et vivante du baptême : la régénération *par la résurrection de Jésus-Christ* (I Pierre 1 : 3). MAREDSOUS traduit : *La demande faite à Dieu d'une conscience bonne.* » — CRAMPON : « *La demande faite à Dieu d'une bonne conscience.* » — MARGOT, *Les Epîtres de Pierre*, Delachaux et Niestlé, 1960, et ROCHEBIEU, *Les Trésors du N.T.*, Les Semaines, Lausanne, 1925 : « *La demande d'une bonne conscience auprès de Dieu.* » — *La Bible du Centenaire* : « *La demande d'une bonne conscience adressée à Dieu.* » — *La VULGATE* : « *Conscientiae bonaे interrogatio in Deum.* » — LUTHER : « *Der Bund eines guten Gewissens mit Gott.* » — *La version néerlandaise* : « *Die eene vraag is van en goed geweten tot God.* », etc...

¹⁹ Cf. ci-dessus, p. 55 ss.

professent « *notre Seigneur Jésus-Christ comme Dieu et Sauveur* » ? On sait qu'à New-Delhi, en 1961, le *Conseil Oecuménique* a renforcé cette base dans le sens trinitaire²⁰.

Le christo-centrisme de la nouvelle « profession de foi » manifeste une tendance anti-trinitaire marquée : des amendements trinitaires ont été repoussés dans certains synodes. Cette tendance, toujours vivace, tient en partie aux origines de l'Eglise Réformée de France en 1938. Ce point de vue a été exposé par nos Autorités à New-Delhi, lors de la modification de la base du Conseil Oecuménique²¹.

Ainsi, par une décision que nous jugeons inopportune et insuffisamment mûrie, l'Eglise Réformée de France, quant à la profession de foi des catéchumènes, s'est désolidarisée de la *Base* (ancienne et nouvelle) du Conseil Oecuménique des Eglises, et de la communion de pensée avec d'autres Eglises réformées. Ce phénomène nous intrigue : on parle beaucoup d'œcuménisme, mais quand se présentent des occasions de travailler dans un sens œcuménique et de promouvoir une véritable réflexion, notre Eglise, forte d'un demi-million de membres, fait bande à part et donne l'impression de renforcer un « confessionnalisme français » que nous regrettons²².



Les catéchumènes prononceront donc une profession de foi qui n'implique par elle-même ni promesse ni engagements.

²⁰ « *Le Conseil œcuménique est une association fraternelle d'Eglises qui confessent le Seigneur Jésus-Christ comme Dieu et Sauveur selon les Ecritures, et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.* »

²¹ « Lors de la modification de la Base, à New-Delhi (après que le Pasteur Charles WESTPHAL l'ait fait au sein du sous-Comité responsable), le Pasteur Albert GAILLARD, secrétaire général de l'Eglise Réformée de France, a rappelé la position prise par le Synode National de Valence : « L'Eglise Réformée de France a été formée en 1938 par la fusion des Eglises réformées, réformées évangéliques, méthodistes et libres. Elle a reconnu alors l'expression de sa foi dans les Symboles œcuméniques et dans les Confessions de foi de la Réforme, notamment celle de La Rochelle. Cependant, elle a admis qu'on puisse adhérer aux grandes affirmations que renferment ces Confessions de foi sans se sentir lié par la lettre de leurs formules, parce que la formulation théologique ne cerne jamais de façon totale le mystère de la Personne divine ni la grâce de sa révélation. L'Eglise Réformée de France tient donc à préciser qu'elle accepte la nouvelle Base dans le même esprit, sans que soit pour autant imposée aux Eglises membres aucune théologie particulière de la Trinité. » Cf. Albert GAILLARD, *L'Unité des Eglises au carrefour, New-Delhi, Les Bergers et les Mages*, 1962, p. 43 et 44, note 2.

M. le Professeur Henri d'ESPINE, au nom de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, renouvela, lui aussi la déclaration qu'il avait déjà faite en sous-commission : la Fédération laisse à ses délégués la liberté de voter selon leur propre conscience et réaffirme la position prise en 1940, au sujet de la première base, aucune adhésion ne devant porter préjudice à la liberté doctrinale en usage dans les Eglises suisses. (*Ibid.*, p. 42 et 53).

²² Il y a un cheminement parallèle à celui de notre Eglise, dans la réflexion de la Communauté Romande de travail liturgique : *Le catéchuménat, Librairie de l'Ale, Lausanne, 1963* : nous relevons ici aussi une conception *baptismale*, de l'alliance, qui conduit aux mêmes difficultés, sinon toujours aux mêmes résultats.

Tout en reconnaissant qu'il n'est jamais question d'engagements dans le Nouveau Testament, Théobald Suss conteste que cela soit possible. « La profession de foi, dit-il, est un engagement tout aussi personnel que la promesse de fidélité et d'obéissance. Ce qui vaut pour ou contre l'une vaut aussi pour ou contre l'autre. Si un acte de profession de foi, de la part des confirmands, est légitime, l'engagement d'obéissance l'est aussi ; si cet engagement est une erreur, la profession de foi l'est aussi. On peut formuler contre la profession de foi d'aussi graves objections que celles qu'on fait aujourd'hui contre l'engagement (...). Que l'engagement de fidélité chrétienne soit expressément formulé ou non, il est toujours implicitement contenu dans la profession de foi et dans l'acte même du baptême (...). Les dons de la grâce que nous recevons par la foi nous imposent l'obligation de vivre dans la grâce. »²³. Il pense que l'Eglise n'est pas infidèle à l'Evangile en ajoutant à la promesse de foi la promesse de fidélité et d'obéissance, et en formulant expressément ce qui est impliqué dans la doctrine baptismale du Nouveau Testament.

Il est certain que la conception du baptême de Th. Suss²⁴ et des engagements que celui-ci impose à l'enfant, le met dans l'impossibilité de supprimer l'idée d'engagement lors de la confirmation. Son raisonnement toutefois ne nous convainc pas.

L'Eglise a-t-elle vraiment le droit d'expliciter et de « formuler expressément » ce qui se trouve « impliqué » ou « implicitement contenu dans la profession de foi », en exigeant des engagements qui lient les cœurs ? Nous l'avons dit, l'Eglise ne peut lier les consciences ni s'interposer entre les croyants et Dieu²⁵. Dieu seul peut en conscience lier et obliger. Il appartient certes au catéchète et au pasteur de développer les conséquences de la foi et d'orienter chacun vers les actes d'obéissance qu'elle implique. Devant la diversité des fruits de la foi, la profession de foi, dénominateur commun de tous les croyants, n'apporte qu'un point de départ et n'explicite pas ses fruits. A chacun d'en tirer les conséquences nécessaires dans sa vie selon son développement spirituel et sa situation particulière.

Il est exact que « les dons de la grâce que nous recevons par la foi nous imposent l'obligation de vivre dans la grâce ». Mais une obligation qui m'est faite est tout autre chose qu'un engagement que je prends. Dieu me fait l'obligation d'obéir à ses commandements ; il m'apporte sa grâce pour m'y aider ; de là à prendre l'engagement d'obéir à tous ses commandements, il y a un abîme que nul ne peut franchir ; un tel engagement dépasserait nos humaines possibilités et ne serait que présomption. Dieu m'impose de vivre dans la grâce : cette obligation doit rester vivante pour moi, je dois y tendre de toutes mes forces ; mais je ne puis prendre

²³ Th. Suss, *Remarques sur le problème de la confirmation*, Pos. Luth., 1957, p. 191-192.

²⁴ Cf. ci-dessus, p. 63-64.

²⁵ Cf. ci-dessus, p. 33, 57-59.

l'engagement de vivre à chaque instant et toujours dans cette grâce ! Le seul qui, selon ses promesses, se soit engagé, c'est Dieu en Jésus-Christ : s'il me donne libéralement les gages de sa fidélité, je ne puis lui apporter le *gage* de la mienne. Ma seule force est qu'il demeurera fidèle si je suis infidèle, et me ramènera sans cesse dans le chemin de sa propre fidélité.

Si, selon Th. Suss, on n'a pas le droit « d'exiger du chrétien une profession de foi et un engagement tels qu'ils expriment le contenu *total* de la foi et de la fidélité qui lient le chrétien au Christ », si d'autre part les engagements des confirmans ne peuvent avoir « que le sens *restreint* et adapté à la situation des confirmans qu'on peut légitimement leur attribuer », quelle valeur ont alors ces engagements *restreints* qui, de plus, ne seront valides que dans une *situation* qui va bientôt changer ? Devrions-nous avoir toute une série d'engagements que prendraient successivement les fidèles selon leur âge et leur situation et dont l'Eglise apprécierait le contenu ? Nul n'y songerait. Voilà qui, du point de vue de Th. Suss, relativise singulièrement l'authenticité des engagements de la confirmation !

Il n'est certes pas interdit, il est recommandé à tout fidèle, à tout jeune confirmé, de s'imposer une discipline, de réclamer assidûment l'Esprit Saint, de se fonder sur la grâce offerte, pour porter de mieux en mieux les fruits de la foi et marcher selon l'Esprit. L'une des tâches de l'Eglise est de promouvoir chez chacun cette volonté et cette recherche, *mais elle ne peut se substituer à personne dans l'explicitation du contenu implicite de la profession de foi*. Si elle peut parfois suggérer à certains de prendre tels engagements, elle ne peut les imposer. En réponse à l'enseignement qu'il reçoit de la Parole et de l'Eglise, il appartient à chaque fidèle, s'il le désire et pour son propre compte, de se fixer librement des étapes et, au besoin, de prendre tel engagement que Dieu lui impose : seuls l'obligent la grâce de Dieu et son amour. Mieux que celui de la confirmation, le temps de tels engagements n'est-il pas, par exemple, celui de la participation à la Sainte Cène, où le croyant, comblé de grâces, peut dans la reconnaissance faire à son Seigneur — face à face avec lui — l'offrande de sa propre vie ?

En professant la foi chrétienne et en confirmant l'alliance de son baptême, le catéchumène — nous l'avons dit²⁸ — reconnaît que tout dans sa vie n'a été et ne sera que grâce ; que Dieu, sur la vérité de la grâce reçue, lui demande d'accepter sa grâce pour demain, de vivre dans et par la grâce de Jésus-Christ. Le catéchumène confesse que tout ce qu'il sait, est et attend, tout ce qu'il souhaite vouloir et faire dépend uniquement de la manière dont il saisira la grâce du Christ et utilisera les moyens de grâce que Dieu met et mettra à sa disposition pour que l'alliance porte ses fruits. Après avoir été offerte, la grâce, scellée par le baptême,

²⁸ Cf. ci-dessus, p. 23, 24, 29.

devient une communion de vie qui conduit à la Sainte Cène, sacrement de l'alliance vécue, et à la persévérance dans la foi.

« C'est par grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi, et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu ! Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie ; car nous sommes son ouvrage, et nous avons été créés en Jésus-Christ, pour les bonnes œuvres que Dieu a préparées d'avance afin de nous y entraîner. » (Eph. 2 : 8-10).

Dans cet esprit, j'incline à penser qu'à la profession de foi déjà signalée (p. 68) peuvent être ajoutés les trois paragraphes suivants :

« Pour répondre à l'amour que Dieu vous a témoigné, voulez-vous vous soumettre à sa grâce pour régler votre vie sur ses commandements, l'aimer de tout votre cœur et votre prochain comme vous-mêmes ?

« Pour affirmer toujours plus votre foi et votre piété, voulez-vous prier Dieu, lire avec soin sa Parole, fréquenter nos saintes Assemblées, participer à la Sainte Cène, et employer tous les autres moyens que Dieu vous fournira pour avancer votre salut ?

« Vous confirmez donc de plein gré l'alliance de votre baptême que Dieu a faite et renouvelée avec vous, et qui vous oblige à compter sans cesse sur sa grâce en gardant dans vos cœurs l'Évangile de Jésus-Christ ? »

Reconnaissant humblement sa faiblesse, le confirmand glorifie ainsi la seule grâce de Dieu dont il affirme la souveraineté ; il confesse que l'alliance de grâce l'oblige à vivre dans la grâce, à avoir recours aux moyens que Dieu dispense pour que son alliance devienne, soit et reste une communion de vie. Fort bien comprise des catéchumènes cette ligne de pensée débarrasse la confirmation du poison des promesses et des engagements.

Nos catéchumènes sont-ils capables d'une profession de foi ? Comment en douter, s'ils ont été convenablement instruits et s'ils en font librement la demande ? Qui donc, attentif aux enseignements de l'Écriture et aux réalités psychologiques et spirituelles de l'alliance de grâce, pourrait le contester ? Si nos catéchismes et nos cours n'édulcorent pas le message de l'Évangile au nom d'une fausse pédagogie, s'ils sont différents de banales « leçons de choses religieuses », fondés que nous sommes sur les promesses de l'alliance, pourrions-nous douter que Dieu soit fidèle et que l'Évangile porte son fruit²⁷ ? Certes, en comparaison des splendeurs de la

27 Voir ma préface de *A l'Ecole de Dieu*, 2^e éd.

On propose de retarder l'âge de la confirmation, pour le reporter à 19 ou 20 ans. D'après la *Discipline* de nos Eglises, la confirmation se situe au cours de la 16^e ou 17^e année. La discipline est une chose, la réalité une autre : il est des Eglises ou des régions où la confirmation — pour de nombreuses raisons — intervient beaucoup plus tôt.

La difficulté est ici que l'Eglise puisse dispenser son enseignement *avant la dispersion de sa jeunesse* (service militaire, séjours à l'étranger, concours, internat dans les grandes Ecoles, activités professionnelles, mariage, etc...). En principe, je serais bien d'accord de reculer la confirmation à 18, 19 ou

vie chrétienne qu'on entrevoit à travers les paroles de l'Ecriture, des merveilles qu'elles découvrent à notre intuition, nous savons combien sont médiocres nos connaissances et nos expériences. Plus nous avançons dans la vie chrétienne plus nous en sommes convaincus. Quelques jours avant sa mort LUTHER écrivait : « Nous sommes des mendians, cela est vrai ! » *Avec nous*, nos confirmans sont aussi des médiocres et des mendians : qui oserait dire qu'ils le sont *plus* que nous ? Sous prétexte de faiblesse humaine ou d'idéal²⁸, gardons-nous de mépriser les grâces de Dieu ! Il faut être soi-même dans la grâce pour discerner chez les autres l'œuvre de la grâce ; dans la foi, pour y contempler les fruits de la foi. Demandons à Dieu la grâce d'instruire nos catéchumènes et nos fidèles *selon la pédagogie de l'alliance* ; réclamons-lui le don de le voir à l'œuvre, selon ses promesses, dans les enfants de l'alliance : nous serons étonnés de ce qu'il nous révèlera²⁹ !

Chaque catéchumène doit demander lui-même, librement et par écrit, dans une lettre confidentielle adressée à son pasteur, à professer la foi de l'Eglise, à confirmer l'alliance de son baptême (à être baptisé s'il ne l'est déjà), et exprimer son désir de participer à la Sainte Cène. Il expliquera pourquoi de manière détaillée³⁰.

Dès la *première* leçon, l'instruction religieuse doit être donnée de telle sorte que chaque catéchumène se tente *absolument libre*, à son terme, de professer ou non de la foi chrétienne, de communier ou non. Il faut parer à tout formalisme. Chacun doit savoir qu'il est libre de recevoir l'enseignement du pasteur sans aucune obligation

même 20 ans. Mais, indépendamment d'une nouvelle évolution sociale analogue à celle déclenchée en 1936, notre situation en France est tout autre que celle que nous voyons aux Pays-Bas ou dans certains cantons de la Suisse. Je ne vois pas comment, chez nous, il serait possible à L'Eglise et aux pasteurs, de rassembler des jeunes de cet âge, et de les instruire ensemble, même pour rappeler, au cours de quelques semaines, l'essentiel d'une Instruction religieuse déjà donnée antérieurement. — Beaucoup d'autres difficultés surgiraient encore. Les vœux et les systèmes *pratiquement irréalisables* dans l'Eglise ne sont que des intentions pieuses et ne dépassent pas le stade, assez vain, du verbalisme.

²⁸ « Pour un chef, il n'y a pas de pire défaut que de se représenter les choses comme elles devraient être. ». Cette maxime du Maréchal LYAUTÉY m'a beaucoup aidé dans le ministère.

²⁹ Si l'on prétendait que nos jeunes après dix ans d'Ecole du Dimanche et trois années d'instruction religieuse ne sont pas capables de professer la foi chrétienne, je demanderais qu'on veuille bien préciser à quel âge et dans quelles conditions on estime que cela soit possible, et qu'on fonde cette réponse sur l'Ecriture sainte. Ou bien l'enseignement que ces jeunes ont reçu ne visait pas, dès le début, à en faire des disciples et des témoins de Jésus-Christ.

³⁰ Voici ce que j'ai l'habitude de demander à mes catéchumènes : « Dans une lettre confidentielle adressée à votre pasteur, veuillez répondre aux trois questions suivantes : 1. Avez-vous l'intention de professer la foi chrétienne et de confirmer l'alliance de votre baptême (ou : de demander le baptême) le... Si oui, dites en détail pourquoi ; si non, dites également pourquoi. — 2. Avez-vous l'intention de communier le dimanche de Pentecôte ? Si oui, dites en détail pourquoi ; si non, dites également pourquoi. — 3. De tout l'enseignement chrétien que vous avez reçu : à la maison, à l'Ecole du Dimanche, à l'instruction religieuse, au culte, dans les Mouvements de Jeunesse, les camps bibliques, ou ailleurs, dites : a) ce qui vous a le plus frappé (l'intelligence, l'esprit) ; b) ce qui vous a le plus touché (le cœur, la sensibilité). P.S. — En répondant à ces questions, vous ne devez rien copier dans votre catéchisme.

tion de professer un jour une foi qui ne serait pas la sienne. Il faut insister pour que tous les catéchumènes s'accordent les uns aux autres cette liberté et respectent mutuellement leurs convictions ; montrer qu'un camarade qui refuserait de professer la foi, ou souhaiterait en différer le moment, est digne de la plus grande estime en raison même de son honnêteté, peut-être de son courage ; qu'il ne sera pas pour autant — bien au contraire peut-être ! — exclu de la grâce, car c'est une grâce de discerner le sérieux de l'Evangile et de s'éprouver soi-même. Il faut tout faire pour détruire auprès des enfants, de leurs parents et de l'Eglise l' « esprit de fournée » si justement critiqué. Sachons accorder à certains la possibilité de confirmer au culte de rentrée, après une retraite spirituelle d'été, ou à un autre moment. Acceptons comme possibles et dans l'ordre de l'alliance certains abandons en cours d'instruction religieuse.

Tous les enfants *de l'alliance*, en effet, n'entreront pas nécessairement *dans l'alliance* ni ne la confirmeront. L'Ecriture et l'expérience nous l'enseignent. A cause de sa mauvaise administration, souvent du côté des parents, parfois, hélas ! du côté de l'Eglise, à cause de la liberté laissée à chacun de donner son cœur ou de le reprendre, l'alliance ne parvient pas toujours à sa pleine réalisation. Nous n'avons pas la promesse que *tous* les enfants de l'alliance sont du nombre des élus. Mais l'Eglise et les parents, dans l'exercice de leur ministère respectif, doivent avoir l'assurance raisonnable que l'alliance n'est pas ou ne restera pas pour eux une simple relation légale, avec ses obligations externes et ses priviléges, montrant seulement ce qui *devrait* être, mais qu'elle est aussi ou qu'elle deviendra dans le temps *une vivante réalité*. Aussi longtemps que les enfants de l'alliance n'apporteront pas, par leur conduite, l'évidence du contraire, *nous devons estimer qu'ils sont en possession de la vie de l'alliance*. La grâce de l'alliance n'est pas toujours, en effet, la grâce *salvatrice*, efficace, conduisant au salut ; elle est aussi la grâce *résistible* qui tolère la révolte, engage totalement la responsabilité de celui qui la rejette et, consciemment, volontairement et librement, choisit le chemin qui mène à la perdition⁸¹.

Sous cet angle, les promesses de Dieu concernant la grâce *efficace* et *salvatrice* ne sont pas faites individuellement à la postérité des croyants, mais collectivement. La promesse de donner à l'alliance son plein accomplissement dans les enfants des croyants ne signifie pas que Dieu veuille, strictement parlant, doter *tous* ces enfants de la foi salvatrice. Certains, *malgré* l'œuvre de Dieu dans leur cœur par le Saint-Esprit, *malgré* l'offre de l'Evangile, de la grâce et du pardon en Jésus-Christ, *malgré* la liberté — fruit de la grâce — qu'ils ont de croire et de confirmer l'alliance, choisiront *volontairement* l'incrédulité ou la révolte. Ce n'est pas tout

⁸¹ Cf. entre autres, la parabole du Semeur, et le cep et les sarments.

Israël qui est le vrai Israël ; les enfants des croyants ne sont pas tous les enfants de la promesse *accomplie dans sa perfection*.

L'alliance de grâce révèle que Dieu ne choisit pas ses élus n'importe où, mais d'abord et normalement *dans l'alliance*. L'histoire biblique du salut le confirme avec éclat. L'alliance délimite une sorte de cercle à l'intérieur duquel les élus sont appelés *par préférence et saisissent leur vocation*. *L'alliance est la pépinière de l'élection*. Dans l'alliance, le Christ est le Chef et le Représentant des siens, mais — nous le savons — il ne les supplante point, ni n'anéantit leur personnalité³². Il se présente à eux de sorte qu'enseignés par son Esprit et préparés par lui, ils consentent librement à cette alliance par la conversion et la foi. L'élection se réalise d'abord *dans et par l'alliance*, qui n'est jamais une fin en elle-même, mais un moyen administré en vue d'une fin : *le salut du plus grand nombre*³³.

Il ne faut pas que la « première » communion fasse partie du culte de confirmation, car elle ne doit pas non plus être obligatoire pour les confirmands. Après leur confession de foi, ils sont invités à se présenter quand ils voudront à la Table Sainte. Il importe qu'aucune solennité particulière n'accompagne leur présence à la Cène. L'expérience montre que certains catéchumènes ont quelque peine à bien comprendre, au cours de leur instruction religieuse, le sens du sacrement : ils lui attribuent parfois une puissance redoutable dont ils souhaiteraient d'abord se garder. Mais quand ils savent qu'ils sont libres de communier ou non, leur réflexion et leur recherche sont plus profondes, et ils saisissent mieux que sous la contrainte l'exacte portée du sacrement, auquel ils souhaitent alors participer.

Une autre raison importante conduit à dissocier la Cène de la confirmation. La profession de foi des catéchumènes est une insulte faite à Satan : par elle, ils le reconnaissent menteur et Dieu véridique³⁴. Satan ne ménage guère ceux qui se dérobent à sa puissance. Les combats spirituels de certains catéchumènes sont parfois fort douloureux à la veille de la confirmation ou dans les jours qui suivent. Leur entourage peut aussi manquer de discernement spirituel et, sous prétexte qu'ils vont confirmer ou communier, les soumettent à de blessantes remarques et d'irritantes taquineries. La première communion, si elle était obligatoire à jour fixe, pourrait alors s'accomplir dans des conditions qui hypothèqueraient l'avenir. La prudence pastorale exige qu'on laisse à chacun une entière liberté.

Tout ceci étant précisé, il n'y a aucune raison de ne pas recevoir comme sincères et valables les demandes des catéchumènes,

³² Cf. ci-dessus, p. 12.

³³ Il va de soi que les catéchumènes qui abandonnent l'instruction religieuse doivent être très amicalement suivis. Leur décision doit être considérée comme temporaire, jamais comme définitive. En général, après un temps variable, il est possible de les réintégrer dans la communion de l'Eglise après un certain nombre d'entretiens ou un cours spécial qui va à l'essentiel.

³⁴ Cf. ci-dessus, p. 24 à 28.

et de suspecter leur bonne foi. Le pasteur, le conseil presbytéral, l'Eglise — nous l'avons vu — doivent accueillir dans la joie et la reconnaissance leur profession de foi³⁵. A ma connaissance, chaque fois qu'un pasteur, oubliant le principe sacré : « *Des choses cachées du cœur l'Eglise n'est point juge* », a pensé pouvoir interdire à un catéchumène l'accès à la confirmation, il en est résulté de désastreuses conséquences spirituelles.

L'exercice du ministère nous apprend combien nos intuitions peuvent être fragiles. Tel catéchumène modèle qui faisait notre joie et dont nous nous félicitions, peut avoir ensuite un comportement décevant ; tel autre, irrégulier, difficile, agité, contredisant qui nous était une écharde en la chair, se montre peu après un chrétien véritable. La Parole de Dieu trouble et inquiète ceux qu'elle touche avant de les apaiser. Que le pasteur ait une attention toute particulière envers les catéchumènes « difficiles » : c'est *le plus souvent* le signe que le Saint-Esprit est à l'œuvre. Que Dieu nous donne alors la grâce de les aimer avec la patience de la foi et d'attendre le fruit de son Esprit qu'il manifestera en temps opportun !

Si, toutes précautions prises, il arrive que des jeunes ne rédigent pas leur demande avec sincérité, qu'y pouvons-nous ? Ils y engagent leur propre responsabilité. Nous ne pouvons être responsables à leur place. Gardons-nous d'intervenir avec un esprit de suspicion et de jugement pour les écarter ! Si, de notre temps, l'Eglise avait disposé d'une arme disciplinaire et s'était érigée en juge de nos pensées cachées, combien de futurs pasteurs et de fidèles auraient été, peut-être définitivement, écartés de la communion de l'Eglise dont ils sont aujourd'hui des membres vivants ? Des statistiques exactes, si elles étaient possibles, nous permettraient de constater combien de chrétiens éprouvés aujourd'hui ont été de « mauvais » catéchumènes, et combien de jeunes, fervents et actifs dans l'Eglise après leur confirmation, sont devenus — au moins pour un temps — des adultes indifférents. Les voies du Saint-Esprit sont insondables : confions-nous en sa sagesse et en sa puissance, non en nos discutables intuitions !

³⁵ Cf. ci-dessus, p. 33-34.

Conclusion

La théologie réformée de la confirmation qui vient d'être exposée nous paraît particulièrement remarquable. Elle est ancrée au plus profond de la théologie biblique ; elle tient compte des thèmes fondamentaux de la théologie réformée ; elle reste à distance de conceptions sentimentales, légalistes ou sacramentaires qui — partant de prémisses théologiques ou philosophiques différentes — sollicitent sans cesse nos Eglises. Evitant l'interférence de thèmes divergents, elle développe *harmonieusement et sur tous les plans* la remarquable théologie de l'alliance de grâce, l'un des joyaux de l'enseignement biblique et de la réforme. Elle n'est, en elle-même, ni sociologique, ni disciplinaire, ni catéchétique, ni piétiste : son originalité vient de l'unicité et de la simplicité de son thème central, l'alliance de grâce, mais aussi de la profondeur de toutes les applications pratiques qu'elle inspire, et *de leur vérité spirituelle et psychologique que confirme l'expérience*. Elle ne semble prêter le flanc à aucune des objections qui ont communément cours contre la confirmation telle qu'elle fut et est encore pratiquée.

Elle exprime fidèlement la pensée des réformateurs, en particulier celle de Jean CALVIN, qui n'a jamais eu la liberté de réaliser ce qu'il souhaitait en raison de la résistance du pouvoir civil à Genève. Les jugements portés par certains sur sa conception de la confirmation ne correspondent pas à la réalité et viennent d'une connaissance incomplète de sa pensée¹.

Notre théologie réformée de la confirmation est œcuménique, au meilleur sens du terme, avantage que nul n'est aujourd'hui en droit de sous-estimer. Elle s'accorde avec la base du Conseil œcuménique des Eglises et — pour l'essentiel — maintient la communion de pensée avec nombre d'Eglises réformées dans le monde.

Sous réserve du réalisme baptismal luthérien que nous avons signalé, elle s'accorde avec le projet de confirmation évangélique

¹ Par exemple ce jugement étonnant de G. DELUZ, *Le Baptême d'eau et d'Esprit*, Etudes théologiques, 1947, p. 220-221 : « CALVIN voudrait réduire la cérémonie de la Confirmation à la pure et simple déclaration de foi des catéchumènes (...). CALVIN inaugure ainsi la coutume de la ratification qui est dépourvue de tout fondement scripturaire. En séparant la confession de foi du don de l'Esprit saint, il fait de cette cérémonie un acte purement humain où le catéchumène se confirme lui-même. La confession de foi n'étant plus "mise dans notre bouche et dans notre cœur" (Rom. 10 : 8) par le Saint-Esprit, perd son caractère évangélique : elle n'est plus qu'un exercice intellectuel. » — Combien ce jugement est faux, je pourrais le montrer textes à l'appui, mais il ne faut pas amplifier encore la dimension de cette étude.

que le grand luthérien CHEMNITZ avait exposé dans son *Examen du Concile de Trente*, et dont Th. SUSS nous a donné le résumé².

Selon CHEMNITZ, au moment où l'on juge que les jeunes ont acquis une connaissance médiocre des premiers éléments de la doctrine chrétienne, qu'on les présente à l'évêque ou à l'Eglise. A cette occasion qu'on leur rappelle :

1. Leur baptême, par une exhortation brève et simple ; où, comment, pour quelles raisons et dans quoi ils ont été baptisés ; ce que la Sainte Trinité leur a apporté et scellé dans ce baptême ; à savoir *l'alliance de paix et de grâce* ; qu'un renoncement aux œuvres de Satan, une profession de foi et une promesse d'obéissance y ont été prononcés.

2. Les enfants diront devant l'assemblée *une profession personnelle et publique de cette doctrine et de cette foi*³.

3. On les exhortera à repousser toutes sortes d'opinions païennes, hérétiques, fanatiques et profanes, et on leur montrera que *leur profession de foi contient déjà la promesse de faire ainsi*⁴.

4. On ajoutera une exhortation grave et solennelle, tirée de la Parole de Dieu, *leur enjoignant de persévéérer dans l'alliance du baptême*, dans la sainte doctrine et la foi, et de s'y affermir en progressant de jour en jour.

5. On dira une *prière publique d'intercession*, demandant à Dieu de bien vouloir, *par le Saint-Esprit, les guider, les conserver et les affermir dans la foi qu'ils viennent de professer*.

6. A cette prière on pourra joindre *l'imposition des mains*, sans tomber dans quelque superstition. Et cette prière ne serait pas vaine, car elle s'appuierait sur les promesses divines concernant le don de la persévérance et la grâce de l'affermissement.

Notre exposé et celui de CHEMNITZ s'accordent parfaitement dans toutes leurs conclusions. Dans les deux cas, le point de départ : l'alliance de grâce, étant commun, on a cherché à en développer fidèlement les conséquences en écartant tout thème étranger. Qui-conque, à partir de l'alliance, réfléchira à ces problèmes, sera contraint — s'il fait bonne route — d'aboutir à des conclusions identiques.

Ceux qui par leurs options théologiques ou philosophiques, renoncent à considérer l'alliance de grâce comme l'une des maîtres-pièces de la Révélation, y compris celle du Nouveau Testament, ne seront sans doute pas convaincus par cette étude. Mais ils se

² CHEMNITZ, *Oeuvres*, Edition Preuss., 1861, p. 297, Cité par Th. SUSS, *Remarques sur le Problème de la Confirmation*, Pos. Luth., 1957/3, p. 180-181.

³ Intervient ici l' « examen ». On les interrogera sur les principaux articles de la religion chrétienne, ils répondront à chaque question, ou s'ils n'ont pas bien compris tel ou tel point, on le leur expliquera mieux — Vu la manière dont nous donnons les cours d'instruction religieuse, cet « examen » n'a pas à faire partie de la confirmation proprement dite.

⁴ C'est-à-dire : En professant la foi, ils ont la promesse de faire ainsi. Cette phrase ne doit pas être interprétée dans un sens subjectif car CHEMNITZ était opposé à toute promesse et à tout engagement de la part du catéchumène.

trouveront alors devant des problèmes qu'ils ne pourront résoudre⁵.

Ceux qui fondent leur foi et leur ministère sur la pleine inspiration des Saintes-Ecritures, surmonteront assurément, par l'étude et la réflexion, tout ce qui pourrait ici leur paraître nouveau. Si, du fait des vicissitudes de l'histoire, cette théologie de l'alliance fut parfois « oubliée », ils reconnaîtront qu'elle est tirée de l'Évangile, qu'elle possède une singulière vigueur et permet pour ce problème de la confirmation comme pour tant d'autres, d'éliminer les cercles vicieux et les thèmes contradictoires qui ont conduit nos Eglises dans les difficultés et les impasses que l'on sait.

La mélodie initiale n'est-elle pas ici redonnée dans sa pureté ? Ne fait-elle pas retentir dans nos cœurs et nos intelligences cette résonnance des choses que nous avons oubliées, mais dont nous discernons à nouveau qu'elles appartiennent à notre patrimoine authentique⁶ ?

Je souhaiterais terminer ces lignes par un appel à mes collègues dans le ministère, auxquels j'associe volontiers les fidèles de nos Eglises.

Ne vous lassez pas de sonder les merveilles de l'alliance de grâce et de vous en pénétrer ! Telle qu'elle vient d'être exposée, l'alliance contient la clé du ministère pastoral, de la cure d'âme et de l'éducation des enfants de l'alliance. Elle est la condition essentielle du réveil de nos Eglises. Elle seule fait comprendre la libéralité, l'amour, la fidélité de Dieu et honore vraiment la grâce. Elle seule nous donne de comprendre le respect de Dieu envers ses créatures, et comment par sa grâce il dynamise nos difficultés, exalte notre responsabilité. Elle seule nous pose à chacun, dans sa perspective vraie, le problème de notre foi et de notre avenir, parce qu'elle seule nous situe exactement par rapport au Christ et à Dieu.

L'alliance de grâce apporte à la cure d'âme, à l'enseignement, aux exhortations de foi, de fidélité, de persévérance nécessaires adressées aux adultes et aux parents, aux adolescents et aux enfants, un appui inestimable qui coupe court à toutes sortes d'objections par lesquelles tant d'âmes veulent se donner bonne

⁵ Cf. par exemple la situation dans l'Eglise anglicane dans : *The Theology of Confirmation*, The Churchman, vol. 77, n° 2, June 1963 ; *Confirmation in the Light of Prayer Book Revision*, by William LAWTON, The Churchman, vol. 77, n° 3, Sept. 1963 ; Philip. E. HUGHES, *Confirmation in the Church Today*, The Churchman, vol. 74, n° 2, June 1960, etc...

⁶ Il est inutile d'allonger encore la présente *Théologie réformée de la confirmation*. Je réserve à une autre étude l'exposition et la réfutation de la conception d'une « confirmation-consécration des Laïcs », pour « laïques éprouvés », ou « gens supérieurs », ou d'une « confirmation-baptême-du-Saint-Esprit », tant leurs points de départ sont éloignés des nôtres. On se référera pour l'essentiel aux études déjà citées de L. VISCHER et Th. Suss, notamment pour les théories de von HOFFMANN (1810-1877) et Johann-Hinrich WICHERN (1808-1881) ; aux études de Max THURIAN, *La Confirmation, Consécration des Laïcs*, Delachaux et Niestlé, 1957, et de G. DELUZ, *Le Baptême d'eau et d'esprit ou le problème de la confirmation*, Etudes Théologiques et Religieuses, Montpellier, 1947, n° 3-4, etc...

conscience de leur infidélité et de leur incrédulité, et perdent leur vie. Elle restaure le sentiment de l'ingratitude et du péché. Elle permet de réveiller les assoupis, de reconforter les chancelants, de décider les hésitants ; mobilisant toutes les ressources de leur réflexion et de leur volonté, elle leur fait prendre vraiment conscience de leur responsabilité ; elle suscite la repentance et le retour à Dieu. Avec l'aide de l'Esprit, elle est une « arme » psychologique et spirituelle de premier plan.

Quand les parents comprennent et assimilent la théologie de l'alliance, leur consécration à Dieu prend une tout autre tonalité ; ils aiment et élèvent leurs enfants *dans la pédagogie de l'alliance*, Par leur assurance de la fidélité de Dieu à ses promesses, leur foi, leurs prières, le témoignage qu'ils leur apportent sur leurs droits, leurs priviléges et leurs devoirs, ils sont en mesure de les conduire à Christ, en sorte que cette alliance devienne pour eux une communion de vie. Elle donne la vertu d'une patience *évangélique*, favorise un climat de grâce au foyer. Elle permet de remettre à Dieu tout ce qui, dans l'éducation de leurs enfants, dépasse leurs propres capacités. Dieu n'est-il pas, bien avant nous, le meilleur et le plus fidèle pédagogue ?

La conception que se fait le pasteur de son ministère est transformée : sa façon d'aborder les problèmes de cure d'âme, personnels, conjugaux ou familiaux, de consoler, d'exhorter, d'éveiller, de faire renaître à l'espérance, de témoigner de l'œuvre de Dieu en chacun, reçoit une nouvelle et fraîche inspiration. La possibilité de parler au conjoint croyant *pour* l'incroyant, aux parents *au nom* de leurs enfants et *pour eux*, aux enfants *en vertu* de leurs ancêtres et déjà *dans l'attente* leur postérité dessert les verrous et ouvre des portes. Le dialogue « accroche », l'entretien prend corps, des cercles vicieux sont brisés, une discipline personnelle s'ébauche, les promesses de Dieu, sa vérité, sont attestées avec une « réalité » spirituelle qui se situe vraiment en Christ (Col. 2 : 17), et *dans le contexte de chaque vie*. Dès lors ceux qui annulent les promesses de l'alliance et ne se laissent pas convaincre savent qu'ils en assument — et non plus Dieu ! — l'entièvre responsabilité.

Dans l'Eglise, un ministère exercé auprès de tous selon la théologie de l'alliance de grâce apporte une atmosphère particulière faite tout à la fois de reconnaissance et de patience, de respect des autres et d'espérance, mais aussi de sérieux, de profondeur, d'obéissance et de fidélité, qu'on chercherait en vain à établir par d'autres moyens. Le formalisme, le légalisme, l'impatience, l'esprit de jugement s'effacent ; la communion entre les générations s'intensifie ; les conflits enfants-parents, jeunes-adultes s'atténuent. L'unité est en marche. C'est un climat de grâce : la grâce de l'alliance, qui donne à l'Esprit de porter progressivement son fruit : « l'amour, la joie, la paix, la patience, la bienveillance, la bonté, la fidélité, la douceur, la maîtrise de soi » (Gal. 5 : 22).

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
I. L'Alliance de Grâce	13
II. Le Ministère de l'Alliance	16
1. Le Baptême	16
2. Le Ministère ecclésiastique de l'Alliance	16
3. Préparation à la Cène	22
III. La Confirmation	29
IV. Elimination des Parasites	38
A. Le confirmand ne confirme ni ne valide les vœux de son baptême	38
B. Le confirmand ne ratifie pas la foi ou les enga- gements des parrains et marrainnes	42
C. Par la confirmation, le catéchumène n'entre pas dans l'Eglise	43
D. La Confirmation n'est pas celle du baptême, mais de l'Alliance de Grâce, dont le baptême est le sacrement. Le baptême ne peut ni ne doit être confirmé	46
E. La confirmation ne doit comporter ni promes- ses, ni engagements dans le sens habituelle- ment donné à ces termes	54
V. La Profession de Foi.	67
Conclusion	83

ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE

Octobre 1965

47, rue de Clichy, Paris (9^e)

QU'EST-CE QUE LA VÉRITÉ ?

demandait Pilate à Jésus

Et Jésus osa répondre : « Je suis la vérité. »¹.

Dans sa recherche de la Vérité, la Science moderne s'est délimité un domaine relativement sûr. Le savant cherche à comprendre, puis à exprimer les « lois de la nature », c'est-à-dire un objet précis, concret, des « choses » solides, résistantes, contrôleurs sévères de sa vérité. Le savant cherche à savoir, afin de pouvoir ; il veut comprendre ces lois afin de les utiliser. Sa méthode, lentement mise au point au cours des siècles, consiste à n'accepter pour vraies que les explications confirmées par l'évidence ou par la preuve mathématique ou par l'expérimentation rigoureuse. Et par là cette science se fonde sur les structures mêmes de la raison humaine, sur ses principes logiques.

Au nom de sa méthode même, cette science décide de rejeter tout recours au « surnaturel ».

Or nul ne peut sous-estimer la merveilleuse réussite de cette recherche. Elle fournit à l'homme une connaissance toujours plus vaste et précise du monde où il vit. Elle lui permet l'utilisation efficace des forces naturelles. Elle lui assure puissance et confort. Par là-même, cette réussite souligne bien la validité de nos principes rationnels, et l'harmonie qui existe entre le monde extérieur et notre esprit, voire même l'unité de la race humaine. Aussi la Science apparaît-elle aujourd'hui à beaucoup comme le dernier mot du vrai, n'ayant pour seuls ennemis que la superstition ou l'ignorance.

Les limites de cette science n'en apparaissent pas moins clairement. Elle n'est ni morale ni immorale ; elle peut rendre notre vie plus facile ou plus dangereuse, l'oppression et la guerre plus atroces ; elle n'a aucun pouvoir de légiférer en matière de morale. Que dois-je faire pour être homme ? Elle se tait. Elle n'atteint même pas la nature des êtres et de l'Etre, mais seulement des relations entre les phénomènes : ses lois, exprimées en formules abstraites (créations de notre esprit ? recettes de laboratoire ?), précisent des enchaînements de faits, mais ne les expli-

¹ Les pages ci-dessus représentent le résumé d'une étude présentée à la Retraite annuelle de l'A.E.F. à Lamorlaye en juin. On comprendra mieux sa volontaire concision, dont l'auteur s'excuse.

quent pas. Il semble même de plus en plus que nos principes rationnels conviennent exclusivement à notre petit univers, mais s'appliquent mal à l'infiniment grand ou l'infiniment petit.



Avec la philosophie, ou « amour de la sagesse », nous abordons un terrain plus vaste et plus mouvant. En sa volonté de clarté et son effort de systématisation, la recherche philosophique prétend englober toute la réalité, y compris la raison elle-même et ses principes, la morale et tout ce qui peut toucher au « transcendant », à l'au-delà.

La pensée grecque, avec l'école socratique, nous apprit à « accoucher » les esprits, à cause de sa conviction que la Raison qui meut l'Univers habite en l'homme, animal raisonnable, capable d'atteindre le vrai en dégageant dans les faits ce qu'il y a de général, d'universel. La philosophie liait alors science, sagesse et religion en une seule coulée, car le fondement de cette unité, c'était la Raison, dont l'homme possède une parcelle, et par elle l'homme admire, connaît et peut suivre l'ordre universel.

Dès ses débuts, la foi chrétienne avec saint Paul souligne la folie et le scandale pour la raison de la Révélation divine (la Croix..., la Résurrection...). Mais bientôt la théologie, avec Origène, puis saint Augustin, puis saint Thomas, déclare voir dans la sagesse humaine une anti-chambre de la Révélation, celle-ci la continuant et l'utilisant, mais sans la contredire. Tandis que la Réforme, au contraire, souligne la gravité de la chute, qui rend l'homme incapable par lui-même soit de connaître le vrai Dieu, soit de vivre selon sa volonté.

A partir de la Renaissance, le réveil de l'humanisme nous fait assister de siècle en siècle à un effritement des notions d'absolu (absolu de la révélation et absolu de la raison). De DESCARTES, pour qui Dieu est encore le vrai et seul garant de la raison, jusqu'à nos jours, à travers KANT, les empiristes, puis les penseurs des XVIII^e et XIX^e siècles, la philosophie semble comme accumuler en succession les ruines : les grands systèmes s'écroulent les uns après les autres ; la philosophie prend à tâche d'inquiéter l'homme, de remettre en question ses prétendues certitudes, d'en vérifier les fondements. Il n'est pas étonnant qu'en parallèle les esprits « modernes » réclament une religion « raisonnable et sans mystère ».

Au XX^e siècle triomphe ainsi l'irrationalisme. Pour MARX, HEIDEGGER, SARTRE ou JASPERS, l'action et l'existence et l'histoire deviennent les fondements mêmes de toute vérité. Celle-ci reste toujours en gestation. Contrairement à la pensée grecque, on doit chercher le vrai, non dans l'universel, mais dans l'individuel, le contingent, l'historique. L'essence de l'homme dépend de son existence. L'assurance de la philosophie bascule de la nature et ses lois sur l'Histoire et son évolution « irréversible ».

Où s'arrêtera la critique philosophique ? La vérité d'aujourd'hui ne sera certainement pas celle de demain ; mais comment savoir en quelle direction la trouver ? Et tandis que le philosophe, du temps des Grecs, se montrait ferme et optimiste sous les coups du sort, la philosophie moderne se regimbe, âpre et revendicatrice, devant les absurdités de la vie et l'inéluctable échéance de la mort !



La Bible prétend elle aussi nous offrir une connaissance, une vérité. Elle ne nous incite pas seulement à croire en Dieu, mais à le « connaît-

tre ». Toutefois, sa vérité ne se présente pas comme une formule abstraite, une loi, un système logique, mais comme une personne, un être semblable à moi (bien que me dépassant certes de toutes parts). Cette personne s'est fait, se fait pleinement connaître dans le Christ Jésus.

Cette vérité, qui est une personne, s'est manifestée à travers toute l'histoire en une série d'événements (passés ou encore à venir), en particulier la création, la résurrection de Jésus-Christ, son retour à la fin des temps. Actes qui suivent un plan, expriment une volonté. Et Dieu explique ce qu'il fait ou fera. Ces actes et ces paroles confluent et s'associent dans la connaissance qu'ils nous offrent de ce Dieu vivant.

La Bible, écrite certes par des hommes, relate ainsi comment Dieu s'est révélé à eux. Elle me sert de poteau indicateur, montrant le chemin par où je puis rencontrer Dieu ou plutôt le chemin qu'il prend pour venir à moi, pour me tendre la main. Et toujours ensuite elle me guidera comme un garde-fou pour m'éviter les divagations attrayantes de mon imagination ou de mon mauvais cœur.

Pour connaître ce Dieu vivant, il me faut, il me suffit d'accepter le dialogue qu'il m'offre, comme cela se passe toujours entre deux personnes qui se veulent connaître. Dieu doit se révéler à moi et je dois l'accueillir, lui faire confiance, me prêter à sa volonté. Exactement comme la fiancée avec son bien-aimé : la Bible souvent utilise cette image de l'amour homme-femme pour exprimer comment Dieu intervient dans nos vies. Cette foi qu'il attend de moi n'est point ce que les Grecs appelaient une « *doxa* », une simple opinion mal assurée ; c'est la vraie méthode, le puissant moyen que je puis avoir de connaître Dieu et qu'il ait d'agir sur moi.

Cette vérité m'atteint au plus profond de moi-même. Dieu affirme vouloir faire en moi revivre son propre esprit, celui du Christ. La connaissance de Dieu se fait donc communion, communication. Dieu se donne à moi. Il m'anime de son Esprit. Tel est le vrai sens de mon salut, de cette vie nouvelle qu'il m'offre dès aujourd'hui et jusque dans l'éternité où il m'invite.

Cette vie, tout le monde peut la connaître et en vivre. N'importe qui peut connaître Dieu. Certes, il est des richesses que je connaîtrai seulement plus tard. Mais dès maintenant, avec tout ce qu'il me donne, je puis dire simplement : « Oui, Jésus est le Seigneur du monde et le mien. » Pour conduire ma vie, je n'ai pas à chercher autre chose que ses inspirations. Quant au monde des hommes, Dieu veut et peut le transformer, en utilisant « son peuple », le corps de ceux qu'il anime, le corps dont il est la tête.

Cette vérité, qui est Dieu, qui est Christ, échappe aux critiques de la science humaine ou de nos philosophies, sans du tout rejeter pour autant ni la méthode scientifique, ni la critique philosophique. Mais appliquées à Dieu, science ou philosophie ne peuvent que mutiler Dieu, c'est évident, en le réduisant à ce que l'homme croit pouvoir accepter.

Jean-Paul BENOÎT.

QUELQUES REMARQUES SUR L'AUTORITÉ DE LA BIBLE

Un jour, des chefs du peuple et des prêtres demandèrent à Jésus par quelle autorité il accomplissait ses miracles, et qui lui avait donné cette autorité. On connaît la réponse. Jésus ne tomba pas dans le piège qui lui était tendu et répondit par une autre question : Le baptême de Jean venait-il du ciel ou des hommes ? — Les gens réfléchirent prudemment : Si nous disons : du ciel, il nous répondra : Pourquoi n'avez-vous pas cru en lui ? — Si nous disons : des hommes, la foule nous fera un mauvais parti, car tous considéraient Jean comme un prophète. Alors ils répondirent : Nous ne savons pas. — Et Jésus leur dit : Moi non plus, je ne vous dirai pas par quelle autorité je fais ces choses (Matthieu 21 : 23-27).

A la lumière de ce récit évangélique, nous pourrions aussi poser la question : la Bible vient-elle du ciel ou des hommes ? Quelle autorité a-t-elle et qui la lui a donnée ? Et peut-être serions-nous quelque peu embarrassés pour répondre, en réfléchissant comme les interlocuteurs de Jésus : Si nous disons : du ciel, nous nous condamnons nous-mêmes, car tous les non-chrétiens vont nous dire : Pourquoi ne la mettez-vous pas en pratique ? — Si nous disons : des hommes, les chrétiens vont nous dire : Vous êtes hérétiques ; car tous considèrent, plus ou moins, la Bible comme inspirée de Dieu. Allons-nous répondre : Nous ne savons pas ? — Mais alors, comment comprendre la foi de l'Eglise chrétienne, et pourquoi esquiver une question fondamentale pour tout disciple de Jésus-Christ ?

A vrai dire, si la question se pose simplement, la réponse offre un grand nombre de nuances suivant les tendances théologiques des uns et des autres. On pourrait même dire que le problème de l'autorité de la Bible est le terrain par excellence des discussions théologiques qui divisent les chrétiens. Les dialogues entre catholiques et protestants, entre libéraux et orthodoxes, entre « littéralistes » et « critiques », entre « fondamentalistes » et « œcuménistes » (que d'étiquettes à connaître !) aboutissent toujours, à un moment donné, à ce problème : quelle est, pour vous, l'autorité de la Bible ? Personne, certes, ne dira que la Bible n'a pas d'autorité, mais derrière ce mot d'autorité, que de notions et d'idées différentes !

Nous ne voulons pas ici traiter d'un sujet si vaste et si profond qu'il mériterait une étude beaucoup plus approfondie. D'ailleurs,

il est souvent abordé, et les lecteurs pourront sans peine recourir à des ouvrages ou des articles plus complets¹. Nous ne désirons apporter que quelques remarques susceptibles d'aider à la réflexion, en rappelant certains faits qui nous semblent essentiels lorsqu'on parle de l'Ecriture Sainte et de son autorité.

Il suffira d'abord d'évoquer, sans nous y arrêter, les notions de base bien connues : l'autorité de la Bible vient de Dieu lui-même, et non des hommes, fut-ce d'une Eglise. Ce n'est pas l'Ecriture qui est soumise à l'Eglise, mais l'Eglise qui doit constamment se remettre à l'écoute de l'Ecriture comme autorité souveraine pour sa foi et sa doctrine. CALVIN disait : « Il y a une erreur par trop commune, d'autant qu'elle est pernicieuse : c'est que l'Ecriture sainte a autant d'autorité que l'Eglise, par avis commun, lui en octroie. Comme si la vérité éternelle et inviolable de Dieu était appuyée sur la fantaisie des hommes ! »². Cette autorité nous est révélée par le témoignage intérieur du Saint-Esprit, et non par une décision humaine. La Bible elle-même contient le témoignage des hommes inspirés de Dieu qui ont transmis, non pas le résultat de leurs expériences ou de leurs pensées, mais ce qu'ils avaient reçu de Dieu lui-même par son Saint-Esprit. Ainsi, « les témoignages humains qui se trouvent dans la Bible et qui attestent la Révélation de Dieu appartiennent eux-mêmes à la Révélation »³. Comme c'est le même Esprit qui les a choisis et inspirés, et qui nous rend témoignage de l'autorité de la Parole de Dieu, il en découle que la Bible est pour nous une Parole que Dieu nous adresse aujourd'hui encore, pour nous sauver, nous conduire et nous donner la certitude et l'espérance que personne d'autre ne pourra jamais nous offrir.



Après ce rappel, on peut maintenant formuler certaines remarques qui, bien souvent, sont négligées dans l'étude de notre sujet.

1° L'expression : *la Parole de Dieu* n'a plus toujours, pour nous, la plénitude de sa signification. Nous parlons parfois de la Bible, de l'Ecriture sainte et de la Parole de Dieu, sans penser à ce que veulent dire ces mots. Dans la langue biblique, le mot *Parole* est employé dans un sens beaucoup plus large et plein que pour nous : la parole est l'expression formulée d'une pensée, d'une volonté, mais c'est aussi l'acte qui est entrepris et réalisé pour exécuter cette pensée ou cette volonté. Le même mot peut donc se traduire par : *parole* ou *acte*, et même parfois par : *chose, affaire*. La Parole de Dieu est donc tout aussi bien l'action de Dieu pour accomplir sa volonté. Le titre des livres des Chroniques est, en hébreu : *les paroles (ou les actes) des jours*, c'est-à-dire *l'histoire*

¹ Voir en particulier l'article de Pierre COURTHIAL : *Autorité de l'Eglise et ministère de l'Eglise*, « Revue Réformée », n° 58, 1964, p. 26-37.

² *Institution chrétienne*, Livre I, chap. VII, éd. Labor et Fides, 1955.

³ P. COURTHIAL, *op. cit.*, p. 29.

jour par jour. Ainsi, parole et action sont inséparables ; ce qui est vrai, naturellement et avant tout, pour Dieu. C'est l'homme qui, par son péché, a introduit une division, un divorce, entre ses paroles et ses actes. On pourrait citer de très nombreux textes qui éclairent cette notion : depuis la création par la Parole de Dieu, en passant par toute l'histoire d'Israël et des prophètes qui ont été « agis » par la Parole de Dieu, jusqu'à Jésus-Christ, la Parole faite chair, et l'acte par excellence de Dieu pour le salut des hommes. Ainsi, la Parole de Dieu, qui fait autorité pour nous, n'est pas seulement l'ensemble des mots prononcés par Dieu dans la Bible, mais toute l'histoire biblique, œuvre de Dieu pour le salut du monde.

2° Cette Parole de Dieu, qui est aussi son acte, est donc *une réalité vivante* qui est intervenue dans l'histoire des hommes. Dieu n'a pas parlé et agi dans l'abstrait, dans la théorie, comme un penseur qui échafauderait un système magnifique, mais sans relation avec la réalité de la vie. C'est pourquoi la Bible, qui est le témoignage de la Parole de Dieu, n'a jamais l'aspect d'un recueil de pensées ou d'un système théorique qui donnerait la clef de tous les problèmes. On chercherait en vain, dans la Bible, un exposé systématique sur la foi, le péché, le salut, la mort, la vie éternelle, comme on en trouve dans un recueil de catéchisme ou de dogmatique. Quand Dieu parle, il parle à quelqu'un, à un homme ou à des hommes qui vivaient à une époque et dans un lieu donnés, et c'est au travers de ces hommes que nous pouvons entendre et recevoir ce que Dieu dit. De même, quand Dieu agit, c'est pour des hommes, dans une situation particulière. De sorte que la Parole de Dieu est toujours une réalité vivante et vécue. C'est parce que nous sommes aussi des hommes dans une histoire donnée, que cette Parole reste vraie et vivante pour nous.

3° Il a bien fallu que la parole et l'action de Dieu nous soient racontées et transmises, sinon comment les connaîtrions-nous ? C'est là que se pose le problème de l'Ecriture. — N'oublions pas que la plupart des témoins de Dieu dans la Bible n'ont rien écrit eux-mêmes : ils ont parlé oralement, d'autres ont recueilli leur témoignage. Jésus lui-même n'a rien écrit, et les évangélistes nous ont rapporté ses actes et ses paroles. Ce caractère oral de la Bible, à l'origine, est beaucoup trop oublié. Une parole écrite est toujours plus ou moins morte. Elle est nécessaire, certes, pour faire revivre une parole vivante qui, sans cela, risquerait de disparaître à jamais ; mais elle peut aussi se figer et se dessécher comme une belle fleur entre les pages d'un herbier. Notre culture d'intellectuels, nourris de livres et de textes écrits, risque parfois de tuer la vie contenue dans une parole ou une action. Peut-être devrait-on, beaucoup plus, lire la Bible à haute voix (à condition de bien lire !) pour essayer d'entendre à nouveau des paroles que nos yeux se contentent de lire trop vite.

4° L'existence d'un texte écrit de la Parole de Dieu pose un problème. Les hommes qui l'ont écrit n'ont-ils pas exprimé à leur façon, avec leur faiblesse, leurs défaillances et les idées courantes de leur temps, une Parole qui est éternelle et vivante pour tous les temps ?

Quiconque se plonge dans une étude approfondie de la Bible est bien obligé de le constater : le texte écrit de la Bible exige la connaissance de langues anciennes, de manuscrits contenant des variantes, de traductions anciennes, et conduit à des difficultés du texte qui ne sont pas toujours surmontables avec nos idées et nos raisonnements modernes. Dès lors, ne faut-il pas toujours se poser la question : quelle est la part qu'il faut attribuer à Dieu et celle qui vient des hommes dans cette étude ?

Il est impossible qu'il en soit autrement, précisément parce que Dieu a parlé à des hommes et qu'il a accepté, en somme, de passer par ce canal humain pour nous parler et pour que nous le comprenions. Même si ces témoins ont reçu l'inspiration de Dieu, ils sont restés hommes, et Dieu n'a jamais voulu tuer ce qu'il y avait d'humain en eux. Les quatre évangélistes ont témoigné de Jésus-Christ, chacun à leur manière, et nous savons que leur témoignage est vrai, même si humainement ils présentent les choses avec certaines différences. Ce que Dieu nous demande, c'est peut-être justement d'accepter qu'il en soit ainsi, puisqu'il l'a accepté lui-même :

« ...Ce signe décisif et primaire de la révélation revêt l'aspect d'un *livre*, d'une *lettre*, et nous ne devons pas en éprouver le moindre malaise : car loin de s'opposer au mouvement de l'Esprit, cette particularité constitue au contraire la porte étroite par laquelle nous devons passer pour connaître la plénitude de l'Esprit. C'est en effet dans la Bible et dans la lettre de la Bible que les prophètes et les apôtres continuent d'exister pour l'Eglise ; le fait que leur témoignage et son objet revêtent cette forme écrite empêche — pour le vrai bien de l'Eglise ! — qu'ils ne soient définitivement absorbés et neutralisés par les diverses manifestations de la vie de l'Eglise. Grâce à l'Ecriture où les prophètes et les apôtres continuent de lui parler, l'Eglise est constamment confrontée avec l'autorité concrète et authentique d'où procède sa propre autorité. »⁴.

**

Cette remarque nous amène à ce qui nous semble essentiel dans la question de l'autorité de la Bible et que nous formulons comme conclusion : l'autorité de la Bible vient de Dieu, qui a accepté de parler à des hommes dans un langage qu'ils comprennent et grâce auquel ils peuvent transmettre aux autres hommes

⁴ Karl BARTH : *Dogmatique*, 1^{er} vol., tome 2, 3^e partie, p. 124, éd. Labor et Fides, 1955.

ce qu'ils ont reçu de Dieu. En d'autres termes, la Bible contient ce mystère, que la foi seule peut recevoir, d'une Parole de Dieu vivante, souveraine, ineffable et éternelle que des hommes mortels, faibles et pécheurs ont entendue et qu'ils nous transmettent malgré les limitations forcées d'une parole humaine. Inutile de dire que ce mystère n'est acceptable que si le même Esprit de Dieu qui a inspiré ces hommes nous inspire aujourd'hui pour comprendre ce que Dieu nous dit par leur intermédiaire. On peut dire encore que le mystère de la Bible est le même que celui de l'incarnation du Fils de Dieu dans un corps humain.

Par là-même, nous découvrons les risques qui nous guettent si nous n'acceptons pas ce mystère.

— Ou bien, nous soulignons l'accent humain de la Bible au détriment de son caractère divin, et nous nous engageons dans la voie d'une étude purement scientifique de la Bible, avec toutes les hypothèses de la critique rationaliste, tous les jugements sur des textes authentiques ou inauthentiques, toutes les démythisations de l'écorce humaine de la Bible pour retrouver un message qui sera tellement dilué qu'on pourra se demander ce qu'il en reste. L'autorité de la Bible ne résidera plus que dans l'esprit de l'homme qui tranchera lui-même de la valeur de telle ou telle parole biblique, et rejettéra facilement ce qu'il ne comprend pas ou ce qui ne lui plaît pas.

— Ou bien, nous ne conservons que le caractère divin de la Bible, en oubliant que Dieu a parlé à des hommes et qu'il a agi dans la réalité la plus concrète de l'histoire humaine, et nous marchons vers une sorte de divinisation de la lettre, ou même d'idolâtrie du texte écrit, bloc tombé du ciel et quasi intouchable, avec tous les risques d'une sorte de légalisme appliqué à une parole figée et morte qui se confond avec les consonnes, les voyelles, les points et les virgules d'un document dont on peut d'ailleurs se demander s'il existe réellement, puisqu'aucun manuscrit n'est le texte original, et puisqu'il faudrait obligatoirement renoncer à lire la Bible autrement que dans l'hébreu et le grec, toute traduction étant une trahison.

En définitive, l'autorité de la Bible revient à la question de l'autorité de Jésus-Christ et de son incarnation. C'est le même mystère avec ses mêmes risques. Si Jésus-Christ est la Parole de Dieu incarnée en un homme, la Bible aussi est la Parole de Dieu incarnée dans l'histoire du peuple de Dieu dont Jésus-Christ est le centre. Les hérésies des premiers siècles de l'histoire de l'Eglise ont été provoquées très souvent par l'oubli d'un des termes qui sont en Jésus-Christ : le divin et l'humain. Pour la Bible, il en est de même : oublier l'un des aspects de la Parole de Dieu, c'est s'engager dans une voie qui, finalement, sape l'autorité réelle qu'elle a pour l'Eglise.

« ...La Révélation ne signifie pas : la Parole a été faite livre, mais : la Parole a été faite *chair*. L'autorité de la Bible n'est donc

pas dans son texte, mais dans *Celui* dont le texte nous parle, dans Celui qui est la Parole incarnée. L'autorité de la Bible n'est pas en elle-même, elle est en Jésus-Christ. »⁵.

F. MICHAELI,
professeur à la Faculté de Théologie de Paris.

⁵ R. DE PURY : *L'autorité de la Bible*, dans le numéro spécial de « La Bible jour après jour », mars 1950, p. 35.

LES NOTIONS BIBLIQUES DE REPENTANCE ET DE CONVERSION

*Etude présentée à Lamorlaye,
lors de notre Retraite annuelle, en juin 1965*

Dans les campagnes d'évangélisation organisées par l'Alliance évangélique, très souvent les gens sont invités à manifester leur désir de se repentir et de se convertir. Des critiques ont parfois été formulées à ce sujet. De deux côtés nous sommes particulièrement en danger d'être attaqués.

Nous avons affaire d'une part à ceux qui s'attachent uniquement à l'aspect objectif du salut, au point d'aboutir à un certain universalisme. L'argument avancé, c'est que le Christ étant mort pour tous, l'expiation est accomplie ; les hommes seraient donc rachetés sans avoir à prendre position par une repentance et une conversion personnelles. Comme dans une ville libérée, alors que certains sont déjà au courant de la bonne nouvelle, d'autres peuvent encore se croire sous l'occupation ennemie, mais n'en sont pas moins déjà libres, ainsi par le sacrifice rédempteur tous seraient sauvés, qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent ; le prédicateur perdrait donc son temps en demandant à ses auditeurs d'accepter la grâce par un acte de décision ; il n'aurait qu'à les informer de ce qui a déjà été décidé pour eux.

A l'autre extrême, certains sont portés à ne voir que l'aspect subjectif du salut. Les faits bibliques, incarnation, crucifiement, résurrection du Christ ont à leurs yeux peu d'importance. Ce qui compte, c'est la rencontre personnelle *hic et nunc* avec Dieu. Une étudiante de ma connaissance allait jusqu'à dire : « Peu importe que Jésus ait existé ou non ; l'essentiel est qu'il soit mon sauveur. » Dans cette optique, la décision

personnelle est capitale, mais elle prend l'allure d'une libre détermination de l'homme autonome qui assume ses responsabilités, plutôt que d'une repentance et d'une conversion en face du Dieu saint que l'on a offensé.

Il n'est donc pas inutile, alors que nos principes sont mis en question, d'examiner ce que bibliquement nous sommes tenus de croire et d'enseigner au point de vue de la repentance et de la conversion. Nous étudierons conjointement ces deux notions, car elles sont inséparables l'une de l'autre¹.

Le verbe hébreu que nous traduisons par *se repentir*, *naham*, signifie étymologiquement *respirer fortement*. De là le verbe prend deux orientations différentes : a) *être ému de compassion, s'affliger sur le sort de quelqu'un*; b) *se trouver à l'aise, être soulagé*. On peut se demander si le terme a fini par signifier *se repentir* à cause de la tristesse qui accompagne la repentance ou à cause du soulagement qu'elle procure². Quoi qu'il en soit, le verbe est employé six fois seulement en parlant d'un repentir humain (Exode 13 : 17 ; Juges 21 : 6, 15 ; Job 42 : 6 ; Jérémie 8 : 6, 31 : 19). Il va sans dire que nous trouvons dans bien d'autres passages d'admirables expressions de repentance sans que le mot lui-même y figure (Esdras 9 ; Néhémie 9 ; Job 11 : 12-19 ; Psalme 51 ; Daniel 9, etc...).

Dans le Nouveau Testament, le mot *repentance*, *metanoia*, est fréquent et le verbe correspondant, *metanoeō*, encore plus. La notion qui ressort de ces termes est très suggestive, puisque c'est un changement de mentalité qui est impliqué. L'on voit immédiatement combien nous sommes près de l'idée d'une conversion. Il est à remarquer qu'il existe en grec un verbe voisin, *metamelomai*, qui signifie *changer de préoccupations, changer d'avis*, ce qui évidemment est beaucoup plus faible. C'est celui qui est employé à propos du remords que Judas a manifesté et qui n'était pas une repentance véritable.



Notre mot français *conversion* est usité parfois en langage financier pour des opérations de change, ou en langage militaire pour indiquer un brusque changement de direction. Dans le vocabulaire catholique romain, on s'en sert pour désigner le passage d'une religion à une autre, ou de l'irréligion totale à la dévotion.

A part cela, c'est un mot qui a une coloration très nettement théologique, et même qui évoque une certaine théologie piétiste et non-conformiste, suspecte aux yeux de beaucoup.

Les mots bibliques qui occasionnellement sont traduits par *se convertir* sont des termes aussi laïques que possible.

En hébreu, nous trouvons le verbe *chouv* qui veut dire tout simplement *revenir*. Il peut signifier *se tourner, faire une seconde fois, se rétablir d'une maladie*. Il est employé des centaines de fois dans l'Ancien Testament. Le sens qui nous intéresse ici est celui de *se tourner vers Dieu*, par exemple Ezéchiel 18 : 32.

¹ La repentance est surtout orientée vers le passé que l'on regrette. Dans la conversion il y a l'élan vers Dieu et vers la vie nouvelle. La repentance est un peu l'aspect négatif de la conversion, la foi en étant l'aspect positif.

² Chose curieuse, dans le sens de *se repentir*, ce verbe est employé le plus souvent en parlant de Dieu. Nous laissons ici de côté la question qui se pose à propos des passages où il nous est dit que Dieu se repente, car elle est en dehors de notre sujet.

En grec, le verbe *epistrephô* a la signification très concrète de *se retourner*, dans un sens tout à fait local, avant d'avoir le sens religieux de *se convertir*. Il est employé sous la forme intransitive active, tout aussi bien à propos des démons qui veulent retourner dans leur domicile précédent (Matthieu 12 : 44) qu'à propos des Thessaloniciens qui se sont convertis à Dieu en se détournant des idoles (I Thessaloniciens 1 : 9). Sous sa forme passive, d'ailleurs parfaitement synonyme, nous le trouvons à propos de Jésus qui se retourne pour voir qui l'a touché (Marc 5 : 30), comme à propos des lecteurs de l'apôtre Pierre qui se sont convertis au Pasteur et Gardien de leurs âmes (I Pierre 2 : 25). A coup sûr le sens du mot est clair. Il indique un changement dans l'orientation de la personne. Elle renonce à sa vie passée pour se tourner vers Jésus-Christ.

Il nous reste à poser un certain nombre de thèses qui découlent de l'enseignement biblique relatif à la repentance et à la conversion.

1. *Pour être sauvé, il est indispensable qu'un homme se repente et se convertisse.* Cela découle du fait que par nature nous sommes tous pécheurs (Romains 3 : 10), égarés, pervertis, engagés sur une mauvaise voie (Esaïe 53 : 6). Ainsi donc, sans le changement de mentalité que constitue la repentance, il est logique que nous soyons tous voués à un sort misérable, comme les Galiléens massacrés par Pilate ou les personnes ensevelies sous les décombres de la tour de Siloé (Luc 13 : 1-5). Sans le demi-tour d'une vraie conversion, il est impossible d'entrer dans le royaume de Dieu (Matthieu 18 : 3).

2. *La repentance et la conversion ne s'accomplissent pas sans que la volonté humaine entre en jeu.* Il est certes vrai, d'autre part, que le Saint-Esprit intervient pour stimuler cette volonté. C'est Dieu qui donne la repentance, non seulement en général aux différentes catégories d'êtres humains (Actes 5 : 31 ; 11 : 18), mais à chacun individuellement (II Timothée 2 : 25). Il faut que le Seigneur nous convertisse pour que nous soyons convertis (Lamentations 5 : 21). Mais cette action divine ne prend pas la place de la nôtre, elle la rend possible. Dieu produit le vouloir et le faire (Philippiens 2 : 13), non point pour supprimer mais pour mettre en œuvre notre volonté et notre action. A cet égard, il existe une nette différence entre l'expiation, entièrement accomplie par Jésus-Christ à notre place, sans que nous y soyons pour rien, et notre acceptation par la repentance, la conversion et la foi, où ce n'est plus le Seigneur qui agit *pour* nous, mais le Saint-Esprit qui agit *en* nous, et nous par lui. C'est pourquoi, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, nous trouvons les ordres : « Repentez-vous, convertissez-vous. » (Ezéchiel 18 : 32 ; Marc 1 : 15).

3. *La repentance et la conversion constituent une expérience définitive.* Elles marquent un tournant dans notre carrière, suivi d'une orientation nouvelle. Si nous changions sans cesse de mentalité, si nous faisions constamment des demi-tours, nous ne saurions plus où nous en sommes. La repentance authentique se traduit par des fruits (Matthieu 3 : 8). Les Thessaloniciens s'étaient convertis une bonne fois pour toutes. Cependant, dans un certain cas, la repentance doit se renouveler chaque fois qu'une faute a été commise. C'est à des Eglises que Jésus la recommande dans les premiers chapitres de l'Apocalypse (2 : 5, 16, 22 ; 3 : 3, 19). Paul est heureux que des croyants aient été affligés d'une tristesse selon Dieu qui produit la repentance (II Corinthiens 7 : 8-11). Après la conversion, divers ajustements peuvent être nécessaires, comme un

automobiliste qui roule dans la bonne direction tient sans cesse le volant en mains pour rectifier à chaque instant sa direction. Il peut même arriver qu'après un écart momentané, le chrétien authentique soit obligé de faire demi-tour pour revenir à Dieu. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la parole de Jésus à Pierre : « Quand tu seras converti, affermis tes frères. » (Luc 22 : 32) ³.

4. *Hélas ! les hommes n'acceptent pas tous de se repentir et de se convertir.* Il en est qui refusent de le faire (Jérémie 5 : 3). Dieu ne veut pas la mort de celui qui meurt, il veut qu'il se convertisse et qu'il vive. Mais si l'intéressé ne se convertit pas, il mourra quand même, c'est-à-dire qu'il ira au-devant de la perdition (Ezéchiel 18 : 4, 30-32). Jésus maudit les villes qui ne se sont pas repenties en voyant ses miracles et qui subiront un sort particulièrement rigoureux au jour du jugement (Matthieu 11 : 20-24).

L'on comprend dès lors toute l'importance des appels précis qui apparaissent dans l'Ecriture et dont nous devons nous faire l'écho. Peut-être serait-il bon d'inviter les gens à prendre une décision pour Christ, non seulement dans des séries d'évangélisation, mais aussi à l'issue de tel culte du dimanche matin. En tout cas, l'Alliance Evangélique est bien dans la ligne biblique en encourageant les réunions où de semblables appels retentissent.

J.-M. NICOLE,

Directeur de l'Institut Biblique de Nogent-sur-Marne.

³ Le fait que Pierre était déjà un homme converti ressort de la déclaration que Jésus lui a faite quelques minutes plus tôt selon laquelle il était déjà purifié (Jean 13 : 10). Mais après son reniement, il devait revenir au Seigneur.

NOUVELLES D'EUROPE

L'Alliance évangélique européenne tint son Assemblée générale à Zürich (Suisse) du 1^{er} au 4 septembre 1965. Du rapport de son président, le pasteur SCHMIDT, de Berlin, nous extrayons les quelques nouvelles ci-dessous :

On constate aujourd'hui une sorte d'évangélisation de la part des quelques grandes religions mondiales sur le territoire des Eglises chrétiennes d'Europe.

Notre texte : « *Position face à l'Ecriture sainte* », a particulièrement renforcé et approfondi tout à nouveau nos rapports avec l'Alliance d'Angleterre, le pays d'origine de l'Alliance évangélique. C'est ainsi que les Frères anglais ont pu confier au Conseil de présidence de l'Alliance européenne la

responsabilité du programme de prière de l'Alliance évangélique, disposition réalisée pour la première fois en 1966.

En 1965, Billy GRAHAM était au Danemark, et l'Angleterre et l'Allemagne l'attendent en 1966. Mentionnons dans ce contexte que *Christianity Today*, dirigé par le Dr Carl F. H. HENRY, prévoit une conférence mondiale d'évangélisation à Berlin pour l'année 1966 sous le patronage de Billy GRAHAM. Une telle rencontre a lieu pour la première fois et doit servir la cause de l'unité dans l'œuvre d'évangélisation parmi les peuples.

AU DANEMARK :

Des dons considérables en argent ont été recueillis pendant la semaine de prière pour les Eglises minorai-

res au sud et à l'est de l'Europe. Au cours de cet été, les envois d'excédents alimentaires (lard) à des régions nécessiteuses des pays sous-développés ont été plus conséquents grâce à l'intervention de l'*Alliance évangélique*.

Un grand événement fut la campagne de Billy GRAHAM, qui s'est tenue en mai au « Forum », la plus grande salle de Copenhague. Pendant huit réunions consécutives, 10.000 auditeurs étaient rassemblés chaque soir. Une de ces réunions fut retransmise directement le soir à la télévision. L'invitation et l'organisation de cet effort ont été le fait d'un groupe de commerçants chrétiens, du conseil des *Eglises libres* danoises et de l'*Alliance évangélique*. Il n'est pas étonnant que la campagne ait provoqué de vives discussions dans le public. Les attaques ne manquèrent pas dans la presse, ni les voix dans différents milieux ecclésiastiques, pour mettre en garde et exprimer leurs réticences. Le déroulement des réunions elles-mêmes et l'attitude personnelle de Billy GRAHAM susciterent de sérieuses réflexions et contraignirent au respect. Plus de mille personnes s'avancèrent pour les après-réunions. La collaboration entre direction, conseillers, aides et chanteurs fut exemplaire et promet une continuation de cette communauté de travail pour faire entendre à notre peuple l'appel de Dieu.

EN ANGLETERRE :

Le travail de l'*Alliance évangélique* anglaise connaît une année de consolidation. De grandes préparations ont été accomplies pour la conférence évangélique qui aura lieu à Londres du 28 au 30 septembre. On s'attend à ce que viennent, des différentes régions d'Angleterre, plus de mille délégués. L'*Alliance* a pu s'assurer les services de quelques-uns des chefs de file les plus remarquables des évangéliques. Chaque soir se déroulera une réunion publique dans l'auditoire du Central Hall, Westminster, qui compte 2.700 places assises.

Les deux « *Alliance Clubs* » (foyers pour étudiants étrangers) sont occupés au complet pendant toute l'année et offrent de la place à 150 étudiants au moins de nombreux pays. Le résultat spirituel de ce travail est un grand sujet de reconnaissance. Nous nourrissons le projet d'ouvrir d'autres foyers semblables pour étudiants dans d'autres quartiers.

Le Conseil de l'*Alliance évangélique* a décidé d'augmenter le fonds des bourses au cours de cette année. De cette manière, on dispose maintenant de moyens financiers pour des étudiants d'outre-mer capables, qui désirent parfaire leurs études théologiques dans les séminaires évangéliques d'Angleterre. Des étudiants de Grèce, du Nigéria et du Liban ont déjà été soutenus par ce fonds.

Une des décisions les plus importantes du Conseil de l'*Alliance évangélique* fut d'accepter l'invitation à prendre la responsabilité de la prochaine campagne du Dr Billy GRAHAM, comme cela avait déjà été le cas lors des précédentes croisades du Docteur GRAHAM dans les années 1954 et 1955.

Le premier dimanche d'octobre, l'*Alliance évangélique* espère diffuser pour la première fois son propre programme radiophonique, et ceci par les ondes de *Trans World Radio* de Monte-Carlo sur la bande des 41 m. Le programme devra durer chaque fois une demi-heure. Dans les quatre semaines successives, quatre orateurs différents délivreront les messages.

L'*Alliance évangélique missionnaire*, qui ne groupe pas moins de 70 sociétés de missions et 16 écoles bibliques, et l'*Alliance évangélique radiophonique*, dans laquelle 20 sociétés collaborent ensemble, ont toutes deux un programme de travail complet, y compris des conférences, des cours, etc.

C'est pour nous une joie de mentionner que notre revue mensuelle illustrée *Crusade* a atteint un tirage croissant. Nous imprimons maintenant chaque mois 18.000 exemplaires. On nous demande constamment de

EN ALLEMAGNE :

La semaine de prière garde sa valeur centrale pour notre Alliance. La forte participation à quelque 2.500 à 3.000 réunions, tant dans la République fédérale que dans la R.D.A., garde sa puissance de témoignage et de prière, de même le fait que beaucoup prennent part librement à la prière de la foi.

En cours d'année, environ 15 conférences de l'*Alliance évangélique* sont organisées dans toutes les parties du pays. Blankenburg, Heilbronn et Siegen sont les trois plus grandes et plus anciennes.

Les préparatifs pour la campagne d'évangélisation de Billy GRAHAM en octobre 1966 à Berlin ont déjà commencé. Le traducteur bien connu de Billy GRAHAM, Peter SCHNEIDER, s'est chargé de toutes les préparations et prendra de nouveau la responsabilité du service de traduction de la formation des conseillers et de la continuation.

republier sous forme de brochures des articles qui ont paru dans *Crusade*. Les conférences pour pasteurs et évangélistes sont une autre partie du service de l'Alliance évangélique.

EN NORVÈGE :

La semaine de prière de janvier a été très bonne et bénie par Dieu cette année en Norvège. Dans quelques villes, une semaine d'évangélisation a également eu lieu en relation avec la semaine de prière, et en certains endroits avec de grandes réunions.

Les lieux de contact sont ce qu'on appelle « les cercles de Frères », dans lesquels sont représentées les différentes dénominations (méthodistes, baptistes, pentecôtistes, luthériens, etc.). C'est notre désir commun et notre prière unanime, que le Saint-Esprit nous remplisse tous pour le réveil de nos communautés et leur renouvellement.

EN SUÈDE :

La semaine de prière de l'Alliance en janvier de cette année a été célébrée par tout le pays dans de grandes et de petites communautés. Le programme de prière a été envoyé à tous les pasteurs, prédicateurs et officiers de l'Armée du Salut. Cette année encore, il a été possible d'employer une part des collectes pour le travail de diffusion de la Bible à l'Est de l'Europe.

EN SUISSE :

L'Alliance évangélique suisse est organisée en 80 sections suisses alémaniques et 11 sections suisses romandes.

Le projet de l'E.P.I. (Emetteur Protestant International) fait son chemin et va de l'avant. *Trans World Radio* a construit à Bonaire une forte station émettrice, qui est déjà partiellement en service. L'émetteur de Monte-Carlo demeure en activité après comme avant. C'est une grâce que l'Eglise de Dieu puisse utiliser ces moyens de prédications dans une mesure toujours plus grande.

Une campagne d'évangélisation avec l'équipe JANZ sera de nouveau organisée à Bâle du 11 septembre au 2 octobre. La participation à la prière pendant la semaine de prière de l'Alliance a été vivante et bonne. Bâle s'est aussi préoccupé des travailleurs étrangers.

L'Alliance de langue allemande de Genève n'a certainement jamais encore vécu une activité aussi intense que cette année. L'évangélisation commune avec le Dr. G. BERGMANN a été préparée très à l'avance. Le nombre des auditeurs s'est accru de 400 à 1.200. Cet effort a fait du bien à l'Alliance, créant un nouveau sentiment de solidarité.

EN ESPAGNE :

Depuis notre rapport de l'an dernier, aucune modification importante n'est intervenue dans la situation religieuse en Espagne. Pendant les deux ou trois derniers mois de l'année 1964, du fait d'une forte pression politique de quelques groupes espagnols, il a semblé qu'il y avait un recul en ce qui concerne la liberté religieuse. Pendant quelque temps, il ne fut pas toléré que certaines Eglises protestantes reçoivent l'autorisation de célébrer des cultes. Et nous avons eu l'impression que des forces réactionnaires réussissaient à stopper le mouvement lancé par le gouvernement et qui voulait accorder aux protestants une plus grande liberté. Pourtant, ces derniers mois, la situation continue d'évoluer d'une manière favorable.

La semaine de prière a été observée cette année par la plupart des Eglises protestantes d'Espagne, surtout dans les villes où il y a différentes paroisses protestantes. On distribua 4.000 programmes de prières. Par rapport aux années précédentes, on peut constater un accroissement sensible.

L'Autriche avait pu envoyer à Zürich 15 délégués, mais l'Italie aucun. Ceux de l'Allemagne de l'Est se virent refuser leur visa de sortie, mais pas celui de Finlande.

EN RUSSIE :

En ce qui concerne les baptistes, en 1964, 780 nouvelles paroisses ont été fondées, de sorte qu'il y a maintenant 5.280 paroisses en U.R.S.S. Les baptistes espéraient pouvoir fonder un séminaire théologique à Moscou. Mais, malgré tout, quelques églises russes sont fermées et les chrétiens russes sont encore exposés à maintes perturbations qui ne sont pas partout aussi grandes. Par exemple : les baptêmes privés, permis jusqu'à ce jour, sont maintenant défendus et seuls les baptêmes officiels sont permis.

L'ASSOCIATION D'ÉVANGÉLISATION

BILLY GRAHAM EN FRANCE

Il y a deux ans, 1.800 personnes assistaient, dans la grande salle de la Mutualité, à la première de *Cœur Rebelle*, film en couleur et entièrement doublé en français, de l'Association d'Evangelisation Billy Graham. Un autre film, documentaire, *L'Afrique entre deux Mondes*, avait déjà sillonné les routes de France, dans le cadre de la préparation des campagnes Billy Graham de 1963.

En mai 1965, *Lucia*, tourné en Argentine par l'équipe Billy Graham, était présenté dans six grandes salles de la région parisienne. Ces films, sollicités de tous les coins de France et des pays de langue française, ont connu un bon succès.

Cette année 1965, plus de 30.000 personnes auront assisté à une projection de l'un d'eux, présentée et dirigée par un des opérateurs de l'Association en France. Dans de nombreuses localités, une Eglise évangélique a organisé une projection en salle neutre pour les gens du dehors. La publicité, sous forme d'affiches et de prospectus, et par la presse locale, permet souvent d'atteindre un public dont la plupart est étrangère aux Eglises. Ainsi, ce pourcentage s'est élevé parfois jusqu'à 95 % de l'auditoire, nous ont écrit des pasteurs des Pyrénées ou de la Haute-Savoie.

A la fin de la projection, l'opérateur lance un simple appel à venir à Jésus-Christ pour lui confier sa vie. De touchants témoignages de décisions nous sont parvenus, depuis Paris jusqu'au plus petit village de montagne...

« *Cœur Rebelle* avait été projeté ce soir-là dans ce village devant un petit auditoire de 50 personnes. Les cœurs étaient visiblement touchés, mais il n'y eut pas de réponse à l'appel. Quelques mois plus tard, un jeune homme nous faisait cette confession : J'avais assisté à cette projection et depuis ce jour je n'avais plus de repos dans mon cœur. Finalement, je suis allé trouver le pasteur et j'ai rencontré des chrétiens. Mes yeux se sont ouverts et j'ai compris que seul Jésus pouvait me pardonner et changer ma vie. Aujourd'hui, je peux dire que Jésus-Christ a pleinement satisfait ma vie de jeune ; je Le connais comme mon Sauveur et mon Maître.

« Dans cet auditoire de 500 places, bien des personnes se pressaient sans trouver une place libre. C'était une projection de *Lucia*. Au moment de l'appel, un profond silence se fit. Puis un jeune homme se leva et s'avanza, suivi d'un autre, puis d'un autre. Plus de dix personnes, ce soir-là, trouvèrent la paix en Jésus-Christ. »

Un nouveau film de l'Association Billy Graham, centré sur les problèmes des jeunes d'aujourd'hui, est en préparation et sera projeté à Paris au printemps 1966.

Les minutes d'attente avant le commencement du film trouvent les assistants occupés à lire le magazine *Décision* dont un exemplaire est offert à chaque famille. L'intérêt qu'ils y trouvent est prouvé par les nouveaux abonnements qui arrivent chaque jour au Bureau de *Décision*. Aujourd'hui, *Décision*, tiré à 25.000 exemplaires, a des abonnés dans tous les départements de France, et au-delà des frontières, dans 54 pays du monde, pour son édition française seulement. Le Bureau reçoit aussi de fréquentes demandes du journal en grande quantité pour les efforts d'évangélisation des Eglises, pour le colportage, et pour les stands de librairies.

George N. CLARK, *Directeur*.

DERNIÈRE HEURE

● Une dizaine d'amis de province ont accepté d'être nos correspondants pour leur ville et leur région :

MM. les pasteurs : H. BRUSTON (C.A.), 12, rue Fénelon, Lyon, 6^e ; G. DAGON (E.R.A.L.), 4, rue Emile-Zola, Amnéville (Moselle) ; F. GONIN (E.R.F.), 3, rue Henri-Protat, Creil (Oise) ; Ch. GUILLOT (L.L.B.), Les Jardins, 15, rue Maurice-Bourdet, Alès (Gard) ; M. JOUVE (E.L.), Le Riou, par Le-Mazet-St-Voy (Haute-Loire) ; E. PATIENT (Chrischona), 2, rue Schlumberger, Mulhouse (Haut-Rhin) ; L. SCHNEIDER (M.P.), 2, rue Copernic, Lille (Nord) ; W. MARICHAL, Aumôner militaire, 56, av. de Stalingrad, Bruxelles ; Cap. WESTPHAL (A. du S.), 39, place Bachelier, Toulouse.

● Excellente réunion A.E.F. sous la tente de l'Armée du Salut, en août, au Chambon-sur-Lignon, avec 400 personnes, et grâce à la coopération de tous : salutistes, libristes, frères larges, réformés...

● Plusieurs campagnes d'évangélisation ont eu lieu en septembre : par nos frères baptistes à Paris, Porte d'Orléans ; à Amnéville, sous tente aussi, du 3 au 13. Dites-nous vos projets pour que nous puissions prier les uns pour les autres.

A Genève, du 19 au 26 septembre, sous une tente de 2.000 places, une vingtaine de « gitans » et leur orchestre mènent une campagne d'évangélisation biblique.

A Lille vient de se terminer, avec un beau temps qui ne s'est pas démenti (sauf pour le montage de la vaste tente !), une campagne de sept soirées, du 13 au 19, avec le pasteur J.-P. BENOIT, suivie par des auditoires sans cesse augmentant de 350 à 700 auditeurs ou plus. Evangile, joie, cohésion, décisions... Le Seigneur soit béni !

A Genève, l'Action commune d'évangélisation avec l'Alliance évangélique, prépare dès maintenant la campagne à mener en automne 1966 avec Leighton FORD, beau-frère de B. GRAHAM. On cherche une salle de 4.000 places. Les diverses commissions se constituent.

Quelle autre grande ville, même moins importante, se sentira poussée par le Seigneur Jésus-Christ à se lancer dans une aventure semblable ? Dieu entend les prières et Il donne ce qu'il ordonne.

● Dès novembre, seront à votre disposition les textes pour la *Semaine de prière de janvier*. En 1965, elle a marqué une sérieuse progression. Faisons mieux encore en 1966. Jamais on n'appellera assez les chrétiens à la prière, et sans la puissance de l'Esprit tous nos programmes resteront sans valeur.

● Le pasteur CONTAMIN reste à notre disposition pour une partie de son temps, et nous aide beaucoup pour la correspondance et l'organisation (fiches...). Ceci, tant que nous aurons quelque argent en caisse ! Nous remercions tous ceux qui nous y ont aidés et nous y aident.

● Peut-on demander à chacun de continuer à nous envoyer des noms d'amis susceptibles de s'intéresser à notre Bulletin, ou même des signatures de « membres » acceptant notre Profession de foi ? Nous avons enregistré plusieurs centaines de signatures depuis janvier. Il faut continuer. En général, le nombre des pasteurs ou chefs de communauté est hors de proportion avec celui des non-pasteurs ; nous avons grand besoin de l'aide des « laïcs ».

PUBLICATIONS DISPONIBLES

1^{er} Au siège de *La Revue Réformée*, 8, rue de Tourville, 78, Saint-Germain-en-Laye, (France). C.C.P. Pierre MARCEL, 3456.23, Paris. 15 % de réduction, franco, pour commandes adressées au siège de la Revue

	F
Birger GERHARDSSON, <i>Mémoire et Manuscrits dans le Judaïsme rabbanique et le christianisme primitif</i>	4,50
<i>Canons du Synode de Dordrecht (1618-1619)</i>	4,50
Jean DE SISMONDI (1773-1842). Précursor de l'Economie Sociale	6,
Pierre BOURGUET, <i>Opinion sur le Concile</i> (2 ^e éd.)	6,
Jean CALVIN, <i>Sermons sur la mort et passion du Christ</i> (Esaïe LIII)	5,

La Nativité :

1. L'Annonce faite à Marie et à Joseph	4,—
2. Le Cantique de Marie	4,—
3. Le Cantique de Zacharie	4,—
4. La Naissance du Sauveur	4,—
Les quatre fascicules ensemble	12,—
<i>Sécularisation du Monde moderne</i> , par H. DOOYEWERD, R. GROB, D. M. LLOYD-JONES, Jean CADIER, André SCHLEMMER, etc.	5,—
G. C. BERKOUWER, <i>Incertitude moderne et Foi chrétienne</i>	4,50
Théodore DE BÈZE, <i>La Confession de Foi du Chrétien</i> , Texte modernisé, Introduction, préface et notes de Michel Réveillaud	10,—
Herman DOOYEWERD, <i>La nouvelle tâche d'une philosophie chrétienne</i> ..	6,—
Pierre LESTRINGANT, <i>Le Ministère de l'Eglise auprès des malades</i>	9,—
John MURRAY, <i>Le Divorce</i>	6,—
Arthur PFENNINGER, <i>Pour l'Honneur de Dieu</i> (Le drame de la vie de Calvin), Pièce en trois actes, adaptation française d'Edmond Duménil	4,50

Auguste LECERF :

<i>La Prière</i>	5,—
<i>Des moyens de la Grâce</i>	6,50
<i>Le Péché et la Grâce</i>	5,

Pierre MARCEL :

<i>Le Baptême, Sacrement de l'Alliance de Grâce</i>	10,—
<i>L'Actualité de la Prédication</i>	4,50
<i>Gethsémané</i>	2,—
<i>Le témoignage en parole et en actes</i>	2,—
<i>Christ expliquant les Ecritures</i>	3,—
<i>L'Humilité d'après Calvin</i>	3,—

2^{me} A la Librairie Protestante, 140, Bd Saint-Germain, Paris, 6^e

Pierre MARCEL :

<i>A l'Ecole de Dieu, Catéchisme réformé</i>	9,60
<i>A l'Ecoute de Dieu, Manuel de direction spirituelle</i>	7,—
<i>Catholicisme et Protestantisme</i> , Lettre pastorale du Synode général de l'Eglise réformée des Pays-Bas sur l'Eglise catholique-romaine. 4 ^e éd., « Les Bergers et les Mages »	6,60
<i>La Confession de Foi des Eglises réformées en France, ou Confession de La Rochelle</i> . Format de poche, « Les Bergers et les Mages »	3,—

Jean CALVIN :

<i>Brève Instruction chrétienne</i> , Adaptation en français moderne, « Les Bergers et les Mages »	3,90
<i>Petit Traité de la Sainte Cène</i> , Adaptation en français moderne, « Les Bergers et les Mages »	3,90
<i>Institution de la Religion Chrétienne</i> , 4 volumes, « Labor et Fides ». <i>Commentaire sur le livre de la Genèse</i> , « Labor et Fides ». <i>Commentaire sur l'Epître aux Romains</i> , « Labor et Fides ». <i>Commentaires sur les Epîtres aux Galates, Ephésiens, Philippiens, Colossiens</i> . « Labor et Fides ».	